

**Territoires et élevages :
Quelles perspectives de développement
pour l'élevage
dans la dynamique territoriale
de la nouvelle région**

Auvergne-Rhône-Alpes ?

**Colloque du 9 octobre 2015,
Clermont-Ferrand
Textes des conférences et débats**



Centre de conférences – Grande Halle Auvergne—Clermont-Ferrand/Cournon
Colloque organisé par l'Institut National de la Recherche Agronomique
L'Académie d'Agriculture de France, et le GIS Elevages Demain
En partenariat avec le Sommet de l'Elevage

Sommaire

Introduction générale ; Jean-Baptiste Coulomb, Claude Béanger ;	p 3
Demande sociale et place de l'élevage dans la géographie sociale de la nouvelle région. Laurent Rieutort	p 9
Services rendus et contribution de l'élevage au développement du territoire Auvergne – Rhône-Alpes. Agnès Hauwuy	p 28
Témoignages d'acteurs	p 44
La place et le rôle de l'élevage dans les Parcs naturels régionaux. Sylvie Cournut et Laurent Dobremez	p 53
La gestion de la succession des générations. Agnès Bonneaud , Gaëlle Laurent	p 61
Discussion	P 65
Table ronde	p 76
Conclusions des présidents des deux régions fusionnées	p 89

&&&&
&&&&&&

Introduction Générale

Jean-Baptiste Coulon

Président du Centre INRA de la Région Auvergne Rhône Alpes

Merci d'être venus nombreux pour ce colloque "Territoires et Elevages" organisé dans le cadre du "Sommet de l'Elevage 2015" à l'initiative de l'Académie d'Agriculture de France, avec l'INRA et le Groupement d'Intérêt scientifique (GIS) « Elevage Demain ». Je profite de cette introduction pour remercier la direction du Sommet de l'Elevage pour leur partenariat avec l'INRA dans l'organisation chaque année d'un colloque à l'occasion du Sommet de l'Elevage.

Ce colloque 2015 se déroulera selon un format que nous avons expérimenté l'an dernier avec succès, en associant aux synthèses présentées par des experts d'un sujet donné, des témoignages d'acteurs suivis d'une mise en discussion à partir d'une table ronde ouverte aux échanges avec la salle.

Ce colloque a cette année un caractère particulier. Il s'inscrit tout d'abord directement dans une actualité nationale, celle de la Réforme territoriale qui va conduire au 1er janvier 2016 à la création de nouvelles régions françaises.

Il s'inscrit aussi, à l'initiative de l'Académie d'Agriculture de France, dans un programme de quatre colloques sur le même thème, trois chacun dans une région différente et un colloque final de synthèse déjà programmé au Palais du Luxembourg le 13 novembre prochain. C'est ce que va vous préciser maintenant Claude Béranger membre de l'Académie en présentant les enjeux de ce programme et la façon dont ce colloque s'intégrera dans ce cadre national.

Claude Béranger

Académie d'Agriculture de France

Merci Monsieur le président du Centre de recherches Auvergne Rhône Alpes.

Bonjour et bienvenue à tous et surtout un grand merci pour votre présence ici. Un grand merci aussi à tous ceux qui ont été les partenaires de la préparation de ce colloque, l'Académie d'Agriculture de France qui a pris l'initiative de cet ensemble de colloques, l'INRA et le Groupement d'Intérêt scientifique, le GIS "Élevage de- main".

Le thème de notre colloque Territoires et élevage se situe dans le contexte des nouvelles organisations des collectivités territoriales qui se mettent maintenant en place dans notre pays et en particulier à partir du premier janvier prochain, la réunion de la région Rhône Alpes et de la région Auvergne dans une grande région - Auvergne Rhône Alpes - qui va devenir la seconde région de France par son poids économique. Nous allons donc partir de ces problèmes de territoires pour atterrir ensuite sur les problèmes de l'élevage.

L'élevage, nous le savons bien, est actuellement en crise et cette crise appelle des réponses immédiates, urgentes qui commencent progressivement à être mises en œuvre. Ce colloque n'a toutefois pas pour but de discuter des propositions et des actions en cours. Il vise essentiellement, beaucoup plus loin, d'éclairer par des exposés, par des témoignages et par le débat, les possibilités qui sont offertes pour l'élevage par ces nouvelles dynamiques territoriales que pourra permettre la création de la nouvelle région, la création de grandes métropoles et aussi l'accroissement du rôle des intercommunalités.

Les régions vont désormais pouvoir peser davantage sur les orientations technico-économiques de l'agriculture et de l'élevage et définir leur politique de développement des filières agricoles des territoires ruraux. La Loi du 7 août 2015 leur confie en effet l'établissement de schémas de développement économique d'innovation et d'internationalisation et aussi des schémas d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires.

Comment se mettre davantage à l'écoute de ces territoires et du monde urbain ? Quelles sont les opportunités et les difficultés et aussi les politiques et les organisations territoriales qui sont possibles et souhaitables pour répondre aux besoins en élevage des territoires ? Quelles complémentarités et quelles synergies sont possibles ? Voilà les questions que nous allons poser ce matin et essayer d'éclairer pour l'avenir.

Ce colloque comme on l'a dit se situe dans un ensemble de 4 colloques organisés sur ce thème par l'Académie d'agriculture de France avec l'INRA et le GIS élevage demain. Nous avons choisi 3 régions contrastées : la Bretagne dans le Grand Ouest, zone d'élevage intensif ; Auvergne-Rhône-Alpes, zone d'élevage plus extensif avec des prairies d'altitude ; le Grand Est, Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, zone de polyculture et d'élevage qui doit résister par rapport au fort accroissement des grandes cultures.

Une synthèse nationale sera faite le 13 novembre à Paris au Palais du Luxembourg et nous vous y convions très chaleureusement.

La nouvelle région Auvergne comporte deux métropoles, Lyon et Grenoble, des pôles urbains importants, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Chambéry, Annecy, ainsi que de nombreuses villes moyennes : 95% de la population est localisée en aire urbaine; 47% du territoire est périurbain. Cela peut-il être un atout ou est-ce une menace pour l'agriculture et l'élevage régional ?

La carte ci-dessous montre la diversité des pays et des terroirs de cette nouvelle région caractérisée par huit parcs naturels régionaux, deux parcs nationaux et 4 nouveaux parcs naturels régionaux en préfiguration.

L'intense activité du sillon rhodanien avec ses plaines et vallées actives, avec une production industrielle et de services est entourée essentiellement de montagne dont la surface couvre 67% du territoire ; les prairies et la forêt représentent 73% des territoires ruraux de cette région. C'est pourquoi nous nous attacherons surtout à l'élevage des herbivores puisqu'il représente à eux seuls 86% du bétail élevé (UGB) permettant notamment l'harmonie entre la montagne et l'élevage.

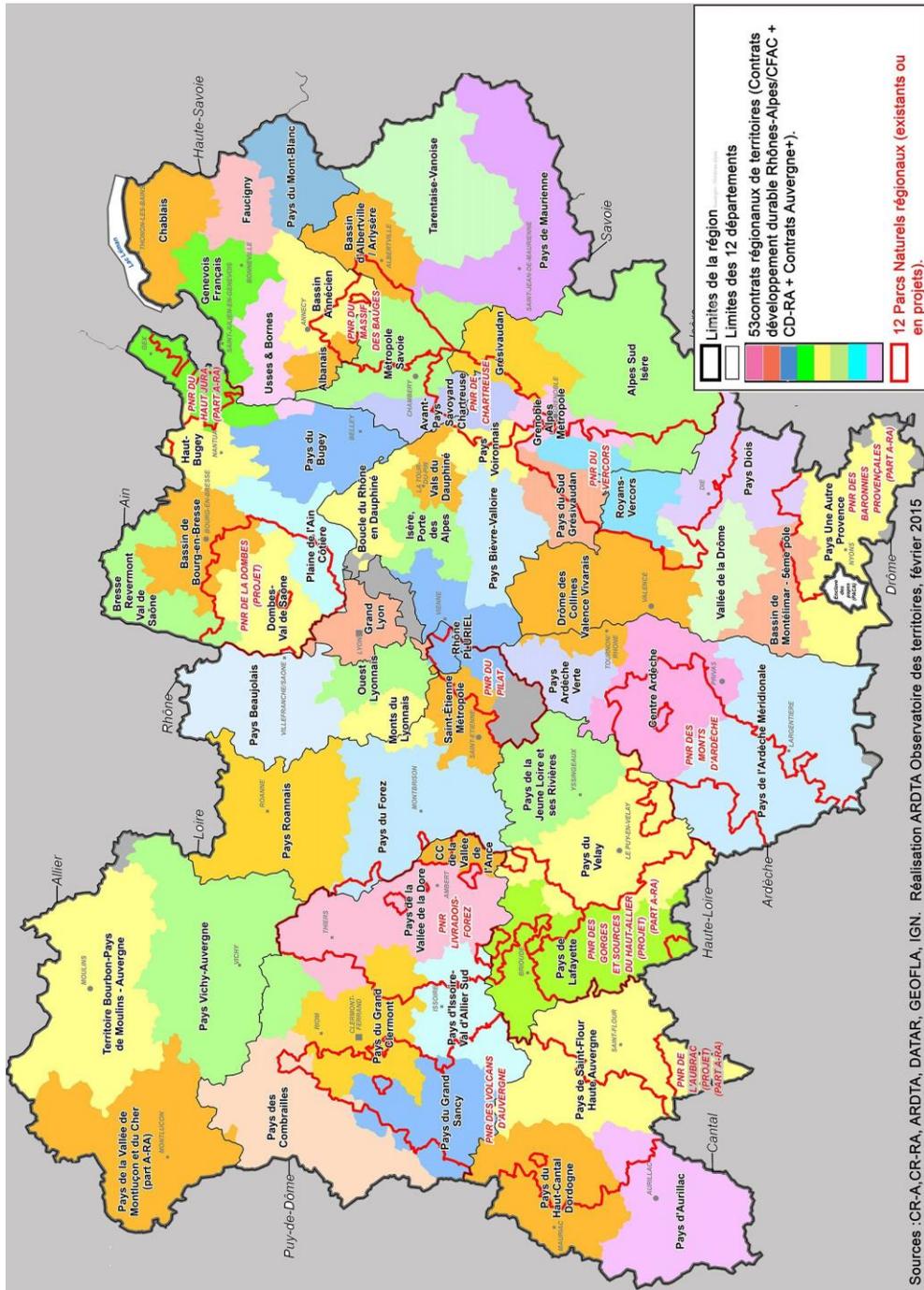
La région Auvergne-Rhône-Alpes avec 7,7 millions d'habitants est puissante. Elle correspond à environ 12 % du territoire national ainsi que de sa population et de ses emplois et de son PIB ; elle est au second ou 3ème rang suivant les critères, de ces nouvelles régions françaises. Avec 3,1 millions d'hectares de surface agricole utile (SAU). Les 63500 exploitations agricoles, pour la plupart de petite taille, assurent une production qui est à la fois diversifiée et une activité agricole qui est répartie sur tout le territoire. Avec 116 000 actifs agricoles elle se classe comme une région agricole importante, mais se situe, hélas, seulement au 7ème rang pour la valeur des productions, alors qu'elle se

situé au 4ème rang pour la surface agricole utile (SAU). Ces productions sont des céréales dans les vallées et les plaines, une majorité de lait en moyenne montagne, de nombreux bovins et ovins viande à l'ouest (16% des vaches allaitantes français sont dans cette nouvelle région), de grands vignobles et des cultures maraîchères et fruitières dans l'axe Saône- Rhône. Cependant les revenus restent fragiles : ils sont inférieurs de 30% à la moyenne nationale, très disparates suivant les zones et tributaires en partie des aides en élevage pour la viande. Donc un rééquilibrage apparaît nécessaire à l'intérieur de la nouvelle grande région.

Cette agriculture correspond aussi à un important tissu d'entreprises agro-alimentaire industrielle et de commerce de gros qui sont très diversifiées : 13% de l'effectif et du chiffre d'affaires de l'industrie régionale vient des industries agroalimentaires ; c'est la 4ème région pour l'emploi dans le secteur agroalimentaire et la 2ème pour le nombre d'entreprises de cette branche.

La nouvelle région a une dominante d'activités dans la transformation des viandes, du lait et des boissons et cela peut à la fois assurer les besoins locaux et renforcer la puissance exportatrice de la région.

Les collectivités territoriales ont depuis longtemps encouragé notablement le développement de l'agriculture et de l'élevage vers les productions de haute valeur ajoutée en association avec le développement du tourisme. La région Rhône-Alpes, où l'agriculture constitue une relativement faible part des activités, y a consacré néanmoins d'importants moyens ; un point qui mérite d'être ici particulièrement souligné. La région Auvergne a pris la même voie avec cependant moins de possibilités compte tenu du poids des activités agricoles dans cette région. Ces politiques différenciées ont été véritablement couronnées de succès puisque la région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France pour les AOC et les signes de qualité et d'origine, et la seconde pour les circuits courts l'agriculture biologique et les activités de diversification.



Sources : CR-A, CR-RA, ARDTA, DATAR, GEOFLA, IGN. Réalisation ARDTA Observatoire des territoires, février 2015

Dans cet ensemble l'élevage apporte, comme nous le verrons au cours de cette matinée, de nombreux services, "un bouquet de services" qui peut sans doute être enrichi, davantage territorialisé, et mieux rémunéré. Les territoires ont besoin d'élevage et l'élevage doit certainement être soutenu par les territoires qu'il exploite et entretient. Est-ce un acte de foi, est-ce une vérité objective que nous pourrions démontrer ? C'est un des objectifs aussi de cette matinée. Partant des nombreux acquis actuels notre but est de poser les bonnes questions, de proposer les bons indicateurs, de mettre en exergue les réussites existantes et aussi toutes les limites qui sont rencontrées. Voilà le but que nous tenterons d'atteindre dans ce colloque comme dans les 2 autres régions à Rennes au SPACE et à Metz à l'occasion de la foire Agrimax, puis au colloque national au Palais du Luxembourg.

Notre programme de ce matin prévoit d'abord un exposé en duo, mais malheureusement Guillaume Faburel qui devait introduire ce duo vient d'avoir un problème de voiture sur la route et ne pourra vraisemblablement pas nous rejoindre ; c'est notre collègue Laurent Rieutort qui va assurer l'ensemble de ces exposés. Ensuite nous aurons un exposé en duo sur les services rendus par l'élevage au développement du territoire et dans chacun des cas nous aurons une brève discussion à la suite. Ensuite nous aurons une série de cinq témoignages "flash" de chercheurs ou d'acteurs qui concernent les filières industrielles territorialisables, les circuits courts, les parcs naturels régionaux, les problèmes fonciers et ceux posés par le renouvellement des générations d'éleveurs.

Et là une large discussion pourra suivre.

Enfin nous aurons une table ronde réunissant 6 personnalités qui réagiront sur les perspectives et les leviers d'action possibles à partir de leur propre expérience et à partir de ce qu'ils auront entendu dans cette matinée avant de débattre avec la salle. Enfin les conclusions de ce colloque seront tirées par René Souchon Président de la région Auvergne et Michel Grégoire Vice-président de la région Rhône Alpes délégué à l'agriculture et au développement rural.

L'animation de ce colloque est assurée par mon confrère de l'Académie d'agriculture, Jean-Paul Renard, un ancien chercheur en biologie fondamentale,

d'abord à l'Institut Pasteur puis à l'INRA, mais aussi un ancien élu local en Auvergne et un auvergnat de souche. Je suis moi-même un ancien chercheur de l'INRA ayant effectué une partie de ma carrière au centre de Theix avant d'être nommé directeur scientifique du développement agricole ayant œuvré à la fois dans le Massif central et dans la région Rhône-Alpes.

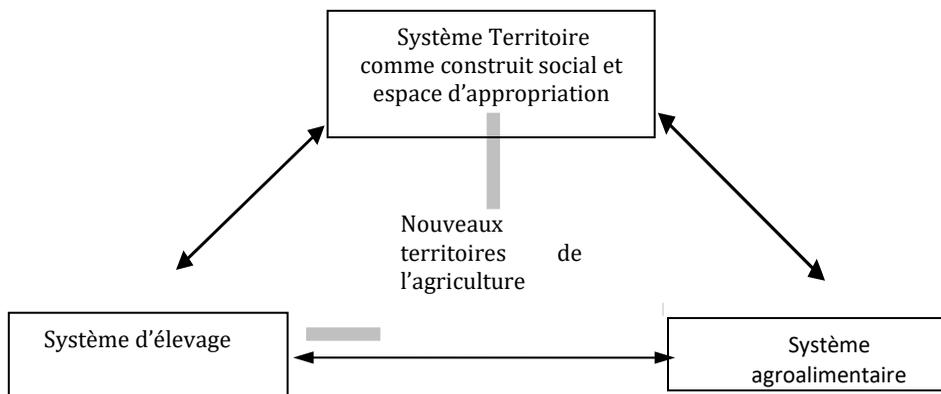
Je vous souhaite donc à tous un colloque fructueux.

Laurent Rieutort Professeur à l'Université Blaise Pascal

Demande sociale et place de l'élevage dans la géographie sociale de la nouvelle région

J'avais espoir que mon collègue Guillaume Faburel commencerait par lancer le débat sur les questions de métropolisation. Mais je vais rentrer un peu plus vite dans ma thématique, c'est à dire essayer de brosser un tableau des relations entre élevage et territoires et terminer notamment sur les enjeux pour lesquels vous pourrez ensuite discuter à travers les tables rondes. Je voudrais commencer par quelques mots sur cette question des interactions entre élevage en commençant avec cette première figure (*figure 1*) qui présente un modèle d'interprétation.

figure 1 : un modèle d'interprétation des dynamiques « territoire/élevage »



En effet, pour un certain nombre de chercheurs en sciences sociales, la question des relations entre territoires et agriculture, au sens large, peut être présentée en croisant trois sphères :

Une première est plutôt dédiée aux territoires vus à la fois comme une construction sociale, avec des acteurs qui se les approprient, qui ont des sentiments d'appartenance et qui les aménagent dans le temps ; des territoires qui peuvent être vus également comme des espaces sur lesquels s'appliquent des projets de développement qu'ils soient agricoles ou d'autres types ;

Une deuxième sphère, au cœur de nombreux travaux, y compris par ceux réalisés depuis longtemps par les chercheurs du site de Clermont Ferrand, est définie par les systèmes d'élevage qu'Alzerreca et Genin (1992) considèrent comme un « *ensemble de pratiques et de techniques mises en œuvre par l'homme, afin d'obtenir des produits, des services ou des satisfactions, provenant d'animaux domestiques et ce, dans un contexte écologique, culturel et socio-économique donné* » ;

Et enfin une troisième sphère qui renvoie au système agro-alimentaire avec les entreprises d'amont et d'aval, de transformation et de distribution.

Ces trois sphères sont en interaction pour créer des territoires de l'élevage lorsque cette activité est omniprésente dans l'emploi, l'économie, les paysages comme dans de nombreuses zones d'Auvergne-Rhône-Alpes. Mais ces territoires recouvrent des dynamiques rurales plus larges avec d'autres activités, d'autres fonctions, d'autres acteurs et le tout est soumis comme cela a été dit dans le propos introductif à des phénomènes d'urbanisation et de métropolisation particulièrement prégnants aujourd'hui.

I-La question des liens territoires et Elevage

C'est dans ce contexte d'une société urbaine que nous assistons peut-être à une nouvelle phase de l'évolution des « territoires d'élevage » dont je voudrais présenter maintenant les grandes lignes.

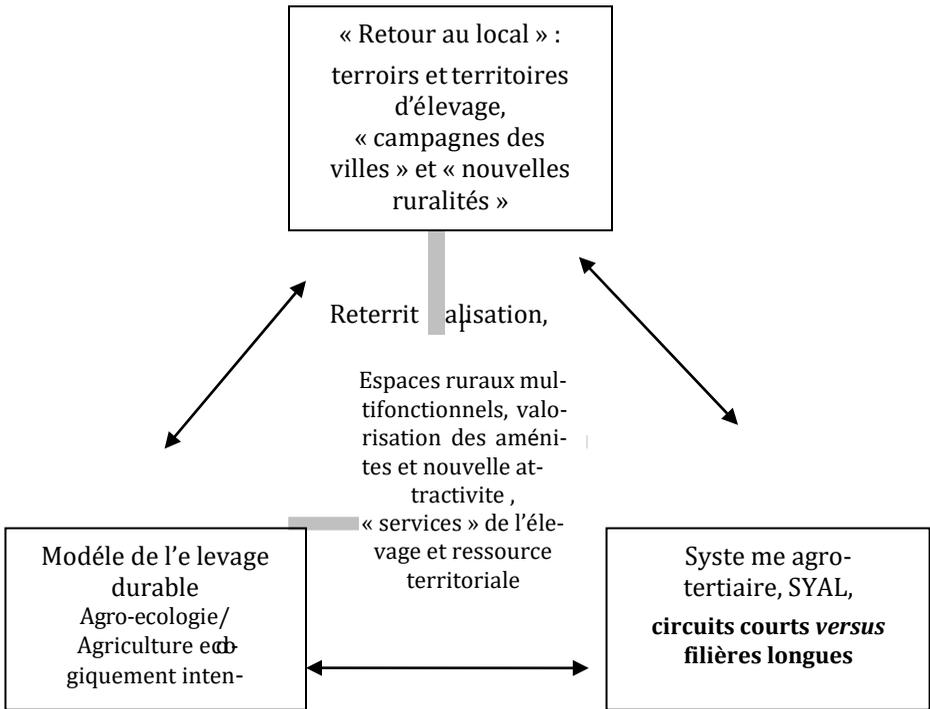
A partir des années 1950, au siècle dernier, une territorialisation en quelque sorte historique s'est installée dans les relations très fortes entre élevage et territoires, avec des Etats qui ont vu des petites zones s'organiser autour de l'élevage, formant ce que j'appelle des « territoires-paysage » qui avaient une

unité voire une uniformité autour des paysages agraires spécifiques, des terroirs et des systèmes agroalimentaires régionaux de type agro-artisanal pour utiliser ce terme proposé par Jean-Louis Rastoin, donc des dispositifs assez locaux et non encore engagés dans un processus d'industrialisation et d'internationalisation ; s'ajoutaient des systèmes d'élevage peu spécialisés, souvent de polyculture-polyélevage, bien adaptés aux ressources de l'agrosystème – y compris au prix de déplacements des troupeaux (vie pastorale de montagne, transhumance...) – dans ce que l'on pourrait appeler un modèle paysan, les géographes parlant de « genres de vie », modèles là encore locaux créant une forte territorialité avec, dans le cadre français, des campagnes qui étaient encore très agricoles. Le géographe Jean Renard a pu parler ainsi d'« agricolisation » de ces ruralités, un terme peu élégant mais qui désigne des campagnes devenues très agricoles, souvent par disparition des autres métiers. Dans les années 1980 (les dates sont ici purement indicatives et varient selon les lieux), on a pu parler d'une de-territorialisation de l'agriculture et de l'élevage, parce que ces petites régions laissaient la place à de vastes bassins de production et de collecte spécialisés, qu'il soient laitier ou autour de la viande, avec l'émergence puis le renforcement de filières agroindustrielles soumises à une internationalisation de plus en plus forte des échanges ; enfin, sur le plan des systèmes d'élevage, des modèles biotechnologiques à base de spécialisation, d'intensification, de recherche de productivité, se sont affirmés, même s'il ne faut pas exagérer le processus pour l'élevage herbivore, surtout en montagne. Donc un processus qui, au final, distend les liens entre l'élevage et les territoires dans des campagnes elles-mêmes en mutation, marquées par la diversification des activités, par l'urbanisation et les phénomènes dits de périurbanisation.

L'hypothèse que l'on peut émettre aujourd'hui c'est que l'on assiste peut-être, à un mouvement inverse de re-territorialisation de l'élevage. Ce phénomène passe par les trois sphères évoquées ci-dessus, mais qui sont en recomposition. Pour la première sphère, celle des territoires, on assiste à un « retour au local » avec différentes expériences de « développement local » qui passent par l'affirmation de produits de terroirs, la valorisation des ressources spécifiques et aménités liées à l'élevage. J'y reviendrai en quelques mots. Le tout dans un environnement où l'urbanisation se développant, point sur lequel

Guillaume Faburel avait axé sa présentation, ces territoires deviennent ce que certains chercheurs, y compris à l'INRA, ont appelé « les campagnes des villes », c'est à dire des espaces marqués par des nouvelles formes de ruralités avec des interactions de plus en plus fortes entre le rural et l'urbain. Dans tous les cas, et dans un contexte de mondialisation, on re- père ce renforcement des liens au territoire et ce « retour au local » moteur de nouvelles voies de développement. La deuxième sphère est celle définie à partir des systèmes d'élevage avec l'émergence progressive d'un nouveau modèle d'élevage durable entre agroécologie, agriculture écologiquement intensive.

La prise en considération de cette sphère est par exemple au cœur du projet I-SITE que nous proposons avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche clermontois. Elle renvoie à une évolution dont on peut juger qu'elle est parfois lente, mais qui progresse tout en recouvrant des notions un peu différentes mais qui toutes renvoient à un processus en cours. Enfin la troisième sphère concerne les systèmes agroalimentaires. On peut qualifier aujourd'hui ces systèmes d'agro-tertiaire tant ils incorporent à la fois une part très importante de recherche, de distribution, de marketing des produits et dans lesquels sont l'œuvre des dynamiques qui ne doivent pas être opposées. Ce qu'évoque la figure 2 ci- dessous, c'est qu'entre circuits courts et filières longues c'est tout le système qui se réorganise. Les filières longues bien sûr n'ont pas disparues, et on en connaît l'importance pour notre région. Mais on voit aussi qu'il y a des logiques qui peuvent se compléter et qui sont sûrement un des enjeux de la fusion des deux Régions Auvergne et Rhône-Alpes.



**figure 2 : les composantes de la re-territorialisation+*

Une territorialisation est donc en cours avec des espaces ruraux multifonctionnels, en interaction permanente avec les villes, et qui placent au cœur du dispositif les services et les bouquets de services de l'élevage qui, comme le soulignent les travaux de nombreux économistes sous la houlette de Bernard Pecqueur, valorise aussi des ressources territoriales autour de l'élevage.

Le tableau 1 ci-dessous illustre mon propos. Rassurez-vous je ne vais pas le commenter dans les moindres détails. Si je le montre c'est juste pour dire que ce tableau me permet d'insister sur le fait qu'il y a finalement deux logiques dans cette territorialisation, notamment celle de la partie aval des productions, dans leurs transformations et leur commercialisation :

- l'une de territorialisation de l'offre qui peut aller d'une offre très générique jusqu'à une offre plus territorialisée ou passant par des signes d'identification de la qualité et de l'origine dont on a parlé et dont on connaît l'importance, notamment en Rhône-Alpes et en Auvergne, par exemple sur

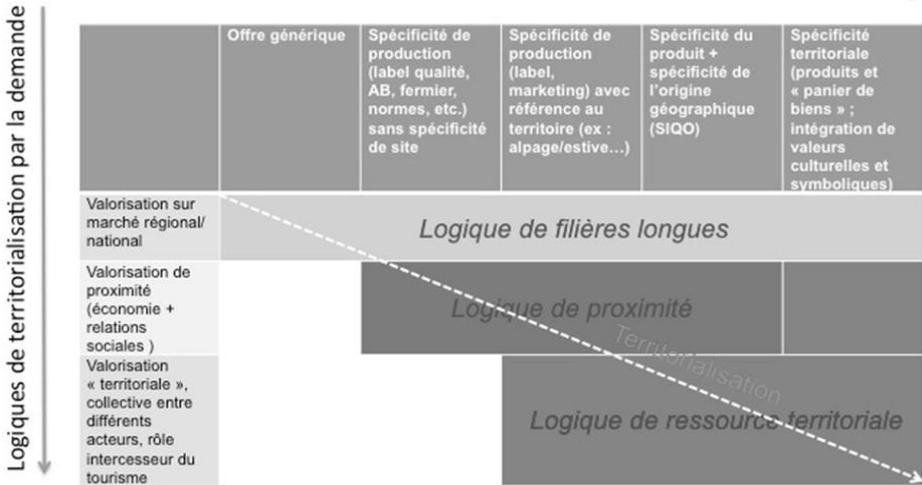
les fromages;

- une autre flèche qui renvoie aux logiques de territorialisation davantage par la demande, que cette demande vise des marchés régionaux, nationaux, voire européens et mondiaux, jusqu'à des valorisations dites de proximité à base de circuits courts, ou enfin des valorisations plus territoriales à l'intérieur d'un espace avec ici notamment le rôle intercesseur du tourisme.

Quand on croise ces évolutions, on voit que de nombreux acteurs se combinent. Il apparaît que trois logiques se complètent, et qu'il n'y a pas lieu d'opposer dans l'élevage, logiques de filières longues, logiques de proximité et logiques de ressources territoriales qui sont engagées dans une forte dynamique de différenciation.

Un dernier élément dans cette première réflexion sur les rapports territoire/élevage m'amène à revenir un peu sur ce que j'ai appelé les composantes de la re-territorialisation. Là encore je mets trois processus dans ce schéma. Pour moi la re-territorialisation, c'est d'une part l'idée que l'on *renforce des liens à la fois matériels et symboliques avec les territoires*. Cela passe par exemple par un ancrage écologique plus fort d'un système d'élevage, par la recherche d'autonomie des exploitations, par la prise en compte des signes officiels de qualité, par les circuits de proximité. Ces quelques exemples montrent comment peuvent être renforcés les liens au territoire.

Logiques de territorialisation de l'offre



Source : d'après Loïc Perron, Claude Janin, 2014

[tableau1- logiques de territorialisation par la demande et par l'offre]

Mais ce renforcement passe aussi par une 2ème logique avec l'idée qu'il y a *un projet commun* entre les acteurs qui est créateur de territorialité. Ce projet commun et les dynamiques collectives qui lui sont liées, c'est le choix de pratiques agricoles durables, ce sont des processus de patrimonialisation, de valorisation ou de spécification des produits. Mais ce renforcement passe aussi par une 2ème logique avec l'idée qu'il y a *un projet commun* entre les acteurs qui est créateur de territorialité. Ce projet commun et les dynamiques collectives qui lui sont liées, c'est le choix de pratiques agricoles durables, ce sont des processus de patrimonialisation, de valorisation ou de spécification des produits. On retrouvera aussi des dynamiques de transformation des produits de l'élevage. Enfin une troisième dimension dans la territorialisation est issue de la *recomposition du jeu des acteurs*. C'est ici qu'il faut que les acteurs soient complètement imbriqués, qu'ils se coordonnent et adoptent des modalités de gouvernance à différentes échelles pour permettre ce renforcement de projets qui créent de la territorialité. Cela renvoie à ces questions encore une fois de dynamiques collectives, de périmètres d'action, de formes de gouvernance territoriale partagés, de partenariat public-privé, etc... Voilà ce que je voulais vous dire sur cette question des rapports

territoires-élevages, propos qui seront le fil directeur de la suite de mon exposé pour aller vers notre future Région Auvergne-Rhône-Alpes.

II-Une territorialisation inégale des Elevages

Deuxième point, j'ai fait référence à une re-territorialisation inégale de l'élevage en insistant sur la diversité des campagnes et la complexité des enjeux pour l'élevage. Celles-ci sont mises en évidence avec la *figure 3* établie avec mes collègues pour « l'Atlas de l'élevage herbivore ».

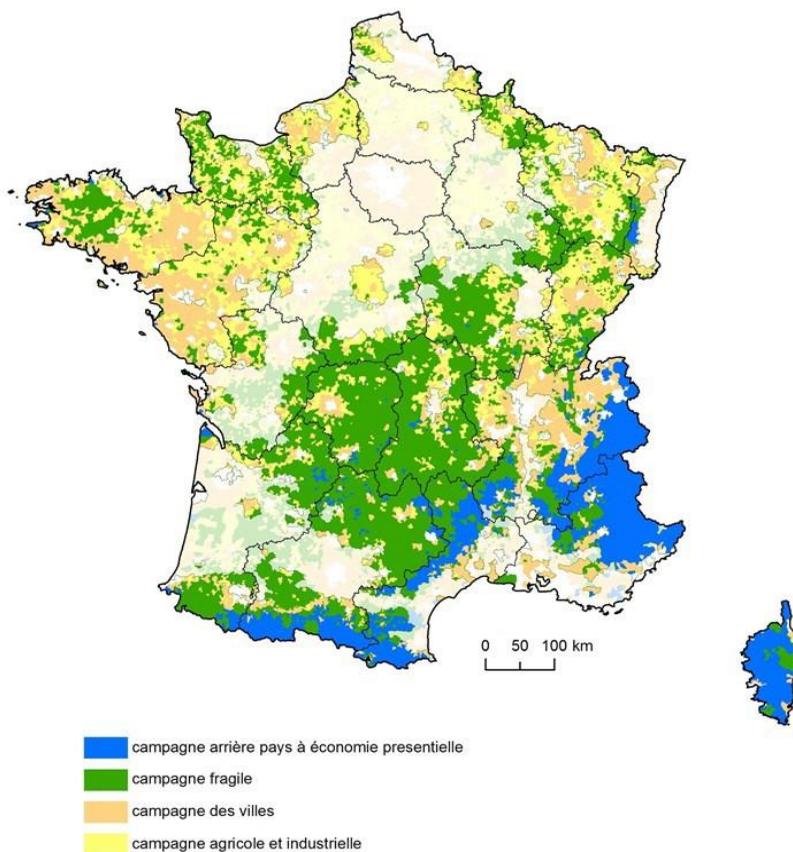


figure 3 : Typologie des espaces ruraux et zones d'Élevage+

Source : CERAMAC d'après DATAR (2012) et IDELE d'après données Agreste Recensement agricole 2010
NB : Les zones d'élevage (surfaces en prairies supérieures ou égales à 25 % de la surface agricoles) sont colorées dans des tons plus vifs.

On retrouve à partir des quatre couleurs utilisées les typologies des espaces ruraux allant des campagnes des villes, vers des campagnes plus fragiles, plus sensibles, des campagnes vivantes, agricoles et industrielles et puis une catégorie de campagnes « arrière-pays » proches de dynamiques à la fois méditerranéennes et métropoli-taines. Sans plus entrer dans les détails, disons que selon ces typologies on voit bien que les enjeux ne sont pas les mêmes :

Les campagnes fragiles sont situées dans un environnement très rural et éloigné de l'influence des grandes agglomérations ; elles ont subi un long exode mais renaissent ponctuellement, notamment dans les arrière-pays résidentiels où se développent de nouvelles fonctions. Ces campagnes présentent souvent des systèmes d'élevage extensifs à haute qualité environnementale et qui contribuent de façon irremplaçable à la vie locale. Elles sont marquées par des systèmes d'élevage plutôt extensifs qui posent la question de leur valorisation agroalimentaire, donc avec des perspectives qui peuvent aller du renforcement de la valorisation des produits, à la diversification des emplois, à des politiques d'accueil et d'attractivité pour de nouvelles populations. Les questions des maillages territoriaux, de l'accès aux services, des rapports à la ville voire à des petites villes ou villes intermédiaires, sont des enjeux importants ;

Dans les campagnes vivantes comme en Bretagne, on relève des hausses de population et un espace entretenu. L'arrivée de nouveaux habitants, la diversification des activités (industrie, tourisme), les succès d'une agriculture encore peuplante, des filières agro-industrielles ou agro-tertiaires à l'origine d'emplois induits, rendent possibles de telles dynamiques, souvent appuyées sur un dense réseau de petites villes. Pourtant, les perspectives demeurent incertaines sur les plans économiques ou parfois environnementaux, sauf si le développement passe par le choix de la valorisation des produits ou une diversification des ressources ;

Autour des cités, se construisent des « campagnes des villes », en forte croissance démographiques, et dans lesquelles les fonctions résidentielles

et/ou récréatives prennent le dessus. Les éleveurs constituent une minorité, avec des « micro- élevages » parfois, même s'il faut rappeler que les zones urbaines et périurbaines rassemblent un tiers des exploitations d'herbivores. L'élevage est souvent confronté à des « conflits d'usage ». Mais il bénéficie aussi localement du renforcement des règles d'urbanisme de plus en plus soucieuses du maintien des espaces naturels et agricoles, et surtout de la demande sociale (gestion paysagère et patrimoniale, circuits courts et vente directe).

Or, un bref coup d'œil à la carte montre que la Région Auvergne-Rhône-Alpes offre un formidable patchwork de situations avec une diversité remarquable d'enjeux pour l'élevage.

III-Les enjeux pour notre nouvelle région.

Mon propos sur ce sujet vise surtout à dire que dans les relations entre territoires et élevage, nous avons à la fois la chance et peut être aussi le défi de pouvoir combiner différentes formes de relations entre territoires et élevage, différents modèles et logiques. J'en dégagerai au moins six, présentés dans le *tableau 2* ci-dessous.

La première logique, que j'appelle une logique patrimoniale, renvoie dans notre région à des exploitations de petite taille qui peuvent valoriser un bien familial qui peuvent renvoyer à des formes d'agriculture de loisir, mais parfois avec des formes de revenus complémentaires, de dynamiques collectives possibles ; ces formes concernent notamment la partie orientale de notre future grande région et aussi l'est de notre Auvergne actuelle, du côté du Livradois-Forez, et surtout les zones urbaines et périurbaines. C'est une des logiques de l'élevage à ne pas oublier

La deuxième logique est plus conventionnelle avec des exploitations professionnelles modernisées et productives, plus ou moins intensives souvent à base d'herbe, très fortement présentes dans notre Région avec ses bassins de production à la fois laitiers et allaitants, avec des logiques qui renvoient à des espaces de concentration qui sont justement un peu moins périurbain, un peu moins marqués dans les zones orientales de Rhône-Alpes par exemple. C'est une logique importante, qui représente un grand nombre d'exploitations et qui renvoie à des enjeux extrêmement forts.

Logiques territoriales de l'exploitation	Renforcement de l'ancrage territorial	Projet territorialisé	Coordination des acteurs	Enjeux
Modèle patrimonial	+ (échelle micro-locale : exploitation)	- (pas de continuité spatiale, côtoiement d'autres logiques)	-	Préservation (cf. concurrence foncière/urbaine) Reconnaissance institutionnelle
Modèle conventionnel	-/+ (échelle moyenne : exploitation + bassin de production/collecte de la filière)	- (sauf exceptions, faible intérêt pour les collectivités)	-/+ (entre action collective et individualisme)	Innovation produit Autonomie Structuration filière, coopération, contractualisation Complémentarités entre ateliers (économie de gamme) Elaboration de projets de territoire
Modèle de différenciation/terroir	+ (échelle terroirs + aire géographique/ZAOC)	+ (surtout si « rente de qualité territoriale »)	+ (importance des dynamiques collectives)	Respect de la démarche (cahier des charges) sans alourdir les normes Offrir panier de biens et services
Modèle de la proximité	-/+ (échelle moyenne : exploitation + bassin de vie / bassin de consommation)	+ (soutien des collectivités et acteurs locaux)	-/+ (organisation collective, liaison avec les collectivités, notamment urbaines, réseaux multiples)	Organisation circuits, logistique Préservation foncière / politiques publiques Charge travail
Modèle agro-écologique	+ (échelle moyenne : exploitation-terroirs + bassin de production/collecte + bassin de consommation)	-/+ (en fonction du type de projet : intérêt du territoire pour entretien paysage, énergies renouvelables...)	-/+ (pratiques individuelles mais émergence de collectifs, coordination avec collectivités)	Diffusion et adaptation de pratiques « de précision » Organisation de « filières », coordination d'acteurs

Modèle agri-rural	<p>+</p> <p>(échelle moyenne : « Pays », bassin de vie, massif)</p>	<p>+</p> <p>(soutien des collectivités ou réseaux collectifs, projets de territoire)</p>	<p>- / +</p> <p>(entre action collective et individualisme)</p>	<p>Améliorer les conditions territoriales, politiques d'accueil et de création d'activités</p> <p>Améliorer la qualité (accueil, prestations et produits)</p> <p>Meilleure organisation de l'offre et de sa promotion</p>
--------------------------	---------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La troisième logique est celle de la différenciation d'exploitations professionnelles mettant en avant les signes officiels de qualité et d'origine (SIQO). Elle renvoie à des objectifs de valorisation de la qualité des produits qui relèvent aussi de dimensions de patrimonialisation autour de savoir-faire hérités et transmis. Les cartes de localisation de ces zones montrent que ces productions sont des éléments extrêmement importants dans la future grande région puisqu'on estime qu'une exploitation sur quatre est concernée par un SIQO en Auvergne-Rhône-Alpes avec une dominante d'AOP/IGP pour fromages (la Région produit 40 % des fromages AOP de France) et de labels rouges pour les viandes.

tableau 2: Les six modèles et logiques de l'élevage

Sources : d'après divers auteurs dont Guisepelli, 2014

La quatrième logique, celle de proximité, avec des exploitations écoulant leur production en partie en vente directe (en partie seulement et c'est une difficulté de d'en apprécier l'importance). En Auvergne-Rhône-Alpes, 19 % des exploitations pratiquent cette vente directe et 23 % utilisent des circuits courts (moyenne nationale : 18 %), en priorité la vente à la ferme (40 % des formes de vente). Les systèmes les plus représentés en nombre de fermes sont les viandes (dont charcuterie), puis les produits laitiers et ensuite seulement les fruits, légumes et vins, cultures spéciales. Les cartes montrent que les circuits courts se retrouvent autour des principales agglomérations (Lyon, Grenoble, Annecy, Chambéry, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, etc.) mais aussi sur les périphéries montagneuses de la Drôme ou de l'Ardèche ou dans des foyers touristiques. Certaines zones (Monts du Forez dans la Loire, Beaujolais vert dans le Rhône) témoignent également de dynamiques locales portées par les agriculteurs conjointement avec des collectivités ou des habitants.

La cinquième logique, celle qu'on peut appeler logique agroécologique d'exploitation modifiant plus ou moins ses pratiques pour des motivations environnementales et/ou d'autonomie. Elles renvoient là aussi à des pôles forts que l'on connaît bien notamment dans la Drôme et dans l'Ardèche, à des logiques proches aussi des villes ; il y a indiscutablement des dynamiques de proximité urbaine qui peuvent être intéressantes à étudier mais aussi des zones pionnières que ce soit dans le Bocage bourbonnais, le Livradois, le Velay, les Monts du Lyonnais, le Pilat, l'est de l'Ain (Bugey) ou le sud Isère.

Enfin sixième et dernière logique, ce que l'on peut appeler logique agri- rurale. Elle renvoie à des exploitations qui vont combiner des activités de production et de services ou d'accueil avec des dimensions par exemple touristiques et des relations à l'intérieur du milieu rural. Là encore on le voit nous disposons de pôles extrêmement importants dans notre future région.

Donc six logiques qui se combinent dans notre futur territoire mais qui n'ont pas le même degré de territorialisation comme le montre la *figure 3* qui reprend ces six logiques et les trois processus que j'avais évoquées par rapport à la territorialisation (le renforcement de l'ancrage territorial, le projet collectif porté par les acteurs, la coordination des acteurs).

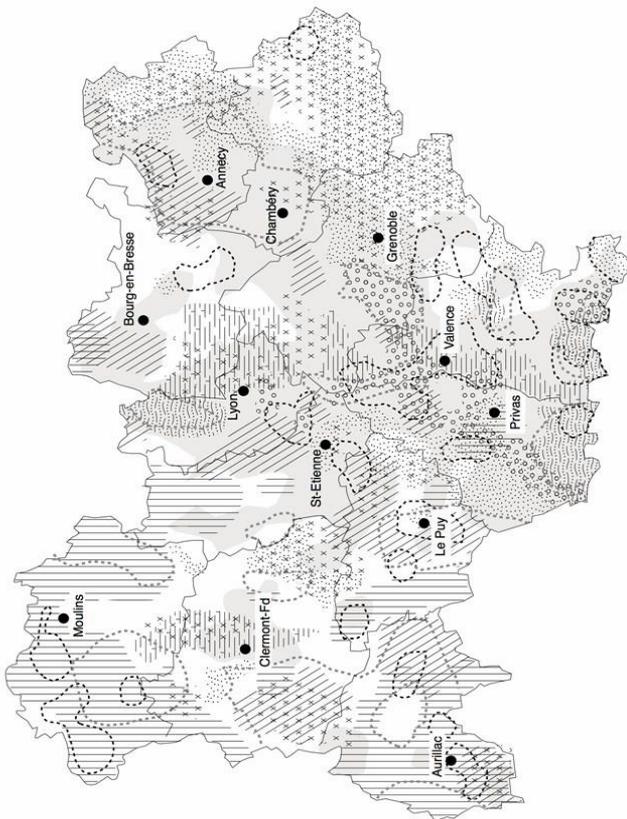
Le modèle patrimonial présente de forts liens au territoire (même si ces derniers s'expriment à l'échelle du périmètre exploité), mais ces petites exploitations sont rarement soutenues par les politiques publiques et associées à des projets locaux de développement (discrétion, absence de continuité spatiale, côtoisement d'autres logiques) et rarement impliquées dans des dynamiques collectives : ce processus de territorialisation « en archipel » est donc inégal et les exploitants sont confrontés au défi de la préservation de leur foncier et à leur reconnaissance institutionnelle. Or, ces petites exploitations jouent un rôle important dans les zones métropolisées et si on compare par exemple avec la Région PACA, on voit qu'un certain nombre d'acteurs territoriaux ont pris conscience, avec les pressions urbaines, que ces élevages peuvent jouer un rôle extrêmement important.

Le modèle conventionnel est également ambivalent ; les liens aux territoires peuvent s'exprimer à l'échelle moyenne (celle de l'exploitation et de son bassin de production ou de collecte organisés par les industries agroalimentaires) avec des formes de reterritorialisation (ou, au moins d'affirmation du rôle de l'agriculture dans son espace). Mais, sauf exceptions, ces systèmes et producteurs bien insérés dans des filières agro-industrielles structurées, rencontrent toutefois un intérêt limité pour les collectivités, souvent par méconnaissance, craintes ou absence de relations réciproques, ce qui amoindri les possibilités de coordination et de gouvernance collective. Le développement agricole, à part pour certains aspects agronomiques ou organisationnels, est largement dissocié du territoire local. Dans ces conditions, les objectifs du modèle visent la co-construction de projets territoriaux parallèlement à la recherche d'une meilleure efficacité des systèmes de production (plus autonome et économe) et des chaînes agroalimentaires (innovation produit, contractualisation). Ce défi de l'innovation est vital, comme a pu le montrer Limagrain en matière de céréales, et renvoie non seulement à la question de l'engraissement, mais aussi à la question de l'autonomie des exploitations, autonomie sur les plans énergétique et de fonctionnement, et enfin à la structuration des filières. La capacité à coopérer et à contractualiser fait partie des grands défis et des grands enjeux pour ces filières d'élevage conventionnelle dans les territoires

*figure 3 : les six familles agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes . Source : L. Rieutort d'après données Recensement agricole 2010 et enquêtes diverses. Réalisation : F. Van Celst (CERAMAC)

Les six familles agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes

- 1 – La logique patrimoniale**
Zones de petites exploitations nombreuses (taillis, revenus)
- 2 – La logique conventionnelle**
Zones de grandes cultures spécialisées (filières longues dominantes)
Zones viticoles spécialisées (filières longues et circuits courts)
Zones fruitières spécialisées (filières longues et circuits courts)
Bassins d'élevage allaitant spécialisé (bovins et ovins)
Bassins laitiers spécialisés (bovins et caprins)
- 3 – La logique de différenciation (terroirs)**
Zones de forte densité d'exploitations avec signes de qualité et d'origine (AOP, labels)
- 4 – La logique de proximité**
Zones de forte présence de circuits courts
- 5 – La logique agro-écologique**
Zones de forte présence de l'agriculture biologique
- 6 – La logique agrirurale**
Zones de développement de la pluriactivité des chefs d'exploitations



Le modèle de différenciation est celui qui offre le plus fort potentiel de territorialisation car il croise un renforcement des liens de l'agriculture aux lieux géographiques (terroirs ou combinaisons de terroirs, aires géographiques délimitées associées aux AOP/IGP), une capacité d'intégration à des projets de développement local et des dynamiques collectives renforcées par les organisations de défense du produit, le respect du cahier des charges du signe de qualité ou par la spécificité de chaque zone de production. L'image positive de l'environnement rural et de son patrimoine constitue un support déterminant pour l'émergence d'une « rente de qualité territoriale », d'autant que les ventes sur les marchés locaux, la proximité du consommateur ou du touriste par rapport au produit consommé, permettent d'arrimer davantage les biens et services, parfois organisés et vendus conjointement en « paniers » (Mollard, Pecqueur, 2007). Dans l'autre sens, les impacts sur le développement local (création de valeur ajoutée, changement d'image, valorisation de l'environnement et entretien des paysages...) sont bien connus et des cercles vertueux fonctionnent alors pour le meilleur profit de l'ensemble des acteurs de la filière mais également des territoires considérés. Les enjeux sont alors de construire ces paniers de biens et services, y compris à distance auprès des consommateurs urbains, et de rester dans des démarches rigoureuses (cahier des charges) sans alourdir les normes.

Le modèle de proximité possède quelques points communs avec les logiques de différenciation : il est nettement, et de plus en plus, inscrit dans les projets des collectivités territoriales (des agglomérations aux départements et Régions). Il repose sur des formes d'organisation collective (petits groupes de producteurs et consommateurs, réseaux élargis) construites pour la mise en place de chartes, d'outils de transformation ou de commercialisation, le plus souvent accompagnée par ces mêmes collectivités, notamment urbaines. Cependant, les liens au territoire sont plus ténus : si on retrouve de fortes relations avec le périmètre des exploitations concernées (et les micro-terroirs bien valorisés), les agriculteurs, largement animés par des motivations individuelles, n'affichent pas toujours en priorité dans leur acte de production, de forts sentiments d'appartenance territoriale ; il faut aussi compter sur une absence de continuité spatiale même si les exploitants peuvent s'appuyer sur une relative proximité

géographique (on retrouve un dispositif en archipel) et sur des « territoires-réseau » à moyenne échelle, jouant sur les interfaces, les « charnières » entre le rural et l'urbain... Au final, les bassins de vie et de consommation sont aussi la référence « territoriale » de bon nombre de producteurs et les défis sont bien ceux de l'organisation logistique des circuits, la mise en place d'outils de transformation (voir par exemple l'épineuse question de la présence d'abattoirs de proximité), l'accès au foncier ou l'organisation du travail car commercialiser c'est aussi du temps et il y a sur cet aspect beaucoup de champs pour la recherche.

Le modèle agro-écologique prend aussi en compte le territoire, non seulement dans l'acte de production à l'échelle de l'exploitation et de ses terroirs (avec leurs spécificités agronomiques) mais aussi à l'échelle du bassin de production/de collecte voire du bassin de consommation même si le produit est bien plus souvent valorisé par rapport à un mode de production qu'à un type de territoire. Certains projets de développement local intègrent également fortement ce modèle d'élevage de précision, notamment pour l'entretien, la protection et la valorisation de l'espace et des paysages (classement du lieu en zone protégée avec, y compris l'installation volontaire de l'agriculteur en zone Natura 2000) ou pour le déploiement de systèmes plus autonomes, notamment en matière énergétique avec le soutien des collectivités. Si les pratiques sont individuelles, de nombreux collectifs peuvent émerger, y compris à l'échelle d'un territoire de proximité (Communauté de communes par exemple). Les enjeux sont bien alors d'organiser collectivement des « filières » (l'Auvergne a avancé tardivement sur ce point), de coordonner les acteurs en proximité géographique.

Le modèle agri-rural est fortement territorialisé du fait de sa conception même. Ce type d'exploitant valorise son insertion dans un bassin de vie, un « Pays », un massif ou une vallée, auxquels il est attaché et dans lequel il puise une grande partie de ses ressources. De fait, le projet agri-rural peut rencontrer fréquemment l'intérêt des collectivités locales ou de réseaux professionnels qui l'inscriront dans le projet de territoire ; le défi étant bien d'associer les choix individuels (projet de vie et d'entrepreneur) et une dynamique collective, ce qui suppose de conforter les politiques d'accueil et de création d'activités,

d'améliorer la qualité des prestations et produits ainsi que leur promotion et commercialisation. Les acteurs des territoires ont une place légitime à occuper au sein ou aux côtés des structures d'appui spécialisées, pour faciliter l'émergence de nouveaux potentiels, mettre en réseau les innovateurs, construire un dispositif d'accueil et animer des politiques centrées sur la création d'activités. Si les politiques d'accueil, de création et d'organisation d'activités, sont au cœur des enjeux du Massif central, elles devront être repensées avec les enjeux, notamment touristiques, du massif alpin.

Je dirai juste un mot pour conclure. Chaque modèle contribue au développement des territoires et cette coexistence de modèles permet d'une part une meilleure valorisation des ressources locales, renforce d'autre part la capacité des exploitations à résister et à s'adapter à des changements globaux (aléas des marchés et climats) ou locaux (suppression/création de services ou d'activités). Mais il faut débattre de tous ces enjeux forts à la fois pour les professionnels et les acteurs des filières de transformation et de commercialisation, pour les acteurs publics des territoires, les élus, et pour la recherche, domaine dans lequel nous sommes relativement bien armés en Auvergne-Rhône-Alpes. Je vous remercie.

Jean-Paul Renard Académie d'Agriculture.

Merci à Laurent Rieurtort d'avoir ouvert très largement la thématique en présentant à la fois les différents types d'élevage et leurs différents atouts. On ne va pas les discuter là car ils vont être repris dans les présentations suivantes. On a quand même le temps pour une ou deux questions générales sur l'approche qui vient d'être présentée et je vais profiter de mon rôle de modérateur pour vous poser la première question:

Vous avez parlé de re-territorialisation et en avez montré des enjeux. Or une dynamique territoriale se met aujourd'hui en place, disons par le haut, avec la fusion des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes au 1er janvier 2017, l'affirmation des pouvoirs des métropoles, le dessin des contours des nouvelles intercommunalités, la définition de leurs compétences notamment par rapport aux départements, enfin l'évolution de l'organisation territoriale des communes. En quoi ce temps de réorganisation administrative est-il

important pour le développement de l'Élevage dont vous avez montré les différentes logiques propres à son développement.

Laurent Rieutort : C'est extrêmement important d'avoir des échelles d'intervention à la fois administratives et « vécues » par les acteurs, notamment pour que ces derniers s'approprient leur territoire, qu'ils y construisent des projets. Il est vrai que effectivement, si les forces de la métropolisation sont déjà fortement avancées, si on va vers des fusions de régions à une échelle macro, cela ne signifie pas que tout est réglé, ces échelles soulevant par exemple des interrogations sur les organisations de proximité. La nouvelle région va bientôt être créée mais il restera beaucoup de travail à faire à partir de 2017. Il y a la crainte qu'un certain nombre de retard soient pris pour restructurer l'ensemble des territoires et pour qu'ils s'y déploient des projets. En termes de territoires on est dans un grand *bing bang* de complexité, notamment dans les intercommunalités et beaucoup d'interrogations subsistent sur la métropolisation et l'organisation par exemple de la métropole clermontoise. Je dirais que par rapport à tous ces défis, on risque de prendre du retard si les élus notamment ne vont pas un peu plus vite dans cette organisation qui est effectivement importante pour rentrer dans la reterritorialisation.

Jean-Yves Bechler, Commissariat à l'égalité des territoires

Sur les six familles agricoles que tu as présentées (figure 3) il y en a qui sont en Rhône-Alpes Auvergne et d'autres qui sont Rhône-Alpes plus Auvergne. Je voudrais poser une question au géographe que tu es: le fait que ces cartes soient présentées en fait sur des formats différents, dans un cas le nombre d'exploitations dans l'autre les localisations, nous dit quoi pour les filières d'élevage et les dynamiques de la future Région Rhône-Alpes Auvergne ?

Laurent Rieutort Cela nous dit que les données n'ont pas été complètement intégrés et que cela aurait supposé des nouveaux traitements dans des approches portées par des services qui n'avaient pas encore les mêmes modalités de représentation! Mais au-delà de cette boutade, ce que nous disent, je pense, ces différentes modalités de représentation c'est que la

logique sur la région Auvergne reste avec un poids agricole et un nombre d'actifs important, d'où des représentations qui montrent plus le maillage des territoires, et une région Rhône-Alpes où l'on est dans une dynamique de métropolisation, d'urbanisation avec un nombre d'actifs moins important et des logiques qui sont peut-être plus régionalisées et déjà spécialisées de façon territoriale.

Jean Giraud Président de la chambre d'agriculture du Rhône.

Il me semble qu'il manque un volet dans votre analyse, car la territorialisation s'est faite il y a quelques années pour des questions de vocations agronomiques pour certaines productions. Aujourd'hui on est en train de repartir sur une territorialisation qui est le résultat d'un abandon d'une politique agricole commune qui a ouvert très largement les marchés et qui fait qu'on est en train de tuer certaines régions. Et donc les collectivités territoriales s'aperçoivent de ce phénomène et sont en train, avec les agriculteurs de chercher des solutions qui passent par la territorialisation. Je pense qu'il y a des vents contraires qui soufflent mais je ne sais pas lequel va gagner!

Jean-Paul Renard Merci pour cette position forte qui mériterait une belle discussion dès maintenant. Mais il me faut maintenant pour tenir l'horaire enchaîner avec le 2ème exposé.

Agnès Hauwuy et René Baumont

Centre de ressources pour l'agriculture de qualité et de montagne (CERAQ) et INRA Auvergne-Rhône-Alpes, UMR Herbivores INRA-VetAgro Sup

Services rendus et contribution de l'élevage au développement du territoire Auvergne – Rhône-Alpes

Nous avons préparé cet exposé à 8 personnes, des partenaires de l'INRA, de VetAgro sup, de l'Académie d'Agriculture de France, de l'ENSA -Toulouse et du CERAQ*. Vous remarquerez que je suis la seule représentante de Rhône-Alpes, donc l'équilibre n'est pas encore tout à fait respecté.

Je veux vous rappeler que la région Auvergne Rhône-Alpes représente une

grande région au niveau agricole. En fait, elle sera la 7ème région agricole au niveau français (au niveau du PIB) et la 9ème au niveau européen. Donc il faut parler d'agriculture au niveau de cette nouvelle région. Il y a des grandes cultures qui sont importantes, de l'arboriculture et de la viticulture. Mais l'élevage essentiellement herbivore représente environ 50 % de la valeur de la production agricole de la région.

Nous avons préparé un exposé en 3 temps : le premier va décrire les grandes caractéristiques de l'élevage dans la nouvelle région Auvergne Rhône Alpes pour poser le cadre. Le seconde exposera les services rendus par l'élevage en rapportant une étude réalisée par le GIS Elevage Demain. Ces 2 parties seront présentées par René Beaumont et je reprendrai la suite pour présenter une synthèse sur les atouts les faiblesses et les perspectives de cet élevage.

René Beaumont

INRA Auvergne–Rhônes-Alpes, UMR Herbivores INRA-VetAgro Sup

Je vais vous présenter quelques éléments qui ont été déjà évoqués dans l'introduction et dans l'exposé de Laurent Rieutort sur les grandes caractéristiques de l'élevage dans la nouvelle région. Il nous a semblé intéressant aussi de restituer Auvergne Rhône Alpes, par rapport aux autres régions françaises et à la production nationale.

Pour approfondir la question vous pouvez vous référer à un document très complet réalisé sur les séries statistiques des 2 DRAF et que vous trouvez à l'adresse internet

<http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Panorama-Auvergne-Rhone-Alpes>

*Ont contribué à l'élaboration de ce document aux cotés d'Agnès Hauwuy et René Beaumont :

-MM. Michel Lherm, Bruno Martin, Jacques Agabriel, INRA Auvergne–Rhônes-Alpes, UMR Herbivores ;

-Mme Julie Ryschawy, ENSA Toulouse, UMR Agir; M. Olivier Aznar, VetAgro Sup, UMR Metafort ; M. Claude Béranger, Académie d'Agriculture de France.

Alors si vous voulez simplement retenir les 3 chiffres qui nous ont paru les plus importants : cette nouvelle région sera la première région herbagère de France, elle contiendra le 2ème cheptel allaitant en France et le 4ème cheptel laitier. Sur le tableau ci-dessous, on voit que la surface en herbe couvre un peu plus de 1 500 000 hectares, soit 21% de la surface en herbe française.

tableau 1- La région Auvergne Rhône-Alpes au niveau français :
1^{ère} région herbagère- 2^{ème} cheptel allaitant- 4^{ème} cheptel laitier

	Auvergne	Rhône-Alpes	Auvergne Rhône-Alpes	Part en France (%)	Rang en France
Nombre d'exploitations agricoles	23 674	39 020	62 694	13	3
Surface agricole utilisée (ha)	1 456 213	1 435 394	2 891 607	11	4
Surface toujours en herbe (ha)	885 658	706 662	1 592 320	21	1
Surface en vergers (ha)	334	36 021	36 355	20	2
Cheptel vaches laitières (têtes)	235 070	269 052	504 122	14	4
Cheptel vaches allaitantes (têtes)	477 573	169 960	647 533	16	2
Valeur de la production en 2012 (million d'€)	2 047	3 960	6 006	8	7

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 et Comptes de l'agriculture 2012

Au niveau des cheptels, on note environ 650 000 vaches allaitantes, soit 16 pour 100 du total national, le cheptel laitier dépasse un petit peu les 500 000 vaches laitières, soit 14 pour 100 du total national. Le cheptel laitier est assez bien équilibré entre les 2 régions qui vont fusionner, en revanche le cheptel allaitant est beaucoup plus présent en Auvergne qu'en Rhône-Alpes.

Il s'en suit une certaine gradation d'Ouest en Est dans l'élevage herbivore représenté sur la carte ci-dessous avec les orientations technico économiques majoritaires à l'échelle de la commune

On voit que dans la région Auvergne (plus le département de la Loire), on va trouver à la fois un cheptel allaitant et un cheptel laitier et donc de nombreuses communes classées dans l'orientation technico économique bovins mixte. Sur le massif alpin c'est là que l'élevage laitier de montagne domine et dans le sillon rhodanien on trouve de l'élevage, mais plutôt sous forme de polyculture-

élevage, de la même façon que dans la plaine de la Limagne et le sillon de l'Allier. Pour ce qui concerne la *production laitière*, cette région se caractérise par une diversité de systèmes de production : une production importante de lait conventionnel, dans des zones plus ou moins favorables à la production laitière par rapport aux autres régions françaises ; l'importance notable de la production sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Il s'agit essentiellement de la production de lait et de fromage AOP qui représente plus du quart de la production laitière régionale (si on intègre la production fermière, environ 35% pour l'Auvergne et 25% pour Rhône-Alpes) alors qu'au niveau français on ne dépasse pas 10%.

Donc cette grande région est concernée par 15 des 28 AOP de fromage de vache françaises, soit 45 pour 100 du tonnage total de fromage AOP de vache. Une dernière caractéristique qui mérite d'être soulignée c'est l'importance de la production fermière environ 6% du lait transformé à la ferme contre seulement 1% dans la France entière. En aval de la production, a été évoquée dans l'exposé de Laurent Rieutort la thématique de la vente directe et des circuits courts.

Au niveau économique comment se situe la production laitière ?

On constate une certaine fragilité économique ; sur ce graphique vous avez en noir la courbe du revenu calculé en k€ constants par UTA non salariée, qui est équivalent à une sorte de revenu net d'exploitation.

Figure 1- Une agriculture dominée par l'élevage herbivore, avec une gradation d'ouest en est

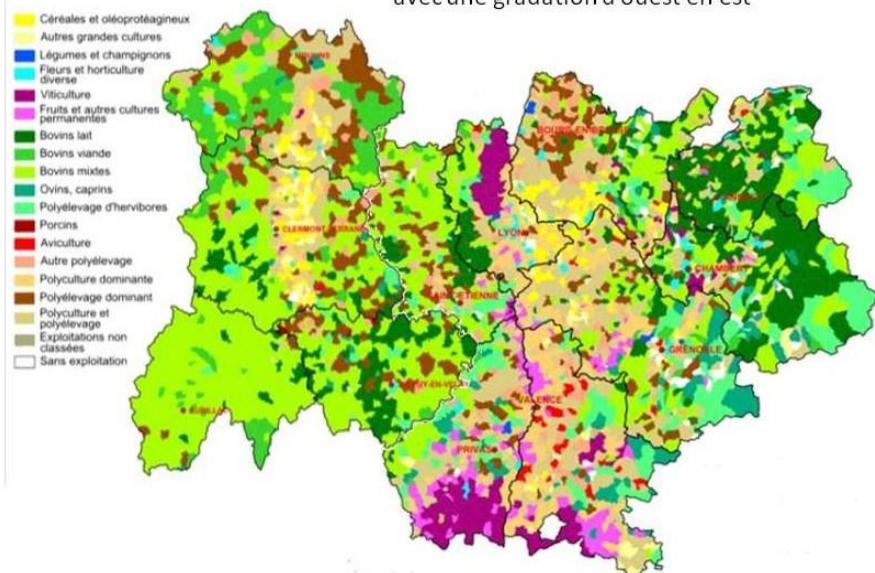
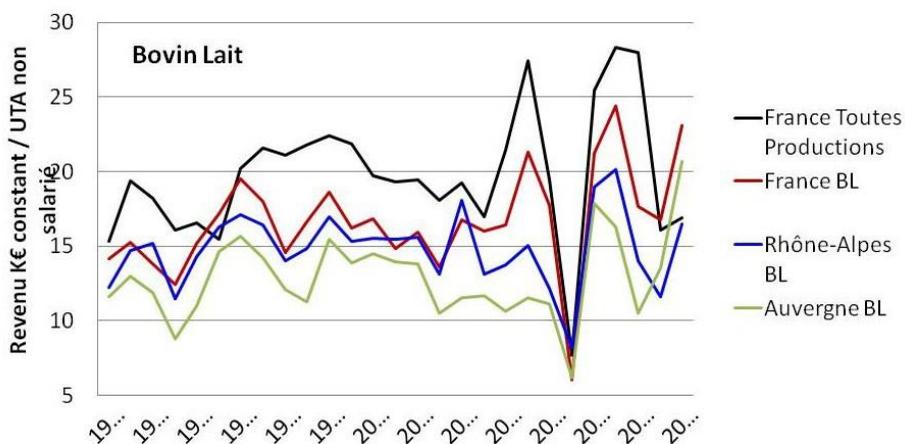


Figure 2: Pour autant, une certaine fragilité économique



Résultat courant après déduction des charges sociales de l'exploitant
(d'après Agreste RICA et compte de l'agriculture -2014 provisoire)

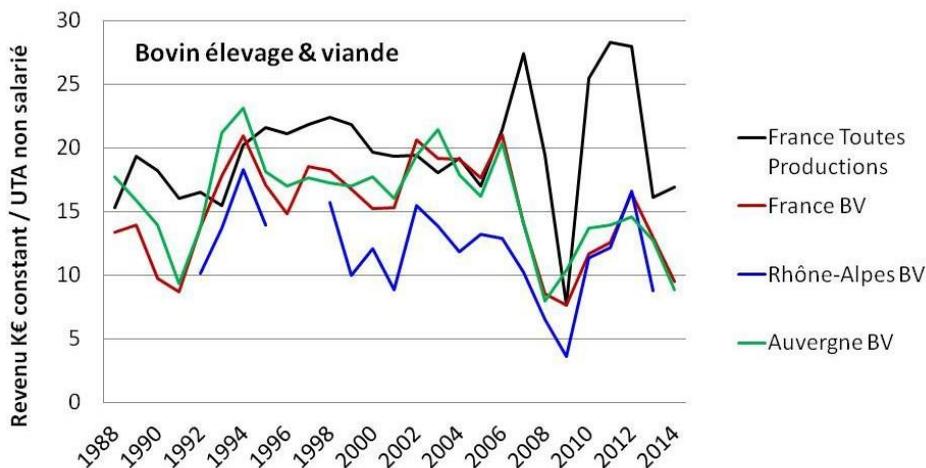
La courbe en noir représente la moyenne et l'évolution dans le temps pour toutes les productions agricoles françaises ; en rouge la courbe des systèmes bovin laitier français, en bleu la région Rhône Alpes et en vert la région Auvergne. La région Rhône Alpes se situait à peu près dans la moyenne des systèmes bovins laitiers jusqu'au milieu des années 2000, avec ensuite un certain décrochage. La région Auvergne s'est toujours située avec des revenus inférieurs à la moyenne nationale, même si dans les 2 dernières années on note un certain rattrapage.

Ces différences peuvent s'expliquer par des dimensions économiques des exploitations laitières plus faibles en région Auvergne notamment et aussi par le fait que malgré les signes officiels de qualité la valorisation du lait reste modeste et ne permet pas de compenser cette relative faible dimension économique.

Voyons maintenant la *production de viande*. Elle est dominée par la production et l'exportation d'animaux maigres. Les bovins finis, vaches de réforme, génisses et mâles engraisés ne représentent que 10% de la production régionale avec une répartition égale entre les 2 régions Auvergne Rhône Alpes. Les mâles finis ne représentent que 5% du total produit en France. Donc l'essentiel de la production est constitué par les animaux maigres exportés qui représentent 27% du total français, avec une partie beaucoup plus importante en Auvergne (20% du total national, contre 7% pour la région Rhône Alpes). Cette production de maigre exporté est essentiellement composée pour les deux tiers par des mâles, les broutards, et pour un tiers par des femelles qui sont exportées, ce qui ouvre des perspectives en termes de possibilités de relocaliser une partie de l'engraissement dans la région. Une caractéristique importante à souligner, concerne les capacités importantes d'abattage de bovins, surtout situées dans les départements du nord de la région (Allier Loire, Ain). Les capacités d'abattage et les volumes abattus de bovins sont supérieurs à la production (175 000 tonnes équivalent carcasse par rapport une production de 140 000), de même pour le total ruminants plus porcs abattus qui est également supérieur à la production régionale).

Avec le même mode de représentation des résultats économiques que pour les élevages laitiers, vous voyez que les résultats économiques des exploitations bovines viande en Auvergne se situent à peu près dans la moyenne nationale des élevages bovins viande mais en dessous de cette moyenne en dessous pour la

Figure 3 – Production de viande: des résultats comparables à la moyenne française

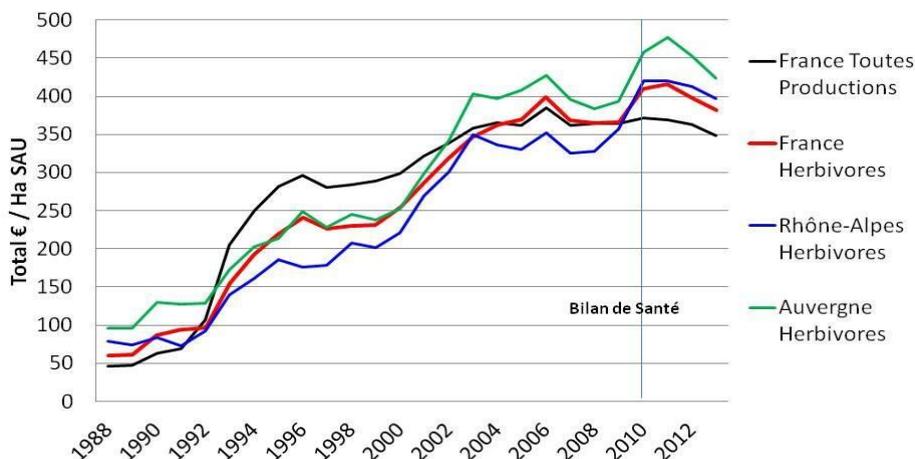


Résultat courant après déduction des charges sociales de l'exploitant
d'après Agreste RICA et compte de l'agriculture (2014 provisoire) BV=bovins viande; BE = autres bovins

région Rhône Alpes (Figure 3)

Il faut évidemment souligner, pour terminer ce panorama très bref des productions herbivores dans cette grande région, l'importance des soutiens directs. La totalité des soutiens apportés aux exploitations, toutes productions confondues est indiquée en noir dans la figure ci-dessous, (Figure 4), alors que la courbe en rouge concerne toutes les productions des herbivores (petits ruminants compris), les courbes en bleu et en vert représentant les soutiens respectivement dans la partie Rhône - Alpes et la partie Auvergne.

Figure 4 -Des soutiens directs importants, en lait et surtout en viande



Sont couvertes en abscisse les 4 grandes étapes des réformes successives de la PAC: la mise en place des aides directes en 92 ; l'Agenda 2000 avec le renforcement du 2ème pilier ; le découplage en 2006 (à l'exception de la prime à la vache allaitante); bilan de santé en 2010. On voit que les aides directes sont plus importantes que la moyenne nationale des herbivores en Auvergne notamment du fait du poids de la prime à la vache allaitante. Le bilan de santé de la PAC a permis, comme un petit peu partout en France, un certain rattrapage des productions herbivores et des productions à l'herbe qui se traduit donc aussi par un rattrapage pour les 2 régions.

Les services rendus par l'élevage

Dans cette seconde partie de notre exposé, nous avons souhaité élargir la question autour des services rendus par l'élevage et faire un focus sur une étude réalisée par le GIS élevage-demain qui a fait l'objet d'une publication plus complète, notamment en termes de méthodologie, dans la revue « INRA Productions animales ». En effet l'élevage apporte d'autres contributions à la société que la production d'aliments, mais qui sont souvent mal identifiées. La vision de l'élevage par la société, souvent partielle, est généralement limitée aux effets négatifs, notamment sur l'environnement ou sur le bien-être animal. Ce qui conduit à une remise en cause des produits animaux et des productions animales par certains

groupes de pression. Il nous a semblé important d'essayer d'évaluer l'ensemble des services rendus par les différentes filières d'élevage dans les territoires français. Pour réaliser cette analyse nous avons d'abord identifié les types de services rendus par l'élevage à la société, (un service étant une contribution fournie à la société par l'élevage pouvant être de différentes natures) et nous avons cherché ensuite à quantifier ces services. Nous avons nommé *bouquets de services* la combinaison de ces différents services dans un territoire, c'est à dire un ensemble de services produits simultanément dans le temps et dans l'espace.

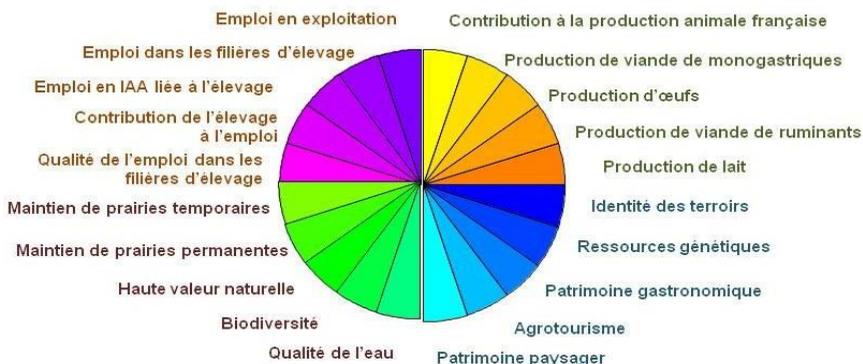
Ce travail s'est réalisé en 3 temps : tout d'abord l'identification des principales catégories de services rendus ; puis un travail de sélection d'indicateurs, pour la quantification de chaque service considéré à l'échelle des départements français ; enfin la construction d'une typologie de ces bouquets de service à partir d'analyses statistiques appropriées.

Les 4 grandes catégories de services qui ont été identifiées sont :

- les services de production de biens alimentaires,
- les services de vitalité rurale, liées aux emplois directs et indirects créés par l'activité d'élevage,
- les services de qualité environnementale, avec les impacts positifs liés à l'entretien des prairies et des espaces,
- les services d'identité culturelle liée à la création de paysages, à la production de produits de qualité originale.

Les principales bases statistiques qui ont été utilisées pour définir des indicateurs sont présentées dans la figure ci-dessous (Figure 5)

Figure 5- Services rendus par l'élevage: les indicateurs retenus



Calculs réalisés à l'échelle du département

Services de production : Statistiques Agricoles Annuelles (2011)

Services de vitalité territoriale : MSA (2011) et INSEE (2011)

Services de qualité environnementale : RGA (2010), STOC (2011), Solagro (2010), MEDDE (2013)

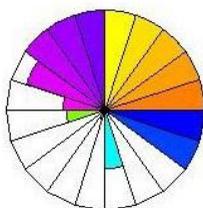
Services culturels : BRG (2012), Corine Land Cover (2006), Teruti (2010), INAO(2011).

Sont représentées: pour les services de production des indicateurs liés aux volumes produits, pour les services de vitalité économique des indicateurs en grande partie basés sur l'emploi créé ; pour les services environnementaux des indicateurs liés au maintien des prairies permanentes et temporaires, à l'utilisation de zones à Haute Valeur Naturelle (HVN), ainsi que des indicateurs de biodiversité, de qualité de l'eau ; enfin pour les services patrimoniaux et d'identité culturelle, des indicateurs liés au patrimoine paysager, à l'agro tourisme, au patrimoine gastronomique, aux ressources génétiques animales et à l'identité des territoires

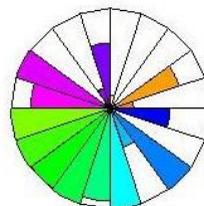
Cette *typologie* a ensuite permis d'identifier 4 types de territoires d'élevage : i) des territoires d'élevage où on va essentiellement produire des services de vitalité économique et de production ; ii) des territoires sont produits essentiellement des services de qualité environnementale et de production à l'herbe; iii) des territoires où ces services de qualité environnementale sont également lié à des services patrimoniaux ; iv) des territoires où l'élevage est plutôt en régression et laisse des faibles niveaux relatifs de services rendus pour

les 4 dimensions (Figure 6)

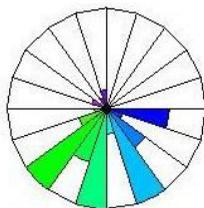
Figure 6- Services rendus par l'élevage: Quatre types de bouquets de services



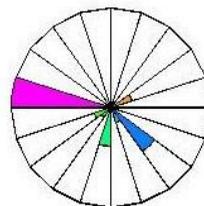
Type 1 : Services de vitalité et de production



Type 2 : Services de production herbagère et de qualité environnementale



Type 3 : Services de qualité environnementale et patrimoniaux



Type 4 : Faibles niveaux relatifs de services rendus

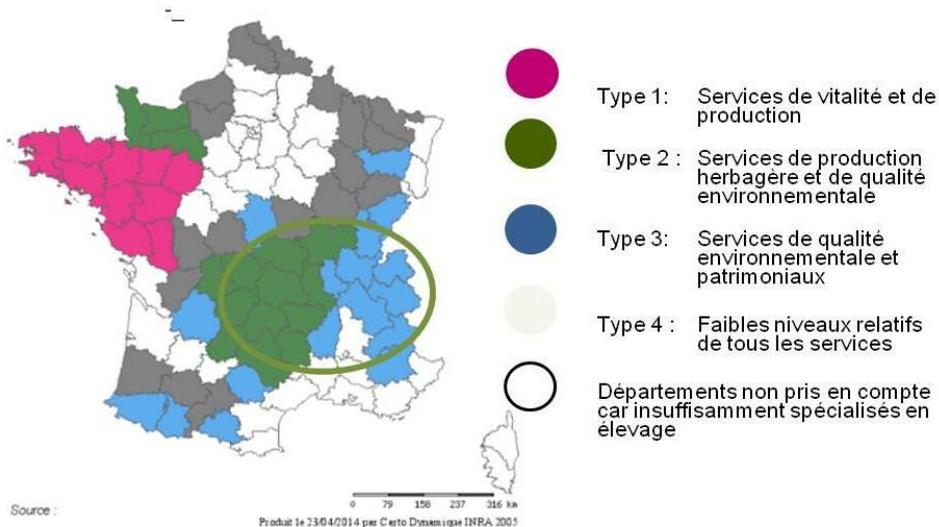
Mise à l'échelle des valeurs des indicateurs entre 0 et 1

Expression des services en relatif les uns par rapport aux autres et non en valeur absolue

Si on regarde à l'échelle nationale les résultats de cette étude on peut dégager des grandes régions se différenciant par les bouquets de services produits.

Sans grande surprise on va retrouver les services de vitalité territoriale et de production (type 1) essentiellement dans le Grand Ouest; les services de production herbagère et de qualité environnementale (type 2) sur l'ensemble du Massif Central ; les services de qualité environnementale et les services patrimoniaux (type 3) dans les massifs montagneux. Si on focalise sur la grande région Rhône Alpes l'étude montre que l'on va trouver essentiellement des bouquets de services de type 2 et 3 parmi les 12

Figure 7- Services rendus par l'élevage en Auvergne Rhône-Alpes:
 Essentiellement deux types de services :
 -production herbagère et de qualité environnementale–Type 2
 -services de qualité environnementale et patrimoniaux–Type 3



départements de la grande région (seule la Drôme n'a pas été prise en compte parce que l'activité d'élevage y est trop peu importante). (Figure 7)

Pour conclure, afin de caractériser cette nouvelle grande région, on peut dire qu'elle contribue fortement au service de qualité environnementale, notamment par le stockage du carbone sous prairie, l'entretien des zonages

HVN, la conservation de la biodiversité et la qualité de l'eau. Elle va contribuer également fortement à des services de patrimoine et une qualité de vie à travers les paysages, l'agrotourisme les produits de qualité, les ressources génétiques animales, la gastronomie, l'identité culturelle. Mais par rapport à d'autres régions françaises, la nouvelle grande région contribue plus modestement au service de production notamment par la faible importance des filières de monogastriques sur ce territoire avec pour conséquence une industrie agro-alimentaire moins importante que dans les régions d'élevage du grand ouest.

Je repasse la parole à Agnès.

Agnès Hauwuy : Les atouts, faiblesses et perspectives

Faisons d'abord une petite synthèse sur les atouts. La nouvelle région est un territoire de montagnes herbagère où l'activité d'élevage herbivores est dominante. Nous voulons mettre en avant la diversité des systèmes de production et de valorisation ; loin d'une production unique, c'est une multitude de systèmes, aussi bien au niveau de la polyculture que de l'élevage et aussi au niveau de la valorisation des productions qui sont concernés. Comment bien prendre en compte cette diversité et la mettre en synergie, sans opposer les divers systèmes ? Comment soutenir les services fournis par l'élevage qui participent fortement à la qualité environnementale ou à la qualité patrimoniale de la région ?

Au-delà de ces constats, des évolutions, tant internes qu'externes, vont, soit conforter soit fragiliser ces activités. Aux niveaux internes à l'élevage, Mr. Giroud vient de souligner la fragilisation de la filière laitière liée à la fin des quotas laitiers. Quelles seront les capacités pour certains bassins de production hors SIQO à maintenir de la production ? Comment accompagner les bassins avec SIQO, où la mise en place des références laitières n'est pas si simple ? En ce qui concerne la viande, c'est l'avenir des débouchés futurs des broutards qui se pose, et donc la capacité à créer des partenariats avec d'autres régions européennes ou méditerranéennes et la capacité à développer l'engraissement dans la région. Sur ce point, les conclusions de l'étude prospective sur la viande sont attendues pour voir ce qu'il est souhaitable de mettre en place. Au niveau des questions

posées par la métropolisation et le développement urbain, il faut reconnaître des demandes qui concernent aussi bien l'espace et le cadre de vie que l'approvisionnement local, les souhaits de développer des lieux de promotion et gestion du développement durable, notamment dans les parcs naturels régionaux. Ces demandes sont-elles des menaces ou des opportunités selon les activités en place ? Ce n'est jamais ni noir ni blanc, les demandes pourront être des menaces ou des opportunités, comme nous le verrons dans un certain nombre de témoignages qui vont suivre ; ils paraîtront peut-être optimistes, hormis sans doute ceux concernant les problèmes fonciers qui seront un facteur déterminant de l'avenir de l'élevage

En ce qui concerne les politiques européennes et nationales, on constate que globalement qu'elles vont plutôt dans le bon sens avec une meilleure prise en compte des handicaps au niveau des régions difficiles, une confortation et une progression de la promotion des services non marchand, une politique de la qualité qui est soutenue au niveau européen et qui accompagne les produits sous SIQO, enfin des mesures nationales autour de l'agro écologie pouvant être bénéfiques pour cette région. Comment la nouvelle région va-t-elle conforter ces différents objectifs, en utilisant au mieux les leviers régionaux de la PAC pour avoir un message cohérent

Concernant les orientations pour demain, nous avons voulu mettre en avant deux aspects principaux.

Des conditions naturelles, structurelles et une certaine fragilité économique ne permettent pas d'avoir une compétitivité par les coûts, nous semble-il, sauf dans certaines activités spécifiques. Pour l'élevage on ne peut guère imaginer une différenciation par les coûts et il faut donc renforcer la différenciation des productions par la qualité, par la proximité territoriale pour gagner en valeur ajoutée. Comment structurer des filières pour répartir cette valeur ajoutée ainsi créée au niveau des différents maillons ? Cette structuration doit être réfléchié aussi bien dans des filières courtes, des filières plus ou moins longues, en partenariat avec des organismes publics ou dans des contrats public-privé. Elle nécessite une stabilité du message à moyen et long terme sachant qu'une filière ne se crée pas en un an. Par exemple, la filière Beaufort s'est créée en 30 ans.

Une autre richesse de la région est sans doute cette diversité, tant au niveau

des élevages que des autres productions. Une diversité qu'on retrouve au niveau des exploitations et entre les territoires, avec peut-être pour objectif de conforter la complémentarité autour de 2 thèmes :

Comment favoriser l'autonomie alimentaire des exploitations, à l'échelle de l'exploitation, inter exploitations et inter- territoires ?

Comment combiner des filières d'approvisionnement inter territoires pour aussi assurer la consommation alimentaire régionale et chercher à gagner en autosuffisance alimentaire ?

Ces perspectives nécessiteraient un décloisonnement des messages, autant techniques que politiques, vis-à-vis des agriculteurs pour avoir une politique globale. Ces orientations, au-delà des questions économiques et socio-économiques, renvoient aussi, pour les zootechniciens que nous sommes, à des questionnements sur les pratiques, les types d'animaux, les types de systèmes d'exploitation à développer dans les divers contextes territoriaux.

Jean-Paul Renard : Merci pour cet exposé très riche, fait à deux voix, mais qui représente le travail de tout un collectif. Plusieurs messages sur les perspectives de développement de l'Élevage dans la dynamique territoriale de la nouvelle région, objet de ce colloque, ont été énoncés. Pour ma part, j'ai été frappé par la présentation de la typologie des services que peut apporter l'Élevage aux territoires montrant des différences entre la partie Auvergnate et la partie Alpine de la future Région, avec la question de leurs évolutions, complémentarités ou interpénétration, quand le dialogue de part et d'autre du sillon rhodanien sera facilité par l'appartenance à une même région.

Nous avons le temps pour quelques questions ou commentaires.

Alain Rey – agriculteur – : Vous avez dit. Rhône-Alpes-Auvergne, moi je dis Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une petite boutade mais qui est devenue, plusieurs mois avant la fusion effective, d'actualité !

René Baumont : Je me suis renseigné quand on a préparé l'exposé auprès de notre président de centre Jean Baptiste Coulon qui m'a dit que, au moins dans un premier temps, c'est à dire avant que le nom officiel de la région ne soit décidé l'ordre alpha-bétique primait. Dans plusieurs articles de presse on cite ce sigle AURA (pour Auvergne Rhône-Alpes. Mais il est vrai que naturellement

on dit aujourd'hui plutôt Rhône-Alpes Auvergne qu'Auvergne Rhône Alpes. De toute façon, c'est le Conseil régional qui décidera !

Olivier Aznar (VetAgro Sup, UMR Metafort) : Je voudrais dire un mot sur le travail réalisé au sujet des services apportés par l'Élevage. Ce que je veux souligner, c'est que c'est un travail encore exploratoire auquel nous sommes plusieurs, dont Etienne Josien, présent dans la salle à avoir contribué. Les résultats auxquels nous aboutissons pour l'instant dans tel ou tel des départements qui composent la région sont relatifs par rapport aux autres départements. Ce travail se poursuit avec des difficultés méthodologiques à une échelle plus fine, intradépartementale avec l'ambition de prendre en compte l'équilibre entre services rendus, ce qui, pour l'économiste que je suis, renvoie à ce que nous appelons des externalités négatives (di-services) : il s'agit là d'un des fronts des travaux de recherche que nous vous avons présentés.

Laurent Dobremez (IRSTEA -Grenoble) : Ma remarque porte sur cette notion même de service. Comme l'a dit Olivier Aznar il s'agit plus de fonctions de l'élevage que de services. S'il s'agissait de services cela voudrait dire qu'il y a des attentes nettement exprimées par la société. Je ne suis pas sûr qu'on en soit encore à ce stade.

Olivier Aznar : En fait la notion de service est polysémique et que nous avons essayé de faire est de rassembler dans cette typologie les différents de sens du mot service. Et donc il y a à la fois des services rendus, par exemple l'agri tourisme et aussi des services qui sont plutôt des fonctions.

René Baumont : Cette étude sur les services a suscité pas mal d'intérêts notamment de la part des instituts techniques ; l'Institut de l'élevage a repris cette notion de services rendus dans un certain nombre de ses études et nous essayons de la porter à l'échelle européenne

Témoignages d'acteurs

La parole est maintenant aux acteurs, pour qu'ils témoignent sur les problématiques qui ont été abordées. C'est un exercice redoutable puisque vous aurez chacun 7 min, chronométrées comme me l'a demandé Jean-Baptiste Coulon. Je vous demanderai ensuite de rejoindre directement la tribune pour, une fois tous les témoignages présentés, donner la parole à la salle.

Jean-Claude Guillon :

Directeur du Développement durable au Groupe Limagrain, Président de l'Union des Industries Agro -Alimentaires de l'Auvergne-URIA Auvergne

Pour présenter l'ensemble des filières d'élevage notamment pour la stratégie et la communication je vais commencer par les données économiques pour le territoire Auvergne. L'URIA regroupe 270 établissements, TPE, PME et filiales de groupes coopératifs ou privés ; chiffre d'affaire, 3,7 milliards €; 12000 emplois directs en légère croissance ce qui est rare, un lien très fort avec l'agriculture d'Auvergne et au- delà. L'URIA fédère toutes les industries agro-alimentaires ce qui est original par rapport aux autres régions françaises. Nous privilégions une démarche de mutualisation d'expériences et de direction d'actions collectives. L'Elevage représente plus de 50% de nos activités (2milliards € environ)

L'ensemble de nos adhérents sont répartis dans les territoires d'Auvergne et nous promovons une démarche de « circuits courts industriels ». C'est un point très important que nous partageons avec la coopération mais aussi maintenant avec les industriels. Un circuit court industriel définit une production agricole locale associée à une transformation industrielle locale associée à une démarche de qualité qui n'a rien à envier à la démarche de haute qualité qui peut être attribuée à des circuits ultracourts même si de temps en temps nous rencontrons encore des difficultés pour établir la source des produits, dans le secteur de la charcuterie par exemple. Nous participons aux projets structurants de l'Etat et de la Région en étant engagés dans des

actions qui concernent domaine de l'innovation scientifique et technologique, par exemple en participant au Conseil scientifique de l'INRA, en siégeant au Conseil exécutif de Céréales-Vallée, au bureau de la Fédération d'acteurs publics Innovergne ; au-delà de la Région je suis expert dans le programme « nouvelle France industrielle » pour le secteur de l'alimentation intelligente.

Nous sommes engagés dans un vaste projet porté avec la région Auvergne, celui de créer une filière bovin d'engraissement plus structurée. On part du principe que nous avons une tradition de brouillards et l'idée est d'engraisser plus à l'échelle locale. La démarche est portée par le Comité élevage de l'ARIA , l'Association régionale des industries agro- alimentaires Auvergne- Rhône-Alpes. Cette démarche est conduite en coopération avec Coop de France. C'est un programme reconnu comme priorité stratégique en Auvergne, partie prenante de la stratégie de spécialisation intelligente du volet Systèmes agricoles durables, avec l'objectif structurant d'engraisser 25 000 animaux d'ici 3 ans (5000 la première année, puis 15000 la deuxième et enfin 25 000) pour répondre à de nouveaux marchés ; Il s'agit de produire 12% de plus qu'aujourd'hui à partir d'un système de contractualisation et avec une caisse de sécurisation pour donner une visibilité aux acteurs et faire face à cet ennemi du producteur et du transformateur et je crois aussi du consommateur, qu'est la volatilité des cours. Cela a bien été montré dans l'exposé précédent.

L'autre point est de favoriser l'amélioration d'ateliers d'engraissement existants et en créer de nouveaux. Améliorer aussi l'efficacité de l'élevage et de l'engraissement par le choix des races et d'objectifs prioritaires pour l'amélioration génétique à l'intérieur des races et aussi pour les aspects nutritionnels. Enfin améliorer la compétitivité des abattoirs. Il a été montré dans le précédent exposé que le ratio entre le nombre d'animaux abattus et la capacité de chaque abattoir est de 80% ce qui est insuffisant car dans l'industrie il faut tendre à se rapprocher de 100% pour que le flux soit le plus élevé possible. Augmenter la compétitivité est bien notre objectif pour être en cohérence avec les demandes des industriels qui sont présents sur de nouveaux marchés, dans le Bassin parisien ou dans des pays méditerranéens, au Japon. En conclusion l'Auvergne et c'est aussi le cas pour la région Rhône-

Alpes ne sont plus des territoires capables de produire du minerai ; il y a une nécessité absolue aujourd'hui à se différencier et à rentrer dans cette logique de circuits courts industriels de qualité qui seule nous permettra de développer notre élevage.

Lilian Vargas Terres en ville, Grenoble- Alpes-Métropole
La communauté d'agglomération Grenoble-Alpes -Métropole fait partie d'un réseau

« Terres en Ville » qui regroupe les agglomérations dans le cadre de leur politique périurbaine. Ce thème des relations entre l'Agriculture, l'Elevage et les territoires est un thème que l'on voit resurgir fortement dans le réseau "Terres en Ville" avec des actions très concrètes de grandes villes comme par exemple Nantes qui recrée un abattoir, ou Lille qui renoue des liens avec l'élevage. Le terme de reterritorialisation qui a été employé tout à l'heure est à cet égard très intéressant. Grenoble est un territoire d'élevage ! 75 pour 100 (75%) des exploitations de la région grenobloise ont un atelier d'élevage.

Je ne détaillerai pas tous les chiffres, et soulignerai seulement qu'aujourd'hui 50% des installations dédiées à l'élevage le sont hors cadre familial. Quand on connaît le coût de création ou de reprise d'une exploitation d'élevage il est assez complexe pour nous d'accompagner des installations sur ces thématiques. 50% des agriculteurs de notre région sont des agricultrices ce qui nous fait aussi réfléchir aux apports de la mécanisation par exemple et à ce qui permet aussi aux femmes de pouvoir travailler sur des élevages de notre territoire. Je reprendrai ici ce qu'a dit Laurent Rieutort tout à l'heure : nous sommes, ici à Grenoble, vraiment dans une logique de re territorialisation de l'agriculture et ceci en englobant l'élevage. Clairement l'agriculture est un apport bénéfique au territoire et ce point doit rentrer en ligne de compte dans l'aménagement de ce territoire et notamment par rapport à un point que l'on évoque assez peu, celui de son attractivité. Petite anecdote à ce sujet. J'ai travaillé il y a il y a quelques années sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ; arrivé en avance à une réunion qui se tenait à la Chambre de Commerce, je traîne dans les couloirs en regardant les dépliants de publicité montrant des photos plus magnifique les unes que les autres ; mais aucune sur

les zones d'activités agricoles et d'élevage; pas une photo sur les salles blanches; seulement une des images de verdure, de vaches et de paysages de la région grenobloise, avec ses beaux sommets enneigés. Ce que je veux dire par là, c'est que ce manque renvoie, en creux à ce qui était dit tout à l'heure : les aménités de l'agriculture et de l'élevage comptent pour les territoires grenoblois et il faut les prendre en compte.

L'organisation économique de l'élevage en région grenobloise reflète deux types de stratégies développées par les exploitants. Celle des toutes petites exploitations, sur des petites surfaces avec même seulement trois vaches mais la recherche d'une très haute valeur ajoutée qui permet d'arriver à vivre plutôt correctement de l'élevage, parfois mieux même que de très gros élevages produisant du lait "minéral", terme que je déteste mais je l'ai entendu tout à l'heure. Et aussi la stratégie des exploitations patrimoniales dont le rôle est déterminant pour la gestion de l'environnement avec notamment la gestion des pentes et risques naturels (eau, feu), un volet économique sur lequel on doit se pencher avec autant de précision que sur le volet des circuits courts.

Grenoble a une grande culture (une longue histoire) des circuits courts. Il y a au cœur de la ville une place qui s'appelle la Place aux herbes, déjà là au 19ème siècle.

Les gens venaient y vendre les produits de leur ferme. La collectivité se doit d'accompagner cette tradition des circuits courts dans cette région avec une politique agricole et je rejoins à nouveau ce qu'a dit tout à l'heure Laurent Rieutort sur la notion de re-territorialisation avec deux axes forts: le premier est que l'on est dans un territoire à espace très contraint où 34 communes sur 51 sont en zone de montagne et où il faut donc préserver le foncier agricole parce qu'on n'en a pas beaucoup; le second axe est celui qui vise à déployer une stratégie alimentaire de territoire avec ses outils.

Ma conclusion va plutôt poser des questions qu'amener des réponses. Le fait de changer d'échelle est aussi important non pas seulement parce qu'on est passé d'agglomération à métropole, mais c'est aussi prendre en considération de nouvelles compétences, comme la gestion des abattoirs, la gestion d'un Marché d'Intérêt National dans lequel y a pas que des produits de maraîchage mais aussi de la viande bovine : il vient de se créer un atelier de découpe dans

l'enceinte du MIN ce qui n'est pas anodin. Peut-être que vous allez plus vite que moi tout à l'heure M. Guillon en parlant de filières industrielles territoriales. Ici on parle de filières territoriales. Dans notre esprit on est peut-être plus sur des filières artisanales qu'industrielles mais je pense que il y a la place pour travailler tous ensemble: quand il nous faut alimenter les mille sept cent portions-jour des enfants des cantines de Grenoble on a aussi besoin des filières industrielles. Et puis, le dernier point, sans lequel on n'arrivera à rien, c'est vraiment de rechercher la cohérence entre le bassin de production et le bassin de consommation, donc d'œuvrer à la coopération avec nos territoires voisins. Aujourd'hui, le bassin de consommation sur la région grenobloise est énorme; et les zones de production, notamment celles d'élevage sont en périphérie comme par exemple les Parc naturel du Vercors et celui de la Chartreuse. Et aussi un petit peu plus loin les pays de l'Oisans, et le pays Voironnais dont Frédéric Delattre nous parlera tout à l'heure. Nous avons engagé un travail commun, pour essayer de voir à la fois comment rationaliser l'approvisionnement et comment améliorer la qualité de consommation pour l'ensemble des habitants de notre territoire à travers des liens de solidarité renforcés entre la ville et la montagne. Un point pour terminer. Monsieur Giraud se demandait tout à l'heure quel serait le fonctionnement de la grande Région (AURA) de demain. Personnellement, je m'inquiète aussi beaucoup sur ce que seront les politiques contractuelles territoriales qui viendront compenser, sur notre territoire, les réductions actuelles des soutiens de la PAC. Monsieur le Président, messieurs les représentants des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes, je vous donc pose cette question qui concerne un des gros enjeux de demain. Merci.

Jean-Paul Renard

Après ce témoignage de "Terre en ville" où les mots métropole et élevage ont été associés et conjugués par Frédéric Delattre, nous allons continuer, mais en intervertissant l'ordre des présentations du programme : d'abord le témoignage sur le foncier avec Frédéric Delattre, puis le témoignage à deux voix de Sylvie Cournut et Laurent Dobromez sur l'élevage dans les parcs naturels.

Frédéric Delattre

Directeur des Services agricoles- forêts-développement rural de la Communauté d'agglomération du pays Voironnais.

L'exposé précédant concernait la communauté d'agglomération Grenoble Alpes- métropole. Le pays Voironnais qui touche cette métropole est aussi une communauté d'agglomération formée de 34 communes regroupant 100 000 habitants. Avec 500 exploitations agricoles dont à peu près une petite moitié d'élevage, mais dont la caractéristique est surtout la grande diversité de productions. On retrouve à peu près les mêmes caractéristiques que sur l'agglomération de Grenoble avec toutefois un gradient un peu moins fort en matière de développement de circuits courts, un bon tiers seulement des exploitations, mais une présence de l'élevage laitier en filière longue qui est plus importante.

Je vais parler d'un sujet sympathique, celui de l'Agriculture et la gestion du foncier. Pourquoi sympathique ? Parce que c'est un sujet plutôt conflictuel mais qui est en même temps à la base de la réflexion que nous avons aujourd'hui avec ce colloque. Si, notamment dans nos zones périurbaines ou sous influence métropolitaine, il y n'avait plus de foncier agricole, alors on ne parlerait même plus de ce qui fait l'objet de ce colloque. Je vais donc vous présenter une histoire toujours en cours, avec ses grandeurs et ses décadences, sur la question du foncier. Même si elle n'est pas focalisée spécialement sur l'élevage je pense que c'est la problématique générale que je vais vous exposer. Territorialisation : ce terme qui évoque bien le mouvement d'un territoire, a été associée à une politique agricole de longue date.

Il y a 40 ans quand fut décidé dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1973, la création aux portes de Voiron d'une ville nouvelle de 100 000 habitants provoque une levée de boucliers des élus, des agriculteurs locaux qui n'en veulent pas et se regroupent pour essayer de développer ensemble leur propre modèle de développement et définir leur propre politique agricole. Ils engagent alors, en quelque sorte, les prémices de l'intercommunalité d'aujourd'hui. Tout de suite, les questions d'identité, d'espace agricole et donc de politique agricole locale sont débattues avec le

souci d'une démarche partagée, faite de concertations entre les représentants de la profession agricole locale et les élus, de travail en commissions mixtes, de décisions partagées sur les attributions d'aides. Au fur et à mesure des renouvellements des élus et des représentants locaux agricoles cette politique a toujours été confirmée avec des nuances et des évolutions certes, mais en conservant le principe même d'une politique agricole ancrée sur la thématique du développement économique. La dernière étape de ce travail de 40 ans, est la définition d'une charte qui sera signée d'ici la fin de l'année 2016 par les différents partenaires, notamment les élus de la profession agricole et les représentants forestiers Une politique partenariale avec les territoires voisins l'agglomération de Grenoble, le Parc de la Chartreuse notamment, la Région (notamment avec une politique contractuelle qui souligne déjà l'importance d'une politique contractuelle territoriale), le Département de l'Isère, et enfin également la Recherche. Pour anecdote, le Pays Voironnais sera l'un des territoires partenaire d'un prochain programme PSDR (programme pour et sur le développement régional) sur les questions d'alimentation (programme FRUGAL).

Un point également important que je veux souligner ici est qu'aujourd'hui cette politique est portée à la fois par les élus ruraux et les élus urbains, non pas alternativement, mais simultanément. Il est important de le souligner car ce n'est pas une politique où l'on dit à l'élu-agriculteur d'une petite commune rurale du nord du territoire qu'on lui laisse porter la question de l'agriculture : ce n'est plus comme cela que cela se passe ; au cours du mandat municipal précédent ce sont même les élus urbains qui étaient les principaux moteurs de la politique agricole.

Avec des enjeux d'identité, d'aménités de l'agriculture et de l'élevage, d'alimentation, la notion de politique alimentaire au niveau territorial est maintenant essentielle et on la retrouve, comme l'évoquait Lilian Vargas tout à l'heure dans quasiment toutes les agglomérations de la région de Grenoble, comme au niveau national.

J'ai évoqué la signature prochaine d'une charte, quels en sont les axes ? Un des axes vise à pérenniser les espaces et l'économie ; y sont prises en compte les notions de performances d'exploitation, les thématiques autour de l'agro

écologie. Un second vise à valoriser et faire reconnaître l'agriculture donc vraiment là établir le lien entre la population urbaine locale et l'agriculture du territoire. Un troisième concerne la structuration des filières locales, ce que nous appelons les filières alimentaires territoriales, qui sont nombreuses et ont fait émerger la notion de panier de produits. Il y a aussi la filière locale du bois avec la gestion de la biomasse.

Pour montrer le processus de définition et de mise en œuvre de la charte, je prendrai comme exemple la gestion du foncier qui nous occupe au quotidien et dont évolution est loin d'être linéaire! la figure ci-dessous montre, en bas à droite Grenoble et au-dessus, donc aux portes de la ville, toute la plaine, puis la vallée de l'Isère.

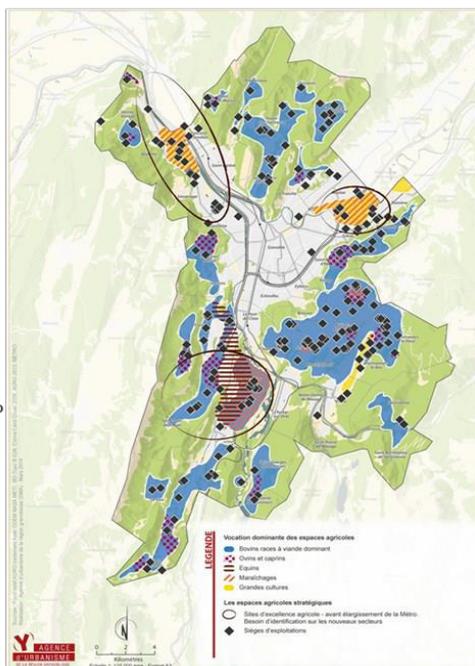
La métropole grenobloise, un territoire d'élevage

Trois grands types d'espace agricole :

- Les zones maraîchères et céréalières de plaine
- Les zones céréalières et prairies de fauche des plateaux
- Les zones herbagères et céréalières de coteaux

Une agriculture diversifiée :

- 210 exploitations dont 12% en bio
- Des exploitations à haute valeur ajoutée (30% en maraîchage et plantes aromatiques)
- 75% des exploitations avec un atelier élevage, dont 15% équestre
- 1 exploitation sur 2 en vente directe
- 34 communes sur 49 en zone de montagne



Le secteur sur lequel je voudrais que vous focalisiez votre attention est celui qui marque en vert les zones agricoles et en blanc les zones urbanisées ou sou- mises à une future urbanisation. Comment le Pays Voironnais s'est-il positionné pour protéger le foncier et avoir une politique active de gestion de

ce foncier ? La première étape a été le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) défini en 1973. Dans ce SCOT, la zone entourée en violet avec les trois zones en rouge correspondent, avec 160 hectares, à la future zone d'urbanisation pour le développement économique. La décision des élus prise dans le cadre (de la redéfinition du SCOT (dont le périmètre est beaucoup plus large) a été de retirer ces 160 ha et de les remettre en zone agricole. C'est un acte politique fort puisque la tendance jusqu'alors était plutôt de garder des espaces comme réserves foncières pour un développement économique même lointain, dans 40 à 50 ans, pour "on ne sait jamais", permettre à une grande industrie (Toyota) de venir s'installer un jour. Le choix politique de retirer ces hectares, pour les affecter à un usage agricole n'est donc pas anodin : laisser ces hectares comme future zone d'urbanisation et d'industrialisation, n'aurait pas permis la mise en place d'une politique agricole, les agriculteurs se sachant condamnés un jour à partir ; les retirer permet cette politique en faveur de l'agriculture. La seconde étape, mise en place pour pallier au risque de réversibilité de décisions concernant la modification du SCOT a été de créer un périmètre de protection des espaces et d'aménagement d'espaces agricoles et naturels, un PNL, tel que défini dans la Loi sur le développement des territoires ruraux de 2005. C'est le document le plus protecteur tant au niveau des espaces agricoles que des espaces naturels, car une fois créés, leurs périmètres ne peuvent être modifiés, ou à fortiori supprimés, que par décret interministériel. C'est à la rédaction d'un tel document que tout un travail a été lancé dans une démarche partenariale associant la compétence du département en lien avec l'agglomération de Grenoble, le Pays Voironnais, des représentants de la profession agricole, des associations environnementales ... La définition des grandes orientations pour une zone de 3000 hectares a ainsi été mise en œuvre y compris pour la préparation du document d'enquête publique.

Et là, le projet est stoppé. On était alors très proche des élections. Il y a eu des contestations au niveau agricole, des contestations émanant des propriétaires et puis, peut-être, une maturité politique qui n'était alors pas suffisamment forte pour un engagement de ce type. Sur le plan technique, nous avons sans

doute commis l'erreur de considérer que les élus sont avant tout des collègues concernés comme nous autres techniciens par les enjeux de l'aménagement et du développement économiques et qu'un accord de principe vaut succès ; mais les situations ne sont pas si simples sur le plan politique ! Sur la question foncière, il y a beaucoup d'enjeux et la complexité de la procédure fait naître un doute sur son principe même. Bref, il nous faut maintenant décrypter ce qui s'est réellement passé, disposer de différents éclairages pour comprendre, sachant que dans d'autres départements, comme celui voisin du Rhône, l'évolution a très différente.

La troisième étape a été l'étape d'acquisition de 140 ha terrains qui étaient soumis à une vente aux enchères avec l'objectif de réaliser des premières installations. Un premier résultat est néanmoins là aujourd'hui : là où il n'y avait qu'un seul agriculteur exploitant les 120 ha de culture, il y en a maintenant une vingtaine. Maintenant se pose la question des infrastructures nécessaires pour aller au bout de la démarche d'aménagement. L'idée est de créer une zone d'activité agricole à l'image des zones d'activités économiques. L'électrification du secteur du périmètre a été réalisée et la construction d'un bâtiment collectif est envisagée. Dans le même temps, un appel à projets va être lancé pour des installations.

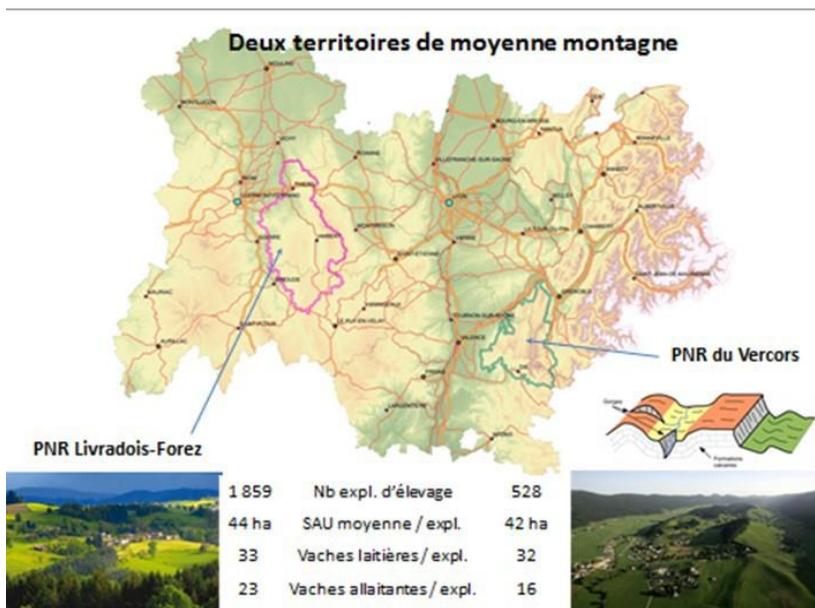
En conclusion mon témoignage montre que la question du foncier requiert une démarche volontariste où le dialogue est essentiel, plus peut être que les coûts d'achat de terre, ici deux millions d'euros et de réalisation d'infrastructures. Pour vous donner une idée le budget d'investissement de la Communauté d'agglomération est de onze millions d'euros par an. C'est donc un effort important qui est demandé! Et sans le lien avec l'économie des filières locales, ce travail n'aurait pas beaucoup de sens.

Sylvie Cournut UMR Metafort Veto-AgroSup Clermont Ferrand

La place et le rôle de l'élevage dans les Parcs naturels régionaux

Ma présentation du développement de l'élevage dans deux parcs naturels régionaux de moyenne montagne s'appuie sur les résultats d'un projet de recherche qui vient de se terminer (projet ANR-Mouve). Les deux parcs

présentés dans la figure ci-dessous sont le parc du Vercors, à l'est sur cette carte, qui peut être caractérisé comme un plateau même s'il déborde largement sur les piémonts, sous influence urbaine et touristique ; et le parc Livradois-Forez, à l'ouest, plus rural et enclavé, historiquement marqué par l'importance de l'industrie et l'artisanat et une démographie difficile.





Où l'élevage est une activité essentielle ... et se transforme

Des points communs

- Une exploitation sur deux a disparu entre 1988 et 2010
- Une forte augmentation de la taille des troupeaux mais un élevage qui demeure herbager et peu intensif : 2/3 de la SAU en STH, chargement 0,8 UGB/ha
- La pluriactivité reste importante (1/4 des exploitants, 40% à 55% des ménages)
- Une tradition laitière qui s'est érodée
- Des AOP fromagères qui ont des difficultés pour valoriser le lait
- Peu de différenciation pour la viande bovine ou ovine
- Inquiétudes sur le maintien de la collecte et des outils de transformation

Des différences

- L'omniprésence de la forêt et les difficultés liées au parcellaire dans le LF
- L'impossibilité de cultiver du maïs et l'influence urbaine et touristique sur le plateau du VS



L'avenir de l'élevage en question dans les deux territoires

Dans ces deux parcs, l'agriculture se partage l'espace avec la forêt. Dans le parc du Vercors l'agriculture est plus diversifiée mais l'élevage domine, notamment sur le plateau du Vercors où nous avons centralisé nos recherches. Dans le parc Livradois- Forez l'élevage représente plus de 90 pour 100 des exploitations. L'élevage est donc une activité essentielle pour ces deux parcs qui partagent un certain nombre de caractéristiques communes. La moitié des exploitations ont disparu depuis les années 90, les troupeaux se sont fortement agrandis et l'élevage demeure herbager et peu intensif. La pluriactivité reste importante liée essentiellement au tourisme dans le Vercors et à l'industrie dans le Livradois-Forez. La tradition laitière qui caractérisait ces territoires s'est érodée, notamment dans le cas du Livradois-Forez, avec un fort mouvement de conversion à la viande. Dans les deux territoires, des AOP fromagères ont du mal à valoriser le lait, la production de viande est peu différenciée, et le maintien de la collecte et des outils de transformation est un sujet d'inquiétude.

Les spécificités relèvent essentiellement dans le parc Livradois-Forez de l'omniprésence de la forêt et des difficultés liées au parcellaires qui est très morcelé et, sur le plateau du Vercors, de l'impossibilité de cultiver du maïs et de l'influence urbaine et touristique. Dans ces deux parcs l'avenir de l'élevage est en question, notamment avec la suppression des quotas laitiers, le

contexte économique et les perspectives démographiques. Nos travaux ont porté sur les transformations en cours de l'élevage dans ces territoires et sur ce qui était attendu localement. Des enquêtes ont été réalisées dans chacun des territoires auprès d'une trentaine d'acteurs concernés par l'élevage à partir des questions présentées ci-dessous.

Quelles sont les attentes des acteurs locaux ? Quels enjeux pour l'avenir de l'élevage ?

- Des rôles attendus relevant des mêmes registres

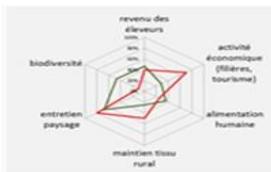
LF et Vercors : entretien du paysage prime

Vercors : lien au tourisme souvent exprimé.

Fort enjeu biodiversité mais absence de vision partagée (controverses sur l'intensification des prairies)

Livradois-Forez : accent mis sur l'activité économique associé au maintien de la vitalité rurale, la vie dans les campagnes. Enjeu biodiversité peu évoqué

Enquêtes auprès de 30 acteurs concernés par l'élevage (éleveurs en responsabilité, élus, représentants d'entreprises d'amont/aval, d'institutions de l'agriculture, de l'environnement et du territoire)



— PNR Livradois-Forez
— PNR Vercors

- Des enjeux qui ressortent :
 - Maintien et installation des éleveurs
 - Gestion des prairies
 - Valorisation des produits

Ces enquêtes ont montré que les rôles attendus pour l'élevage relevaient des mêmes registres avec dans les deux parcs, une prépondérance des attentes vis à vis de l'entretien du paysage mais des expressions du rôle attendu de l'élevage qui différaient selon les territoires. Dans le cas du Vercors, le lien au tourisme est plus souvent exprimé, l'enjeu biodiversité est fortement mis en avant mais sans vision partagée sur ce que doit être le rôle de l'élevage pour gérer cette biodiversité ce qui se traduit par des controverses sur l'intensification des prairies.

Dans le cas du Livradois-Forez, l'accent est mis sur la participation à l'activité économique associée au maintien de la vitalité rurale, de la vie dans les campagnes, et la biodiversité est peu évoquée

En référence aux différents piliers du développement durable, trois enjeux pour l'avenir de l'élevage ressortent : le maintien et l'installation des éleveurs, la gestion des prairies et la valorisation des produits. Pour ce qui est du premier pilier, nos travaux montrent l'importance de *la composante sociale* avec des

problèmes de surcharge de travail qui fragilisent les exploitations, surcharge souvent due à un manque de main-d'œuvre suite à l'agrandissement des structures, la diversification et ou le départ d'un associé. Les liens se distendent entre les agriculteurs et les différents acteurs du territoire, avec dans le Livradois, le développement d'un sentiment d'isolement, d'être abandonné, et partout des conflits d'usage de l'espace entre les agriculteurs et les résidents ou les touristes, notamment dans les zones touristiques ou périurbaines du Vercors.

Dans les deux parcs, des éleveurs expriment un besoin de reconnaissance de leur rôle de producteurs et d'entretien de l'espace. Enfin la transmission des exploitations devient de plus en plus difficile. Ces problématiques sont de plus en plus prises en compte par les collectivités territoriales et les organisations professionnelles.

Maintenir et installer des éleveurs : l'importance de la composante sociale



- Des problèmes de **surcharge de travail** fragilisent les exploitations : manque de main-d'œuvre suite à agrandissement, diversification (transformation fermière, circuits courts,...), ou départ d'un associé
- Des **liens avec les différents acteurs du territoire qui se distendent** :
 - **Un sentiment d'isolement, d'être abandonné qui se développe en LF**
 - **Des conflits d'usage de l'espace** dans certaines zones avec nouveaux résidents ou touristes (ensilage et épandage fumier et lisier) ...
 - **Demande de reconnaissance** de leur rôle de producteur et d'entretien de l'espace
- La **transmission des exploitations** devient de plus en plus difficile : trouver des candidats, capital à racheter, foncier à trouver

➔ **Des problématiques prises en compte par les CA et les collectivités territoriales**

Laurent Dobremez Institut national de recherches technologies pour l'environnement et l'Agriculture (IRSTEA) Grenoble

Les différents regards sur les prairies selon les parcs naturels régionaux

Au plan environnemental, pour analyser la gestion des prairies, des mesures ont été effectuées sur 120 parcelles de prairies dans trois sites : en Bigorre, dans le Livradois-Forez et dans le Vercors (voir figures ci-dessus).

Ces prairies ont été positionnées sur ces graphiques selon un modèle de référence élaboré par Gérard Balent de l'INRA Toulouse. L'axe horizontal correspond à un gradient de production à gauche ou à un gradient d'intensité d'utilisation à droite et l'axe vertical rend compte de la composition de la végétation. Et ce modèle définit une zone de durabilité, en bleu sur le graphique, où les relations entre la végétation et les pratiques agricoles peuvent être considérées comme en équilibre.

Ce que l'on peut remarquer sur ces deux graphiques, c'est que les prairies du Vercors en vert sont majoritairement situées dans la zone d'équilibre durable. Tandis que les prairies du Livradois-Forez en rouge sont majoritairement situées en dehors de cette zone de durabilité, ce qui veut dire qu'elles vont vraisemblablement évoluer vers une dégradation de la végétation, notamment vers un embroussaillage. On peut avancer des facteurs explicatifs liés aux systèmes fourragers : dans le Livradois-Forez où on est plutôt avec des systèmes allaitants, le choix principal pour constituer les stocks ayant été l'ensilage d'herbe des prairies temporaires et l'ensilage de maïs, les prairies permanentes sont plutôt reléguées dans les secteurs difficilement mécanisables et quelques peu délaissées. Dans le Vercors les prairies sont l'alimentation de base des vaches laitières sur le plateau et ces prairies sont implantées sur des sols fertiles qui répondent bien à l'intensification, notamment avec des fauches précoces et l'enrubannage ou pâturage du troupeau avec plusieurs passages au printemps. Il y a également dans le Vercors la recherche de souplesse d'exploitation qui conduit à des prairies de type prairies fleuries, riches en biodiversité.

Différencier et valoriser les productions

Des initiatives multiples ± coordonnées :

En % des exploitations	Liv-Forez	Vercors
* Individuelles :		
agriculture bio	4%	23%
vente en circuit court	10%	33%
* Collectives :		
transformation fermière	4%	17%

- **initiées par les éleveurs** : ex : **Laiterie de la Tourette en Livradois-Forez** ; coopérative Vercors-Lait dans le Vercors
- **initiées par les collectivités territoriales** : **Réseau Saveurs du Livradois, Agrilocal63 en Livradois-Forez** ; projet Alimentation-Santé-Territoire dans le Vercors
- **initiées par les opérateurs de l'aval** : **Filière engagement qualité Carrefour et Société Fromagère du Livradois**

Livradois-Forez :

Co-existence et hybridation des modèles de production : entre industriel et local

Vercors (coop Vercors-Lait) :

Stratégie de gamme de produits et magasins de vente près de Grenoble et Valence : volonté de maîtriser toute la chaîne avec des élevages de taille moyenne (30-50 VL)

↳ Vers un « système alimentaire du milieu »

Au plan économique, on a une diversité d'initiatives individuelles pour différencier et valoriser les productions : des chiffres sont mentionnés sur le tableau. On a également les actions collectives dont les AOP et un certain nombre d'exemples mentionnés ci-dessous.

Ce qui ressort des travaux menés dans le projet de recherche fait écho à ce qui a été dit auparavant, notamment par Laurent Rieutort. Dans le Livradois-Forez, nous avons mis en évidence la coexistence de deux modèles, le modèle de production industrielle et le modèle jouant plutôt sur la relocalisation et la production de produits typiques, deux modèles qui ne s'opposent pas mais qui s'hybrident. Dans le Vercors on est passé d'une stratégie de la coopérative laitière basée sur le modèle Beaufort, un produit-un terroir, à une stratégie de gamme de produits avec la volonté de rester sur des modèles d'exploitations de taille moyenne (30 à 50 vaches) et d'aller au plus proche des consommateurs, ce que des collègues de l'ISARA ont appelé « système alimentaire du milieu », en référence à des travaux de chercheurs américains.

En conclusion, ce qui me paraît important pour l'avenir de l'élevage sur ces deux parcs de montagne, c'est de ne pas oublier la dimension sociale évoquée précédemment par Sylvie Cournut, en particulier les questions liées au travail dans les exploitations et la reconnaissance par la société du rôle des éleveurs dans ces territoires. Au plan économique nous avons mis en évidence des stratégies originales pour différencier les produits. Mais il y a différents territoires qui ont la même logique et donc la concurrence peut être rude. Une piste possible pourrait être de montrer la plus-value au plan environnemental. Dans le Livradois-Forez des systèmes "tout foin" sont promus et dans le Vercors des exploitations ont été lauréates à trois reprises du concours national des prairies fleuries. Peut-être qu'il y a là une carte à jouer pour les filières et les territoires. Enfin, pour terminer, dans notre projet nous avons souligné le rôle de certains acteurs, aussi bien les parcs que les opérateurs d'aval, et surtout la nécessaire coordination entre ces acteurs pour décroiser les mondes entre production, filière d'aval, environnement et territoire et pour mener à bien des actions collectives pour le développement de l'élevage dans une finalité de développement durable des territoires. Nous vous remercions pour votre attention.

Jean-Paul Renard

Nous allons terminer maintenant cette séquence avec la question importante du renouvellement des générations. Je laisse la parole à Agnès Bonneaud et Gaëlle Laurent qui vont nous parler de la gestion de la succession des générations en prenant comme exemple le cas de l'Aubrac

Agnès Bonnaud, Maître de conférences en géographie, Université Lyon 2
Gaëlle Laurent, doctorante

La gestion de la succession des générations : exemple de l'Aubrac

Bonjour à tous. Cette présentation est le fruit de travaux de recherches effectuées sur l'Aubrac à presque 20 ans d'intervalle, d'abord par moi-même dans le cadre de mon travail de thèse, puis récemment par Gaëlle Laurent dans le cadre d'un Master2 Aménagement et développement rural à l'Université Lyon 2. Cette carte présente l'Aubrac, massif volcanique située au sud du Massif central entre les départements de l'Aveyron de la Lozère et du Cantal (Figure). Le territoire de l'Aubrac éponyme de la race bovine qui y a été sélectionnée et développée est souvent présenté comme l'exemple même de réussite d'un développement territorial fondé sur la valorisation des ressources de l'élevage. Le problème c'est qu'aujourd'hui ce phare du Massif central connaît des difficultés de développement et cherche pour lui-même une nouvelle voie à suivre. Faisons un rapide retour sur cette histoire du développement de l'Aubrac qui a marqué les esprits, car il fût capable en un temps où sa race et ses éleveurs étaient directement menacés, d'effectuer une véritable métamorphose en créant des solutions modernes, collectives, et surtout maîtrisées localement qui se sont imposées à tous au nom de la survie de la race, et plus généralement de celle de l'élevage, de plus dans un contexte pourtant très individualiste. Ce sont les producteurs de lait qui ont ouvert la voie avec la création, en 1960, à Laguiole de la coopérative Jeune Montagne pour la production du fromage de Laguiole et l'obtention d'une Appellation d'origine Contrôlée (AOC) dès 1960. Le succès est passé par le renoncement à la race Aubrac et l'introduction d'une autre race, la race Pie-Rouge, puis par la diversification des produits de la coopérative produisant la tome fraîche d'Aubrac, aligot frais puis surgelés à partir de 1982, puis par l'ouverture de la coopérative aux touristes à partir de 1994. Peu après la filière viande c'est organisée en réaction à la menace d'extinction de la race Aubrac qui était croisée avec des races à viande pour accroître sa productivité. Le sauvetage de la race s'est organisé avec la création de l'Association "Union Aubrac" qui est

devenu gestionnaire du livre généalogique de la race. Le succès a été fondé sur un travail de sélection génétique très important mené en étroite collaboration avec l'INRA, pour renforcer les qualités d'élevage de la race bovine Aubrac et ses performances de reproduction tout en permettant son croisement avec la race charolaise. En 1996 l'UPRA (Unité de Promotion de la Race) Aubrac est créée pour rassembler toutes les structures intéressées; la clé du succès a été aussi collective avec des produits originaux créés, développés labellisés, notamment en 1999, le Label rouge "bœuf fermier d'Aubrac et en 2010, l'Indication Géographique Protégée (IGP) " Fleur d'Aubrac". En résulte ce qui fut considéré comme un système agroalimentaire localisé modèle, avec des productions artisanales traditionnelles comme par exemple le couteau de Laguiole, mais aussi des productions touristiques et gastronomiques qui viennent compléter et renforcer les activités d'élevage et sont motrices d'une activité économique rurale qui finalement valorise les ressources locales que sont les paysages de l'Aubrac, mais aussi sa race bovine, ressources forcément identitaires.

Aujourd'hui, ce modèle agricole connaît des problèmes. Il est menacé tout d'abord par des problèmes fonciers et démographiques : on constate un agrandissement paradoxal et néfaste des exploitations qui, de ce fait ne deviennent plus transmissibles dans un modèle familial. Pourtant le territoire de l'Aubrac n'est guère mécanisable et les productions de qualité issues de la race Aubrac sont de plus en plus recherchées par les consommateurs et donc propices au développement de petites exploitations familiales. Cet agrandissement est néfaste parce qu'il entraîne un dépeuplement agricole, une déprise foncière et un vide social. Les causes sont nombreuses, d'abord des modalités de successions obsolètes et une mentalité conservatrice peu ouverte à la diversification et aux profils atypiques de candidats à l'installation ; également une très forte spéculation foncière qui est incompréhensible du point de vue strictement agronomique ou de celui de la pression urbaine, mais qui s'explique par des valeurs sociales internes entraînant une forte hausse des prix fonciers agricoles au détriment des jeunes éleveurs.

Il y a également le vieillissement accéléré de la population agricole dont à peu près 13% , âgés de plus de 60 ans, gardent leur statut d'exploitant ce qui accentue la rétention du foncier, participe à la hausse des prix des terres et ce d'autant plus que ces exploitants sont les seuls à valoriser les espaces très difficiles à mettre en valeur qu'on appelle les travers de l'Aubrac, conservés pour des raisons plus affectives qu'économiques ; et quand ces éleveurs approchent les 75 ans, ces espaces difficile sont menacés d'abandon, de manière imminente ce qui fait que certaines zones de l'Aubrac sont menacées de dépeuplement. On voit finalement que les particularismes locaux se conjuguent aux tendances nationales pour aboutir à l'agrandissement et à la mécanisation qui génèrent une standardisation du modèle agricole dominant en Aubrac. A cela s'ajoutent des problèmes économiques liés à une forte dépendance au marché italien du broutard et à celui du prix des céréales pour engraisser les animaux. Et aussi jusqu'à ce jour, la forte dépendance aux aides européennes qui encourage la propriété foncière au détriment de la recherche de valeur ajoutée sur la production, d'où une réduction des marges économiques dans la production de viande au profit d'un système de rente. Et puis, il faut souligner le problème du maintien des outils agricoles collectifs qu'il faut maîtriser localement pour le bénéfice de la race Aubrac comme les outils de commercialisation, assez souvent délaissés par les agriculteurs récemment installés qui préfèrent garder leur liberté de choix individuels.

La race Aubrac, mythe structurant quasi permanent de l'histoire et de l'économie locale se révèle aujourd'hui être fragilisée, par la recherche actuelle de conformation bouchère pouvant nuire à sa rusticité et à ses capacités de vêlage qui ont fait son succès initial. L'avenir de la race et le maintien des outils collectifs dépendra de la mobilisation des nouvelles générations en leur faveur. Au-delà de l'agriculture on constate une diversification économique encore limitée. L'agriculture reste le premier secteur économique du massif et la première population active assurant un développement économique réel, mais inégalement répartie et insuffisamment structurée à l'échelle du massif.

La relance d'un projet de Parc Naturel Régional (PNR) d'Aubrac est à ce jour encore peu fédératrice et ne convainc pas complètement les éleveurs. On peut faire le constat d'une certaine absence de jeune leadership locale pour conduire un nouveau projet de développement territorial : l'ancienne génération n'est pas encore remplacée.

Pour conclure, on voit que même les modèles réussis du passé sont à adapter au changement et c'est le cas de l'Aubrac où le renouvellement des générations d'agriculteurs révèle un territoire qui en fait s'est replié sur ses acquis et a perdu en partie sa capacité d'adaptation. Les freins sont principalement les mentalités, avec une faible prise de conscience de ces problèmes, une volonté de maintien des acquis et un certain individualisme. Par contre il y a des opportunités avec l'existence de candidats à l'installation et la race Aubrac qui reste particulièrement adaptée à la nouvelle demande des consommateurs et aux enjeux climatiques, vecteurs communs entre les habitants du massif. Plus largement il est nécessaire aujourd'hui d'inventer un nouveau modèle de partage de l'espace en Aubrac fondé sur souplesse et ouverture aux nouvelles problématiques qui ont été évoquées antérieurement, aux nouvelles attentes sociales, par exemple des citoyens vis-à-vis des territoires ruraux, tout cela sans brader le passé de ce territoire. Merci pour votre attention

DISCUSSION

Jean-Paul Renard

Nous avons un bon quart d'heure pour la discussion et il est possible même de prendre un tout petit peu plus de temps pour être plus confortable. Les points qui ont été abordés ont concernés les filières alimentaires, industrielles et artisanales ; les circuits courts, initiés par des questionnements venus des métropoles ; le foncier agricole et la place de l'élevage ; la place et les fonctions des parcs naturels ; la transmission des exploitations. La démarche proposée pour la discussion lors de la préparation de ce colloque est de partir de l'évolution des structures territoriales qui se met en place et deviendra officielle au début de l'année 2017 et de se poser la question : cette réforme territoriale peut-elle proposer des leviers et permettre de faire face aux questions parfois difficiles que posent les points ci-dessus sur lesquels vous avez apporté vos témoignages ? Et je me permets de commencer en posant une question à M. Jean-Claude Guillon : vous avez mis en avant le concept de « circuit court industriel » alors que circuit court est souvent associé à une distribution et transformation artisanale : qu'apporte le mot industriel

Jean-Claude Guillon

Un circuit court industriel est simplement un circuit de proximité qui, comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma présentation, vise à faire le lien entre une production localisée et une transformation localisée. Je vous donne un exemple. L'abattoir de la SOCOPA de Villefranche d'Allier qui est un abattoir de taille nationale transforme 80% de viande située à moins de 30 kilomètres. C'est cela un circuit court industriel. A un moment donné la question se pose de créer de la valeur ajoutée dans toutes les filières, pour la viande bovine comme pour la viande ovine, pour le lait, pour les céréales. On a aussi parlé de l'évolution du foncier. Je fais aussi partie du Conseil de développement du Grand Clermont où nous avons une réflexion sur le foncier à usage agricole sur la coexistence des usages du foncier à proximité d'une métropole. Nous avons produit un certain nombre de recommandations à destination des élus à travers le SCOT qui est un outil extrêmement puissant. Je vous donne un exemple : avant que le grand Clermont ne mette en place un SCOT, 500 hectares disparaissaient chaque

année. Depuis que le SCOT a été mis en place on est descendu à 180 hectares.

C'est encore beaucoup, mais c'est déjà beaucoup moins ! Comment faire alors pour mettre en place des systèmes qui vont permettre à la fois de créer les conditions d'un équilibre entre une production qui doit être transformée et être en prise avec des clients ? Je crois qu'il y a de la place pour une certaine diversité de productions, chacun dans son territoire. Et c'est peut-être là l'élément important : il n'y a pas un seul territoire; il faut donc s'adapter à son territoire. Et quand on regarde la région Auvergne Rhône-Alpes, on voit une grande diversité de territoires. Le mot Auvergne vous parle ; le mot Rhône-Alpes par contre moins que le mot Ardèche ou que le mot Lyon ou que les mots Savoie et Mont-Blanc. On a parlé tout à l'heure de l'Aubrac. Un de mes adhérents de l'URIA, en l'occurrence le groupe "Altitude" qui a mis en place une filière d'engraissement avec des vaches de race Aubrac, et cela marche très bien ; le groupe a atteint un niveau de valorisation qui permet de faire vivre les exploitations qui sont engagées sur ces types de production. Il y a une très large diversité de filières industrielles territoriales possibles. Il faut être dans la recherche de complémentarités entre les différentes capacités à valoriser le territoire.

Jean-Paul Renard

Cette diversité est réelle, mais est-ce que les outils dont disposent aujourd'hui les différents territoires sont les mêmes ? Par exemple les SCOT auxquels vous avez fait référence sont loin d'être mis en place sur un territoire rural. Est-ce que le témoignage apporté sur les filières courtes qui peuvent accéder à des outils de production déjà bien structurés, comme par exemple un abattoir, ne montre pas que les filières artisanales ont aussi leur place? En quoi ce caractère artisanal est à opposer au caractère industriel

Lilan Vargas

Ce n'est pas qu'ils s'opposent ! Il y a de la place pour les deux. Après, par rapport à ce que vous venez d'évoquer sur des filières industrielles locales, moi je ne demande qu'une chose, c'est de consommer local. Produire, transformer localement, dans notre région Rhône Alpes Auvergne avec ses 7,7 millions d'habitants, oui. Mais pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la démarche et consommer aussi localement ? c'est-à-dire s'appuyer sur des marchés publics quand il s'agit de restauration collective est peut-être un premier pas. Mais on peut aussi envisager de développer des filières territoriales qui aillent jusqu'au bout de la chaîne et donc jusqu'au consommateur, c'est cela qui me paraît très intéressant.

Jean-Claude Guillon

Je n'ai pas parlé de marchés sauf brièvement dans mon intervention, mais c'est une évidence. On produit et on transforme pour des marchés. Et donc à certains moments, on a tous en tête des initiatives et je vais vous en donner un exemple pour le département du Puy-de-Dôme. Il s'agit de l'initiative "Agri locales 63". Son animateur, que j'ai rencontré hier explique bien qu'après beaucoup d'années d'efforts, ils avaient maintenant un chiffre d'affaires de l'ordre de 700.000 euros. Autre exemple, la marque territoriale "Bravo l'Auvergne", portée par des adhérents de de l'URIA est capable de générer un chiffre d'affaires d'un million d'euros en un seul week-end de promotion. Il s'agit bien là, à la fois de circuit court, de circuit court de qualité et de circuit court industriel. Donc à un moment donné quand on est en prise avec un marché il faut toujours savoir ce qu'on va être capable de proposer à ce marché. La métropole lyonnaise est évidemment un vaste marché pour l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes. Clermont Ferrand est aussi un vaste marché pour sa zone de chalandises. Donc évidemment vous avez raison, pour produire pour des marchés tout ce qu'on peut faire pour éviter que les camions se croisent pour apporter de la marchandise d'un endroit à un autre et vice versa, il faut le faire. Mais si on ne le fait pas dans une logique suffisamment industrielle et suffisamment compétitive on se retrouve décalé par rapport au pouvoir d'achat du consommateur moyen de nos régions, et cela c'est une réalité.

Dominique Vollet - URCEA CA Directeur de l'UMR "Métaphore"

J'aurais une question pour Gaëlle Laurent et Agnès Bonneau à propos du cas présenté de l'Aubrac. Vous êtes restées sur une vision assez négative de l'évolution du territoire y compris en termes de perspective en mettant en avant surtout des déterminants sociologiques. Et je me posais la question : si on met en avant des déterminants plutôt liés à la gouvernance ou des déterminants économiques, ne pourrait-on pas avoir une vision beaucoup plus positive ? En termes de gouvernance l'actualité de l'émergence d'un PNR (Parc naturel Régional) peut être le prélude à des politiques territoriales assez innovantes en terme économiques pour un certain nombre de filières, je pense à la marque l'Estivel, ou liées à d'autres filières, comme celle des broutardes, qui peuvent inciter à beaucoup plus d'optimisme. Qu'en pensez-vous Mesdames ?

Gaëlle Laurent

L'étude que j'ai réalisée l'an dernier a permis de constater qu'il y a effectivement une réussite économique du modèle de l'Aubrac avec l'émergence de nouveaux projets. Mais pour l'Estivel ce que j'ai cru comprendre c'est qu'il y a des difficultés pour dépasser le marché strictement local qui ne concerne que quelques producteurs; mais il y a des projets qui émergent. Après, la question de la gouvernance est effectivement un des grands problèmes pour l'Aubrac. Le territoire s'étend sur trois départements, et jusqu'à maintenant sur trois régions ; au 1er janvier 2017, il n'y aura plus que deux régions ce qui, singulièrement, peut poser des problèmes pour le maintien d'une cohérence sur le territoire pour ce qui est des modalités de travail en commun. La race Aubrac était jusqu'à présent le trait commun à tout le territoire. Mais d'autres secteurs ont plus de mal à se structurer en particulier le secteur touristique qui aujourd'hui essaie de trouver une nouvelle dynamique notamment via des projets qui vont être portés par le futur PNR. Mais en fait l'histoire du PNR est aussi un projet qui met vraiment beaucoup de temps à émerger même si maintenant il est en très bonne voie. Et cela parce qu'arriver à travailler ensemble à l'échelle de l'ensemble du territoire reste difficile.

Certes la préparation de projets a permis d'enclencher des démarches communes à l'échelle à l'échelle du Massif central. Mais il n'en demeure pas moins que mener un travail en commun reste une des difficultés majeures du territoire de l'Aubrac et je crois d'ailleurs que le projet de PNR que cible le financement sur fonds Leader porte de fait sur la coopération des acteurs.

Agnès Bonnaud

Nous avons quand même conclu sur le frein des mentalités qui pose problème pour l'accès au foncier et l'installation, donc le renouvellement agricole. Ce sur quoi nous avons aussi insisté, c'est la difficulté de structuration de la zone Aubrac. Ce que je n'ai pas pu préciser faute de temps c'est que les structures collectives les plus importantes à l'échelle du massif sont agricole et Aveyronnaises. C'est aussi un élément important que j'ai mentionné rapidement au début : l'éclatement entre trois départements. Le nouveau découpage en deux régions ne va pas non plus arranger les choses car une petite partie de l'Aubrac, celle située dans le département du Cantal va se retrouver dans la région Auvergne Rhône-Alpes, le reste dans une nouvelle grande région (Occitanie), facteur de frein essentiel aussi pour le développement de ce massif qui se retrouve donc dans ces difficultés de mise en place du PNR, dont l'ambition est justement de surmonter les problèmes de gouvernance.

Gilbert Lienard Directeur de recherches honoraire INRA

Je voudrais revenir sur la question posée à M. Guillon. Vous avez parlé d'un projet d'augmentation de l'engraissement en Auvergne, un projet permanent de 25 000 têtes. Pourriez-vous préciser de quel type d'animaux il s'agit, parce que il y en a de très nombreux et surtout quels débouchés ? en particulier cette fusion interrégionale va-t-elle être une opportunité pour l'élevage allaitant qui est prédominant en Auvergne, avec peut-être un meilleur accès, sur l'approvisionnement de la grande métropole lyonnaise. Et au-delà quels sont les types de consommation du marché lyonnais ?

Autrefois c'étaient les veaux de Lyon, les veaux de Saint-Etienne, tout cela n'existe plus ; mais quels types de production de viande la partie auvergnate allaitante pourrait-elle proposer à la grande métropole lyonnaise sachant qu'aujourd'hui sur le plan national, ce qu'on constate c'est l'augmentation de la consommation de steak haché ? Ces questions sont très concrètes et se posent avant d'engager une filière dans des ateliers de production collectifs.

Jean-Claude Guillon

Oui tout à fait ! Et en outre il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui il la moitié de la consommation de viande pour ne pas dire un peu plus provient des vaches de réforme de la production laitière et sont pour l'essentiel transformées en steaks hachés. Il y a aussi la question de la valorisation différente des parties avant et arrière des carcasses. Ce projet de filière Bovins-engraissement-Auvergne développé en partenariat avec le Conseil Régional Auvergne part d'un double constat : celui de la fragilité des débouchés des broutards et celui de la diminution de consommation de viande. Vingt-cinq milles animaux engraisés c'est marginal à un instant donné, sauf que cet objectif permet une dynamique. Quant à la stagnation , voire la régression de la consommation de viande rouge qui conduirait à produire moins, c'est un raisonnement tout à fait insuffisant parce que la consommation de viande rouge au niveau mondial augmente y compris dans des endroits très proches de chez nous mais, par contre, avec des habitudes alimentaires différentes des nôtres : viande plus jeune, plus rose, qui correspond à ce que l'on sait faire, le jeune bovin engraisé dans des systèmes d'engraissement de faible durée, herbe plus finition. Mais ces systèmes d'engraissement posent un certain nombre de défis : défi nutritionnel pour arriver à adapter la nutrition finale des animaux afin d'obtenir un persillé de la viande et améliorer une tendreté souvent insuffisante ; défis industriels pour faire en sorte que la viande puisse être maturée avec des systèmes de maturation différents à travers un stockage organisé.

C'est ce bouquet d'innovations que nous allons mettre en place. Les industriels ont tous décrits leurs besoins et ces besoins sont diversifiés en fonction de leurs débouchés. Par exemple un de nos adhérents exporte beaucoup sur le Japon, d'autres sont bien placés sur le Bassin méditerranéen où il y a des habitudes de consommation différente des nôtres. Il ne faut pas aller loin non plus, l'Italie par exemple consomme beaucoup de ce type de viande, jeune et rose. Mais pris ensemble, les débouchés sont considérables.

Notre ambition est de commencer avec un objectif de vingt-cinq mille animaux, de contractualiser, de sécuriser la filière et à partir de là d'engager un cercle vertueux. Et notre conviction est que cette notion de nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes va nous permettre de mettre en œuvre des forces de marché avec les industriels. C'est d'ailleurs ce que nous faisons déjà avec le Département de la Loire à travers l'abattoir de la SICAREV , un adhérent de l'URIA Auvergne situé à Roanne. Nous sommes déjà engagés dans la nouvelle région et nous croyons beaucoup à ce dossier viande, parce qu'il met en œuvre des forces de marché avec des industriels et des coopératives pour arriver à contractualiser et ce n'est là pas la moindre des choses. Le monde de l'élevage est un petit peu trop habitués à ce que je nomme (pardonnez-moi l'expression) l'économie de cueillette, alors qu'il faut passer à une économie de la production orientée vers des marchés, vers des consommateurs, vers des produits.

Pierre Del Porto (Académie d'Agriculture)

Je suis aussi depuis 45 ans jardinier en Ardèche dans le Haut Vivarais. Je voudrais revenir sur l'authenticité des produits et les circuits courts. Je donne un exemple sur ce Haut Vivarais. L'Ardèche est un gros producteur de charcuterie. Quand on regarde un peu les chiffres du recensement général agricole 2010, le nombre de truies est de seulement 266 truies soit en gros 10-11 000 jambons ! Certes on apprécie beaucoup les saucisses et les charcuteries de l'Ardèche quand on va visiter les fermes en tant qu'agro-touriste ; mais quand on demande l'origine des porcs, on réalise qu'il n'y a pas de truies en Ardèche! Ce sont des porcelets qui viennent du Pays Basque et que des groupements d'éleveurs font venir 2 à 3 fois par an par camions de 300 à 400 porcelets.

Donc attention aux circuits courts et à l'authenticité des produits dont on parle avec les consommateurs parce que, comme vous le savez on reçoit tous l'information sur les circuits directs, la visite à la ferme etc... Mais attention il y a peut-être une réalité à apprendre des circuits courts ! On vient d'évoquer le problème des Aubracs qui ont été non pas remplacées mais complétées à l'époque par André Valadier et Bernard Chevalier, car il fallait augmenter le nombre de vaches laitières en Aubrac et donc il a été fait appel à des vaches laitières de race Pie rouge pour le taux protéique de son lait notamment ; donc ce n'est pas un renoncement, mais un complément en vache laitières qui a été apporté. Attention donc à authentifier les produits locaux.

Jean-Claude Guillon

Vous avez parfaitement raison. Dans ma présentation j'ai dit que l'on voulait sourcer les produits localement et que l'on rencontrait un certain nombre de problèmes et je crois me souvenir d'avoir dit que c'était à propos du porc. Evidemment c'est un problème ; seulement partageons une réflexion : vous voulez ouvrir une porcherie aujourd'hui, vous êtes jeune, agriculteurs, ou moins jeune d'ailleurs, vous voulez ouvrir une porcherie : quel parcours du combattant !

Si vous voulez ouvrir une porcherie on va vous dire oui monsieur, mais pas plus de deux cents mères par exemple ; combien de temps va mettre l'éleveur pour son parcours du combattant, 6 mois ? En Allemagne pour une demande de 1000 truies l'aboutissement du dossier c'est 6 mois. Mais ici en France, pour une demande de 200 truies il faut, 4 à 5 ans et à savoir si le dossier débouche ! Et donc, à un moment donné, le consommateur, le citoyen, le résident, devrait cesser d'être schizophrène ; s'il veut trouver de la charcuterie d'Auvergne ou d'Ardèche locale et une filière complète, il faut déjà qu'il accepte qu'il y ait des porcheries sur ce territoire.

Jean-Paul Renard

Nous étions il y a peu à Rennes pour exactement la même réunion, mais dans une région où le poids de l'agriculture et de l'élevage intensif est important et l'organisation de la production porcine beaucoup plus solide. Il y a une différence avec notre région. Alors, comment consolider cette production chez nous ? Comment notamment prendre en compte ce qui a été dit dans les précédents exposés sur les services que rend l'élevage dans nos territoires qui sont très divers, plus sans doute que ceux de la Région Bretagne largement installés dans l'activité porcine ?

Jean-Claude Guillon

J'ai été frappé par l'exposé de Laurent Rieutord qui a présenté une typologie et a distingué un moment donné, dans son souci de précision, l'agro-écologie comme un des points de sa typologie. Je suis dit que cela est assez surréaliste, parce que quand on parle de filières industrielles de proximité ou de circuit court industriel, il faut arriver à faire de la production en s'inscrivant dans une démarche d'agro-écologie, avec de l'élevage de précision. Cette segmentation-là, moi je ne m'y retrouve pas trop. L'enjeu c'est d'être capable de monter des filières de production qui soient dans ce niveau de performance, où le choix de la race, pour l'élevage bovin par exemple, est essentiel, que ce soit du Limousin de l'Aubrac ou du Charolais, en fonction de son territoire. Et à l'intérieur d'une race on peut travailler la génétique et obtenir des performances. Je ne crois pas que ce soit une catastrophe comme j'ai cru l'entendre dans un exposé précédent. Je crois que c'est au contraire une façon de répondre à des besoins de performance pour qu'au bout du chemin le consommateur ait un produit de qualité à un prix compétitif. Mais maintenant si le consommateur nous dit y a pas de problème on est prêt payer plus cher parce que ceci ou cela, ils sont bien-venus mais ce n'est pas tout à fait ce qu'on observe aujourd'hui !

Jean-Paul Renard

Là on est dans un des points importants du débat; il nous reste un tout petit peu de temps, alors vite, à vous Monsieur.

Henry Peyrac - Président de la race Aubrac

Bonjour, je serai très bref. On a évoqué effectivement les cheminements de la race Aubrac et je crois qu'on peut saluer ceux qui se sont battus pour la sauvegarde de cette race.. Je fais partie de la génération qui est arrivée après eux, et j'ai du mal à entendre qu'aujourd'hui notre système est un peu à bout de souffle. Si' il est à bout de souffle, il faut alors quand même se poser une question fondamentale : N'est- ce pas l'orientation de la Politique Agricole Commune (PAC) qui a poussé les territoires et leurs races animales vers une production de masse selon le schéma d'après- guerre, quand on a demandé aux éleveurs de produire et de produire toujours plus? La PAC a mis longtemps à réagir. C'est la PAC qui influe le plus sur les décisions des éleveurs. Vous savez tout ce que l'on a été soumis à cette orientation européenne. Certes cette politique a permis à des éleveurs de rester sur le territoire, je ne suis pas négatif sur ce point par rapport à la politique agricole commune. Mais la PAC n'est pas réactive aux changements et on mesure aujourd'hui tout l'effet dévastateur que la poursuite d'une même politique risque d'avoir sur le territoire. Je suis très attentif aux décisions qui vont être prises dans la nouvelle région pour essayer de réorienter les effets négatifs actuels. Je crois que les causes ne sont pas perdues, loin de là, car les éleveurs de race Aubrac sont motivés et capables de réagir. Ils ont réagi après- guerre quand on leur a demandé de produire, et il l'on fait avec beaucoup de professionnalisme et de réactivité. Je suis persuadé que si demain par des aides financières, par un accompagnement dans des démarches collectives qui permettent de valoriser le produit, on demande aux éleveurs de s'engager à nouveau, ils se montreront capables de retrousser leurs manches et de le faire avec beaucoup de respect pour les consommateurs.

X (au fond de la salle)

Une question concernant le lait, le lait de vache, mais pas seulement. Une nouvelle opportunité se présente dont on n'a pas encore parlé, est l'appellation "Lait de montagne" qui vient d'être précisé par des décrets du Ministère de l'Agriculture. La nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes ne pourrait pas aider fortement à la promotion de ses produits sous appellation "montagne" en dehors des AOC ? L'appellation "montagne" concernait les autres produits laitiers, la moitié des fromages qui sont hors AOC et surtout le lait de consommation. N'y a-t-il pas là un effort de promotion auprès des consommateurs à engager avec la réunion toute prochaine des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes dont les présidents sont présents ici, avec nous, à ce colloque.

Jean-Claude Guillon

Je ne peux pas répondre pour les pouvoirs publics mais je vais simplement vous donner le point de vue du représentant des industriels. La différenciation "lait de montagne" n'a pas été réussie. Quand on va dans un supermarché aujourd'hui il arrive de trouver des offres de lait de montagne à un prix qui n'est pas valorisé par rapport à une marque haut de gamme d'un grand opérateur commercial. Cela veut dire qu'à un moment donné, quand on veut mettre en place une valorisation sur un critère de différenciation, il faut organiser le marché ? Si le marché n'est pas organisé, si les opérateurs se font la guerre, ils détruisent de la valeur. Et donc de notre point de vue d'industriels on est passé à côté, car vous avez des marques, au hasard une que tout le monde connaît le lait Candia haut de gamme, qui se vendent mieux que du lait de montagne dans les supermarchés parce qu'il est plus différencié. Cela doit interroger tout le monde car au bout du chemin, c'est le consommateur qui achète et on peut lui raconter toutes les histoires, si quand il arrive il estime qu'il y a un rapport qualité/prix qui lui convient pour un type de produit c'est celui-là qu'il achète. Et je voudrais simplement de dire au passage que c'est le grand avantage de nos amis de la grande distribution que de savoir cela tous les jours !

Il y a une énorme différence entre les déclarations d'intention sur les parkings de supermarchés et ce qu'on trouve dans les caddies à la sortie. Et nous industriels, nous devons nous mettre en rapport avec cela et tout le temps il faut que l'on produise suffisamment de qualité et de compétitivité pour des marchés. Voilà ! Et le lait de montagne, clairement à ce jour, ce n'est pas un succès.

Table Ronde

Jean-Paul Renard

Merci messieurs pour vos témoignages et pour les discussions qu'ils ont permis d'engager.

Cinq personnalités vont maintenant venir à la table et nous faire part de leur réaction à ce qui a été dit ce matin. Pour chacun d'entre vous, s'il vous plaît, une réaction courte qui nous permettra de poursuivre par une brève. Pendant que vous vous mettez en place permettez-moi de vous présenter en quelques mots et dans l'ordre de vos interventions :

Monsieur Joseph Giroud est président de la Chambre d'Agriculture du Rhône, secrétaire de l'APCA (l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) et membre du conseil d'administration de l'INRA ;

Monsieur Gérard Rodange vous êtes Président de Coop de France Rhône-Alpes- Auvergne ;

Monsieur Jean Luc Chauvel vous êtes le Président du Conservatoire des Races de Massifs, le CORAM, un collectif de races domestiques locales ; vous êtes aussi éleveur de moutons dans le département du Puy de dôme, dans la plaine de Limagne de Brioude- Issoire ainsi qu'enseignant en lycée agricole ;

Monsieur Michel Peyrard est Président du Groupe d'action locale (GAL) du Pays « Jeune Loire » et éleveur ;

Monsieur Jean Baptiste Coulon est le Président de l'INRA pour la future région Auvergne Rhône-Alpes.

Monsieur Jean-Yves Bechler vous êtes commissaire à l'égalité des territoires aménagement au développement et à la prospective du Massif Central.

Joseph Giroud

Bonjour à tous. Je suis ici le témoin d'une région périurbaine. Je parlerai de l'élevage, mais ce que je voudrais signaler tout d'abord c'est que si on veut conserver une agriculture péri-urbain, la première des bases est la protection des zones agricoles. Il y a eu les Plans d'Occupation des Sols (POS) puis les Plans Locaux d'urbanismes (PLU) qui ont engendré beaucoup de classements de terre en zone constructible. Tout à l'heure on a parlé des Schémas de cohérence territoriale (SCOT). Dans les régions où les SCOT se sont mis en place, on commence à en tirer les bénéfices puisqu'à chaque révision de POS ou PLU on constate un déclassement de zone à construire en zone agricole. Tout à l'heure l'exemple du pays Voironais a été exposé. Pour ma part, président de la chambre d'agriculture du Rhône, nous avons initié une action très importante sous la responsabilité du Conseil général du Rhône qui vient, ces 4 dernières années, de mettre en place des Plans de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) sur 48000 hectares : 14000 dans la métropole et 34000 sur 4 cantons dans l'ouest du Lyonnais.

Cette politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains issue de la loi relative au développement des territoires ruraux de 2005 a été très tôt mise en œuvre dans le département du Rhône. On peut dire, pour garder notamment sa place à l'élevage, qu'il faut absolument une organisation du territoire qui donne des perspectives et permettent aux exploitants qui s'engageront dans le métier d'éleveur sur ces zones de pouvoir porter leurs investissements et avoir la sécurité de les amortir. C'est le premier point. Sinon, il y aura un découragement face aux propriétaires qui se mettent en attente de spéculation, qui mettent à disposition des agriculteurs et notamment des jeunes les terres mais sans garantie, ou parfois seulement avec une garantie annuelle. Si on ne résout pas ce point, Il faut assurer des conditions qui découragent les propriétaires qui se mettent en attente de spéculation,

ou qui mettent à disposition sans aucune garantie (quelquefois annuelle), des terres auprès des agriculteurs et notamment des jeunes. Ce qui rend les successions très difficiles, c'est la nécessité d'avoir un noyau dur d'exploitations qui ne peut généralement provenir que de la famille. Si pour démarrer, commencer d'investir et supporter les investissements, vous êtes obligé de faire appel à des propriétaires extérieurs ne mettant pas à disposition des terres avec sécurité, aucun banquier ne vous suivra pour l'investissement : c'est la première des choses. Pour l'élevage, dans les régions où l'urbanisation est très dense, je parle de la Métropole de Lyon, où nous n'avons plus que 20 % des exploitations qui pratiquent l'élevage, d'ores et déjà la moitié d'entre elles ne tiendront pas. Ce qui veut dire que l'élevage a, de fait, déjà été repoussé en dehors de ces zones périurbaines parce que les conditions d'exercice du métier sont bien trop contraignantes et trop difficiles au vu de l'environnement. Les contraintes qu'a un éleveur dans une zone ordinaire, y sont multipliées par 10. Donc, il faut le souligner on ne réintroduira l'élevage que très difficilement dans ces zones. Vu la contrainte que l'agriculture subit dans ces zones urbaines, notamment sur le plan économique (compétitivité), nous sommes obligés d'innover sur les modèles d'exploitation, tant sur le plan de l'exploitation par elle-même, que sur le plan de la commercialisation qui apporte de la valeur ajoutée supplémentaire. Dans le Rhône il y a aujourd'hui 1 500 agriculteurs qui pratiquent la vente directe ; ce ne sont pas toujours ceux de la Métropole qui en profitent mais parfois des agriculteurs de la périphérie ce qui permet de maintenir une agriculture péri urbaine plus éloignée qui n'a malheureusement pas l'assise physique et économique d'un modèle d'exploitation de région plus agricole.

Gérard Rodange

L'union des deux régions, la Fédération des Coopératives l'a déjà faite depuis un certain nombre d'années. Pour moi, il est plus facile de dire Rhône-Alpes Auvergne comme nous avons pris l'habitude de le faire, qu'Auvergne-Rhône-Alpes. Bon, mais peu importe ! Je suis un Ligérien, du département de la Loire et donc au centre de la nouvelle grande région ; pour moi, la distance jusqu'à Lyon ou jusqu'à Clermont est à peu près la même.

L'important est de travailler sur l'ensemble du territoire. Les coopératives en

Auvergne-Rhône-Alpes regroupent 340 coopératives mais de tailles complètement différentes, de la petite fruitière de Savoie ou de la petite cave viticole locale de la Drôme, au groupe international ; on a tous ici en tête Limagrain à Clermont Ferrand. Mais ayez aussi en tête SODIAL avec ses marques (Candia Entremont, Yoplait...) ; ayez aussi en tête Cristal Union, qui a permis la poursuite de la petite sucrerie en périphérie de Clermont-Ferrand et la poursuite de l'activité de différenciation de la production de la betterave sucrière dans la plaine de Limagne. C'est cela le monde des coopératives, c'est à dire le monde des entreprises de l'agroalimentaire. Nous sommes des industriels, mais pilotées par des agriculteurs, capitalisées par des agriculteurs.... ce sont bien les électeurs de la coopérative qui sont aux manettes. Le président de SODIAL est Bernard Lacombe, producteur de lait en Aveyron ; pour ma part, je suis producteur de lait dans la Loire à côté de Saint-Etienne, producteur en bio en avec une recherche différenciation mais effectivement dans une grande coopérative laitière SODIAL. Les coopératives se sont saisies du débat de la production alimentaire de qualité.

Le premier objectif en agriculture c'est quand même de produire des biens alimentaires. Cela a été dit tout à l'heure. C'est le challenge que nous avons lancé après- guerre et on l'a réussi. Aujourd'hui on continue à vivre dans la diversification. Je prends seulement l'exemple des productions bio. Les coopératives aujourd'hui représentent plus de 50% de la collecte laitière bio, 70% de la collecte de céréales et plus de 40% de la vinification bio qui est faite par des coopératives. Effectivement les coopératives s'engagent dans ce modèle pour répondre aux consommateurs.

Je réagis maintenant à ce que j'ai entendu ce matin, un sujet majeur pour moi. La région Auvergne-Rhône-Alpes est sur deux massifs montagneux, le Massif central et le Massif des Alpes. Deux massifs, deux contextes différents où les Alpes ont l'appui touristique qui permet de créer de la valeur moins que dans le Massif central où les produits sont beaucoup plus basiques Il faut continuer à travailler sur ces différences avec une problématique de compétitivité.

Au niveau des exploitations, vous avez parlé de l'élevage porcin en Ardèche tout à l'heure ; effectivement, pourquoi pas ? Mais il y a le débat sur l'engraissement des porcs et sur celui les coûts de production: amener du soja en Ardèche coûte beaucoup plus cher que pour les élevages en Bretagne à proximité des sites d'importation maritime. En ce qui concerne l'industrie, les problématiques de coûts, de transport, de collecte sont essentiels. Quand on collecte du lait dans nos zones de montagne, le coût est 10€, 15€, voire 20€ plus élevé par exemple en Vercors, qu'en Bretagne. C'est un écart de compétitivité qui peut être pris en compte par une contractualisation mais pas seulement entre producteurs et transformateurs. Il faut que l'ensemble de la société prenne à sa charge ces sur- coûts pour permettre aux producteurs une lisibilité sur les risques, comme les risques sanitaires auxquels on doit faire face en ce moment, ou les risques climatiques auxquels nous avons été exposés cette année. C'est l'ensemble des consommateurs citoyens qui doit donc aussi s'engager.

Jean Luc Chauvel.

Je suis éleveur, ici au titre du CORAM un collectif qui représente ces races de montagne et cette agriculture de terroir affrontant les difficultés particulières aux massifs montagneux, (en France métropolitaine ci les Vosges, le Massif central, les Alpes, les Pyrénées, la Corse). Donc un collectif qui a déjà un politique régionale, mais avec beaucoup de régions. Il nous a fallu, et on peut s'en féliciter aujourd'hui, s'appuyer sur les politiques de massif, notamment la politique du Massif central, à travers les différentes appellations DATAR. , Ceci nous a permis de discuter avec les politiques de massif et donc d'être beaucoup plus cohérents avec les différentes régions concernées. Pour nous, Auvergne et Rhône-Alpes c'est déjà une habitude de travail sur des politiques de massif et sur des politiques de région. Ce collectif représente les races ovines et bovines, des races qui ne sont pas en voie de disparition mais qui ont un réel rôle économique environnemental et sociétal.

Michel Peyrard

J'interviens aujourd'hui en tant que président du GAL du Pays jeune Loire. Je voudrais présenter rapidement le territoire et ce qu'on a pu faire au niveau du programme Leader mais on m'a demandé dans un premier temps de réagir par rapport au débat ce matin qui est intéressant. Dans ce pays de jeunes correspond à 44 communes et 84000 habitants ; l'Insee nous dit, d'ici 2030, 100000 habitants. J'ai compris que les problèmes fonciers sont importants mais dans le débat de ce matin, une opportunité très intéressante m'est apparue. Je vous cache pas que cette opportunité, je l'avais déjà vue dans les années 1989-90 lorsque à la tête d'un certain nombre d'éleveurs, nous nous sommes lancés dans une production de veaux gras. Nous nous étions dit à l'époque, depuis notre Haute-Loire (j'habite dans la région d'Yssingeaux située à seulement 25 km de St Etienne dans la Loire) nous avons un marché extraordinaire en Rhône Alpes à notre porte, avec beaucoup de bouches à nourrir. Demain, on sera dans la même région Messieurs les présidents et ce sera plus facile. Et donc, je crois à cette opportunité soulignée tout à l'heure par le président Giroud.

Sur le seul plan commercial, beaucoup de choses sont à faire, sur le commerce traditionnel, mais aussi sur la restauration collective. Si chacun de nous, élus et socio professionnels fait l'effort de s'impliquer dans la restauration collective qui représente aujourd'hui, si je ne me trompe pas, plus 24 voire 27% des biens alimentaires c'est énorme, nous serons davantage présents dans ce domaine. Le concept de production-transformation-consommation au niveau local me paraît donc important. Autre point que je voudrais mettre en avant par rapport au foncier qui chez nous reste une question difficile. Nous avons la chance d'avoir un SCOT depuis 6 ans. L'orientation du SCOT a mis clairement en évidence qu'il fallait protéger les terres agricoles et c'est ce qu'on a fait.

On n'a pas fait quelque chose de draconien avec des cartes et des traits ; on a donné les grandes orientations et on a demandé aux plans locaux d'urbanismes (PLU) de prendre ces orientations en compte et tous pratiquement ont été révisés depuis. On protège les bâtiments agricoles qui coûtent cher et conduisent à de endettements de 10 à 15 ans ; il faut donc faire attention de pas mettre des maisons à côté parce que demain ces bâtiments de seraient plus d'usage; on protège les parcours entre ces bâtiments et les pâtures des animaux ; on protège les bonnes terres agronomiques et surtout les terres qui peuvent porter un épandage pour l'agriculture, mais aussi pour ne pas être mal compris par la société. Donc si on est capable de cerner au niveau d'un PLU les orientations du SCOT on arrive à des résultats et comme le disait Monsieur Giraud tout à l'heure, il y a pas mal de communes où 25 hectares à 30 hectares sont retirés de la zone constructible. L'orientation aujourd'hui, on est à mi- mandat de ces SCOTs, est d'aller encore un peu plus loin en estimant ce qui va être constructible sur le terrain. On va regarder aujourd'hui la notion d'enveloppe urbanisée, et on va d'abord construire dans cette enveloppe des différentes communes avant d'aller chercher du terrain agricole. L'orientation première est de construire autour du bourg, et si possible on détend la pression autour des hameaux, car les exportations agricoles sont sur les hameaux et pas autour du bourg. Voilà donc ce que je voulais dire de mes réactions à des points importants abordés ce matin. Si vous le voulez, je pourrais dire après ce que nous avons pu faire au niveau du GAL Jeune Loire et ce qui me paraît important.

Jean-Baptiste Coulon

Je vais réagir au nom de la recherche en général et de l'INRA en particulier par rapport aux enjeux et aux questions qui ont été posées durant toute cette matinée. Il est clair que la recherche a une responsabilité pour participer aux réponses à différents enjeux et l'INRA en particulier a l'ambition d'être moteur avec nos collègues en Auvergne et en Rhône-Alpes (je pense à l'ISTEA, à VetGroSup, à l'ISARA, sup je et aussi à nos collègues universitaires, qui peut être de manière parfois moins importante, travaillent avec nous). L'INRA a cette ambition d'accompagner les réponse aux questions qui sont posées dans trois

domaines : la production de connaissances parce qu'on on répondra pas aux questions sans produire des connaissances; ensuite en participant aux transferts de ses connaissances, à l'innovation; enfin en participant à la formation, dont on n' a pas encore parlé ce matin et qui t à mon avis est un point fondamental.

Pour réaliser cela nous avons différents types de leviers qui existent déjà ou qu'on est en train de mettre en place. Je vais en citer trois et vous verrez que certains interagissent avec les questions dont on a parlé.

Le premier est le levier ISITE acronyme de "Initiatives Science Innovation Territoire Economie" ; nous sommes en train de déposer un projet pour la région Auvergne. C'est un enjeu considérable pour la recherche, pour l'enseignement, pour les territoires qui nous accompagnent et pour les acteurs économiques qui nous accompagnent et dans ce projet ISITE ? il y a clairement affiché un accès thématique autour de l'agriculture et dans cet axe thématique est affiché un axe qui concerne l'élevage, portant sur la relocalisation de la valeur ajoutée de la filière de production de viande en Auvergne souligné tout à l'heure par Jean-Claude Guillon ; de la filière de production de viande en Auvergne et plus généralement dans la future grande Région. Voilà un premier exemple de collaboration étroite avec les partenaires économiques .

Le second levier est celui des accords-cadres que nous sommes en train de passer avec nos partenaires du développement d'une part en Auvergne, c'est déjà fait; et on va signer d'ici un mois une convention qui s'appelle RD en Rhône Alpes qui aura valeur pour la future région avec l'ensemble des acteurs et des partenaires du monde agricole. Le 3ème levier enfin est constitué par les programmes co-construits avec nos partenaires dans le cadre de deux types de structures : les groupements d'intérêt scientifique, par exemple pôle fromager AOC Massif central, et les programmes PSDR, programmes sur le développement régional , on est en train de signer deux programmes avec les régions Auvergne et Rhône-Alpes et il y a actuellement huit projets totalement co-construits avec les acteurs territoriaux. Et je rebondis ici par rapport t à l'exposé de ce matin de Frédéric Delattre sur le foncier : un de ces programmes concerne spécifiquement la question du foncier, construit avec les partenaires et porté par l'IRSTEA. Donc voilà les exemples de levier qui feront en sorte que la Recherche participera activement à la réponse à ces enjeux.

Jean-Yves Bechler

Je ne vais parler que du Massif Central et donc que de l'Ouest du Rhône

La dynamique du Massif central est complémentaire à la dynamique Auvergne-Rhône-Alpes. Comme l'a bien montré la carte des services de l'Élevage.

Cette dynamique du Massif central repose sur quatre marchés de proximité soit (dans le désordre) Paris Toulouse, Montpellier-Marseille et Lyon. Ceci pour dire qu'il ne faut pas voir la future région comme une cité grecque. Ce n'est pas Lyon et une région ; ce sont des territoires qui dialoguent mais pas seulement avec la métropole capitale. Ceci car la Loi NoTRe n'a pas entièrement résolu la question de la compétence économique ; elle a laissé subtilement quelque chose aux métropoles qui montre qu'il y aura un dialogue très particulier entre les futures conseils régionaux et les futures métropoles dans la mise en place du développement économique.

Une Région comme Auvergne-Rhône-Alpes, parce qu'elle est plus forte, sera en capacité de mieux peser. Ainsi, j'ai été frappé par le fait que lorsqu'on parle d'Élevage en France, c'est de l'INRA de Rennes dont on parle. La force de la nouvelle région, économiquement plus forte et disposant de plus de relais et de plus de leviers est qu'elle sera capable de faire vivre plus facilement les infrastructures d'excellence telles qu'elles étaient présente sur le Massif central, notamment par exemple le pôle d'excellence élevage associé à l'INRA, à Clermont-Ferrand (THEIX).

Mais il n'y a pas que la question géopolitique. Pour parler des leviers il faut en revenir aux questions des dynamiques économiques. Aux rapports de force sur les différentes filières. Philippe JEANNEAUX l'a bien montré pour la filière lait du Massif Central qui est déjà industrialisée. Pour la viande, il y a le nœud abattoirs décrit par JC Guillon. A partir de cela quels sont les leviers disponibles pour reprendre la main dans l'avenir sur nos filières d'élevage du Massif Central ? Il y en a beaucoup. Un élément récent m'a paru intéressant à cet égard : le swap entre les marques des distributeurs et celles des PME : 2% des produits en marque distributeurs sont maintenant proposés par les PME de plusieurs types, locales ou plus larges, comme Michel et Augustin qui sont partis d'une base locale. Cette opportunité est forte : elle permet de réinstaller des produits à partir

d'un certain nombre de valeurs par rapport à la proximité ou de nom ou des valeurs comme l'élevage à l'herbe puisque c'est le choix qui a été fait dans le Massif Central.

C'est un premier levier : réinstaller l'élevage à l'herbe et cela a une valeur. Une prospective introduite avec l'INRA a rappelé qu'il y a eu un certain nombre de ruptures dans le passé du Massif Central. Par exemple la rupture technologique du froid qui a permis l'installation des abattoirs et des lieux de découpe dans les territoires. On assiste aussi à une grande vitesse de transformation des produits viandes, par exemple 40% de steak haché comme il a été rappelé toute à l'heure. La découpe et l'étiquetage des produits viandes ont incroyablement varié ces 40 dernières années. Cette évolution peut devenir un deuxième levier : dans quelle mesure peut-on faire remonter une partie de la logistique dans nos territoires ? Des chaînes logistiques qui iront impacter plusieurs bassins de consommation de plusieurs métropoles. L'exemple du Voironnais des magasins à distance est intéressant. C'est une filière industrielle territorialisée, comme les nomme JC Guillon, qui sait projeter les magasins dans les bassins de consommation. Il y a de nombreuses autres possibilités tout en respectant les codes de la grande distribution qui font que pour un certain nombre de produits il faut être capable de réapprovisionner du jour pour le jour. Et puis le troisième et dernier levier est celui lié à l'exposition aux marchés internationaux. Quand il y a une crise comme celle de 2008, qui a eu un impact sur tous les produits, les filières territoriales le sont aussi. Le levier serait la capacité à accepter le risque de ces crises et à proposer de les tempérer par des mesures contra-cycliques

On a beaucoup porté la question du financement contra-cyclique à destination des élevages agricoles. Une des grandes forces d'une région comme Auvergne-Rhône-Alpes serait de le proposer non seulement à l'éleveur mais aussi à la filière. Si on ne le propose qu'à l'éleveur, on fabrique une nouvelle aide sociale. Et ce n'est pas ce dont les filières ont besoin. Donc si on doit réfléchir demain à ces nouveaux leviers, la capacité à tempérer le risque par du contra-cyclique mériterait d'être inscrite dans une dynamique de filières, celle des filières qui sont en train de se contractualiser et que les uns et les autres dans cette salle mettent actuellement en place. Là je déborde de mon rôle, mais si je me suis permis de le faire c'est parce que bientôt je ne serai plus commissaire de Massif

et que je peux donc me permettre un mot un peu plus politique en fin de mon intervention.

Jean-Paul Renard

Ce qui me frappe c'est qu'au colloque de Rennes où le thème portait sur l'agriculture intensive et donc les questions que vous avez abordées, la PAC, l'abandon de politiques agricoles, les soutiens au marché, étaient aussi présentes. Mais il y avait aussi des aspects importants qui n'ont pas été traités ici comme par exemple l'environnement et la place de l'énergie, sa production à partir des élevages, la diversification les apports complémentaires concernant l'organisation et les revenus.

Ici, au Sommet de l'élevage, l'importance des filières a bien été mis en avant et discuté, mais celui des services que rend l'élevage l'ont été beaucoup moins ; leur typologie a été présentée pourtant dans deux exposés. On a bien vu ce matin que Rhône-Alpes d'un côté, Auvergne de l'autre sont pour l'élevage deux régions très complémentaires. Sur ce qu'on a appelé le panier de biens, sur ce que l'élevage a apporté de fait à un territoire comme l'Aubrac, sur la diversité des races du massifs très présentes dans la Région Auvergne Rhône Alpes, sont autant d'atouts peut être pour l'élevage, sur lesquels vous ne vous êtes pas prononcés.

Jean-Yves Bechler

Justement sur ce sujet, la carte présentée toute à l'heure sur les services a été tout à fait remarquable. Vous dites à Rennes on parle d'environnement et de diversification, mais la vérité qu'on voit sur les cartes est que le service et le patrimoine sont ici et dans les Alpes et pas de la même façon: ici en Auvergne c'est le service plu- tôt environnemental et écosystémique qui était présenté et pour la partie Alpes on parlait plutôt de services ruraux, patrimoniaux, touristiques. Donc je pense que si vous trouvez qu'on en parle peut être pas assez, c'est probablement parce que c'est, pour tout le monde, remarquablement clair. Dans le Massif central, de la même façon, on a constitué

depuis maintenant plusieurs années un groupe herbe qui a défini cette politique très forte de soutien à des modes d'élevage fondés sur la spécificité du Massif central qui est l'élevage à l'herbe; dans ce groupe on a des acteurs agricoles, des acteurs du tourisme, des acteurs territoriaux puisque les parcs naturels régionaux sont représentés et on a des acteurs de la biodiversité puisque le conservatoire botanique national du Massif central en fait lui-même partie. Je pense que cela signifie que ces trois composantes, celle de la valeur des écosystèmes, celle de la valeur paysagère et touristique et celle de la valeur productive sont déjà profondément ancrées dans la tête de la plupart des personnes qui sont dans cette salle. Et d'ailleurs on l'a entendu largement dans les exposés de ce matin comme vous le rappeliez très bien. Alors et peut-être faut-il comme vous y appelez notre attention, utiliser ce levier-là plus fortement dans nos stratégies de différenciation produit. Il faut bien imaginer que cela est en train d'être construit avec les opérateurs économiques ; si on parle d'herbe, si on parle de montagne, si on parle de territoire, si on parle de paniers de biens, et cette discussion-là mérite mieux que de la planification: elle mérite un dialogue approfondi avec ceux qui mettent en marché.

Joseph Giroud

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que on a oublié qu'en période de libéralisme dans laquelle on est aujourd'hui avec la politique agricole, on est effectivement très fragile et il y a des règles qu'il ne faut pas oublier comme la diversification des productions, Je l'ai vécu sur ma propre exploitation où j'ai installé trois de mes enfants. On a installé une production photovoltaïque : les aléas du marché de la viande on ne les sent pas avec cette production ! De même nous avons développé une part importante de vente directe à la ferme, sur les marchés et sur un magasin de producteurs fermiers : là aussi les aléas de la politique agricole, on ne les sent pas. Et cela fait partie des questions qu'il faut appréhender, au niveau des responsables professionnels que nous sommes mais aussi au niveau des communes pour inciter les gens à rejoindre ces circuits courts. Sans parler de la restauration collective qui pour moi s'adressera davantage aux industriels ou aux artisans du secteur. Là je pense qu'il y a une ouverture importante sur lequel on peut aller, on peut accompagner un certain nombre de gens y compris sur des

structures de petites échelles comme celle du pays ou de communautés de communes.

Lilian Vargas - Métropole de Grenoble.

Je souscris totalement à ce que vient de dire Joseph Giroud sur la place des collectivités territoriales, car nous n'avons plus de moyens financiers Je le dis franchement tel que je le pense : on ne reviendra pas suppléer une politique européenne quel qu'elle soit. Par contre il y a dans le cadre de nos compétences et dans celui de nos activités, la possibilité d'impulser aussi des évolutions des marchés locaux et je suis assez confiant dans la capacité des collectivités à mieux contractualiser avec l'agriculture mieux qu'aujourd'hui. Cela veut dire qu'il va falloir passer dans le monde agricole, d'une politique de l'offre à une politique de la demande, et je ne pense pas que cela va être simple. Il va falloir que le monde agricole et des producteurs locaux entendent quelle est la demande des consommateurs, la demande urbaine, celle des territoires parce que par rapport aux services aussi intéressants soient-ils, ces services ne sont pas du tout monétarisés. Olivier Aznar a suffisamment travaillé là-dessus. On le sait bien qu'aujourd'hui, on n'arrive pas à faire payer ces services. Et donc, nous sommes vraiment dans à une croisée des chemins. Mais Il y a une prise de conscience à la fois des collectivités territoriales et du rôle qu'elles peuvent jouer et de la profession agricole et des réponses qu'elle peut apporter par rapport aux demandes de ces collectivités.

Jean-Paul Renard

Merci à vous tous pour les perspectives que chacun d'entre vous a apporté à cette dernière séquence du colloque en tant que personnalité impliquée dans l'un ou l'autre des aspects du monde de l'Elevage et merci aussi pour les propositions que vous avez avancées et discutées.

Et pour conclure, je donne la parole aux deux représentants politiques de nos deux régions qui sont appelées maintenant à fusionner en une seule grande région, Monsieur René Souchon, Président de la région Auvergne et Monsieur Michel Grégoire, Vice-président de la Région Rhône- Alpes, délégué à l'Agriculture et au développement rural.

Conclusions des présidents des deux régions fusionnées

René Souchon, Ancien Ministre, Président de la Région Auvergne

En accord avec Michel Grégoire je vais commencer parce que je vais avoir dans un instant, ainsi que Monsieur Guillon, un point de presse sur l'engraissement des bovins qui nous intéresse tous ici ; et il ne faut pas faire attendre la presse ! J'ai assisté à une grande partie de ces débats. Je les ai trouvés très intéressants et je voudrais féliciter les organisateurs pour l'excellent niveau de ce colloque en remerciant l'INRA, l'Académie d'agriculture, et le (GIS), le Groupement d'intérêt scientifique " Elevage demain". Cela a déjà été dit par les géographes notamment Monsieur Rieutort, mais rappelons quand même rapidement ici ce qu'est la région Auvergne-Rhône-Alpes, (c'est ainsi qu'elle s'appelle pour l'instant et il faut en profiter en souhaitant que l'on n'inverse pas l'ordre des noms, car personnellement je trouve que l'acronyme AURA (ou AURAL) pour Auvergne-Rhône-Alpes sonne bien). Nous avons affaire à l'une des plus grandes régions d'élevage de France, la première pour ce qui est de la surface en herbe, la deuxième pour le cheptel de vaches allaitantes, la quatrième pour le cheptel de vaches laitières. La région AURA sera la première région de montagne en France et aussi en Europe avec l'Autriche puisque la montagne représente environ les deux tiers de sa superficie. Alors maintenant si l'on regarde l'Europe (pardonnez-moi si cela a été déjà dit) quelques chiffres permettent de situer cette agriculture Auvergnate et Rhône alpine à l'échelle européenne : 2,3 millions d'hectares de surface agricole soit une surface agricole utile équivalente à celle de l'Autriche, supérieure à celle du Danemark de la Belgique et des Pays-Bas; 65 000 exploitations, chiffre équivalent à la Suède et aux Pays-Bas, supérieur au Danemark ; 650 000 vaches allaitantes soit le 5ème du cheptel européen ; 500 000 vaches laitières soit un cheptel équivalent à celui de l'Autriche et du Danemark. Voilà les données statistiques.

Mais quand on se penche sur le futur, il faut bien sûr prendre en compte les facteurs exogènes qui influenceront ou non sur le dynamisme du secteur en Auvergne Rhône-Alpes. D'abord, il y a le marché mondialisé, tout le monde a cela en tête, car nous sommes devant une augmentation continue de la

demande mondiale en viande ; vous avez eu raison de le rappeler car, si en France la demande baisse, il y a une augmentation au niveau mondial ce qui nous amène à penser exportations ; de même pour les produits laitiers, même si en ce moment l'Asie a diminué ses importations de lait, ce qui affecte durablement le prix du lait avec le rôle de la Nouvelle Zélande dans cette évolution. Ensuite, il faut prendre en compte la dérégulation au niveau de l'Europe avec la fin des quotas laitiers. Peu importe qu'on les ait supprimés, même si j'étais à Bruxelles de 31 mars 1984 quand on les a instaurés. Je n'ai pas de regrets de paternité, simplement je dis qu'il fallait mettre une autre régulation en place. Les Américains, le pays le plus libéral du monde, ont été, eux, capables de le faire et de garantir un revenu à leurs agriculteurs ; mais l'Europe, avec sans doute sa naïveté, n'est pas capable de le faire et cette dérégulation, non seulement de la production de lait, mais de toutes les productions, sera à mon avis un énorme problème à traiter. Il y a également le traité transatlantique, source de beaucoup de risques, mais aussi de quelques opportunités. Et puis dans les facteurs exogènes à prendre en considération, il y a une demande sociale très forte qui évolue avec une exigence de la part des consommateurs d'une quantité et d'une qualité sanitaire irréprochables, non sans raison, mais dans le même temps une demande contradictoire entre qualité très élevée et prix les plus bas possible. Cette équation est quasi impossible à tenir dans nos systèmes d'élevage. Il y a aussi le développement de mouvements anti élevages intensifs, anti-viande, mouvements inquiétants mais qui peuvent aussi porter vers le haut les modèles d'élevage extensif. Je passe sur les évolutions de l'environnement, les risques associés au changement climatique, les risques sanitaires, cela vous l'avez tous en tête.

J'en viens donc tout de suite à nos atouts, parce qu'ils sont quand même nombreux dans cette région Auvergne-Rhône-Alpes dont l'image de grands espaces et de qualité de vie est excellente. L'élevage de la Région est fidèle à cette image : prairies, produits de qualité, paysages grandioses sont des potentiels à valoriser ; les éleveurs et les industries agroalimentaires sont dépositaires d'un réel savoir-faire dans plusieurs productions, vous les avez évoquées pour beaucoup d'entre elles. La génétique bovine ou ovine d'Auvergne-Rhône-Alpes s'exporte partout dans le monde. Rhône- Alpes est

actuellement championne de France en nombre de signes officiels de qualité (SOQ) et 2ème région bio de France en pourcentage de la surface agricole utile (SAU). Pour l'Auvergne c'est moins bon, 6ème région de France seulement, mais on va travailler ensemble et progresser. Comme atout, nous avons aussi un environnement d'entreprises puissantes qui peuvent jouer un grand rôle, notamment dans le secteur des industries agro-alimentaires avec des entreprises de dimension nationale, des coopératives agricoles très implantées, SICABA, ALTITUDE, etc. Des Appellations d'origine Protégées (AOP) extrêmement fortes dans les deux collectivités Auvergne et Rhône Alpes de la future région.

Mais si nous avons des atouts, nous avons aussi des retards. Nous allons devenir certes la 4ème région française en surface agricole, la 3ème en nombre d'exploitations, mais nous serons seulement la 7ème en valeur et là on commence à toucher une question de fond : pourquoi un tel écart et surtout comment combler ce retard ? Un chiffre pour illustrer ce déficit de productivité parce que c'est bien de cela dont il s'agit : avec le 2ème cheptel de vaches allaitantes et 16% de l'effectif national, Auvergne-Rhône-Alpes ne produit que 10% de la viande bovine nationale ! L'enjeu pour la future région et en particulier pour sa partie auvergnate sera d'améliorer la productivité. Il faudra plus de viande finie par unité de main-d'œuvre, plus de valeur produite par exploitation. Vous, vous acquiescez, mais les éleveurs n'acquiescent pas tous quand on leur en parle, et ils ne sont pas tous ici dans la salle ! L'une des voies d'avenir pour nos élevages, c'est de développer l'engraissement avec une valorisation locale de la production et l'exportation de viandes finies. Il faut aussi diversifier ; il faut les deux. Autre retard : un besoin urgent de modernisation des exploitations et sur ce point les deux régions se sont engagées fortement, très fortement.

Quand certains, parce qu'il y a des élections en vue, me demandent de mettre les moyens de la région et du FEADER sur la sécheresse, je réponds : plan de compétitivité et adaptation des exploitations d'élevage. Car pour moi c'est la priorité parce que l'on ne peut pas mettre l'argent partout ; si on se met à en faire trop sur la sécheresse et ses conséquences, alors il nous faudra diminuer d'autant les interventions sur le plan de la compétitivité et de l'adaptation des

exploitations. Le syndicalisme agricole est d'accord là- dessus. Les deux régions, Auvergne et Rhône-Alpes ont prévu à elles deux, pour l'instant, 176 millions d'euros de soutien FEADER, soit 80 millions d'euros en Auvergne et 96 millions en Rhône-Alpes pour la modernisation, la compétitivité et l'adaptation des exploitations. Donc, vous voyez qu'on a fait un sacré effort là- dessus ! Et les taux d'aide pourront atteindre jusqu'à 65% en Auvergne, 70% en Rhône-Alpes. Je suis obligé de distinguer les deux régions parce que vous savez que les fonds européens s'appliquent sur les périmètres actuels et sur les programmes que nous avons soumis et fait adopter à l'Union européenne. Il y aura demain une seule autorité administrative de gestion, mais deux types de plan et des périmètres différents et c'est pour cela qu'on arrive à des pourcentages sensiblement différents, mais globalement un énorme effort. Le développement de l'élevage en Auvergne-Rhône-Alpes nécessite une réflexion économique très approfondie, celle que vous faites déjà avec ce colloque. L'approche économique doit être prioritaire avec une recherche absolue de création de valeur ajoutée sur le territoire.

Valeur ajoutée basée sur la qualité : les circuits courts bien sûr tout le monde en parle, mais ce n'est pas simplement avec les circuits courts qu'on va sauver notre agriculture : ils sont nécessaires mais pas suffisants. En exportation, nous ne sommes pas assez bons. Il faut travailler sur la valeur ajoutée et pas sur les seuls volumes, car Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas les armes pour se battre sur les marchés internationaux dominée par les régions de l'ouest de la France ou les élevages de type industriel du nord de l'Europe.

La priorité numéro 1 pour l'Elevage en région Rhône Alpes Auvergne est de redonner des perspectives, de l'espoir, de l'envie aux éleveurs. Car c'est un métier difficile, un métier contraignant que le métier d'éleveur. Mais c'est aussi une passion, un métier qui nécessite quand on commence beaucoup de capitaux, trop sans doute et il faudra trouver d'autres formules pour améliorer une rentabilité moyenne voire nulle actuellement. C'est une industrie lourde et il en est de même pour l'aval dans les abattoirs en particulier. Dans le contexte de crise, les éleveurs ont besoin que leur engagement retrouve un sens. Il faut réaffirmer l'importance que représente l'élevage dans notre

société. C'est un vivier d'emplois considérables ne l'oublions pas : 700 000 emplois pleins à l'échelle nationale, selon l'INRA dans les exploitations et les industries agroalimentaires ; c'est deux fois plus que l'industrie automobile.

La priorité numéro 2 est d'apprendre à travailler ensemble et là ce n'est pas gagné. Les acteurs de l'ensemble des filières d'élevage de nos régions, les responsables professionnels, l'encadrement agricole, les collectivités, nous devons tous collaborer avec enthousiasme. Pour cela, il faudra apprendre à se connaître. On ne part pas de rien bien sûr, Rhône-Alpes est déjà le premier partenaire économique de l'Auvergne, cela a été rappelé, y compris pour l'agriculture et les industries agroalimentaires. On ne part pas de rien, en témoigne par exemple, l'alliance des coopératives agricoles que je salue et qui est déjà effective sur les deux régions. L'initiative des Chambres d'agriculture est aussi à saluer ; au premier janvier 2016, il n'y aura plus qu'une Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes ; les acteurs de deux régions ont beaucoup à apprendre des uns des autres et l'union des régions est une chance pour notre élevage.

La priorité numéro 3 est d'être à l'écoute des consommateurs. Monsieur Guillon insiste beaucoup là-dessus à juste titre. Il est urgent d'inverser la logique actuelle où l'offre est censée créer la demande. Il faut au contraire partir de la demande pour adapter l'offre et l'une des raisons de la crise est que la filière, en particulier la production, est trop centrée sur elle-même. Par exemple on produit de formidables animaux de concours, des bêtes absolument magnifiques comme on le fait depuis des décennies. Mais ces animaux lourds trouvent de moins en moins preneur en boucherie. Et que veut dire la cotation EUROPA aujourd'hui ? Plus grand chose compte tenu de l'évolution de la demande des consommateurs. C'est comme si on produisait aujourd'hui des Renault 14 alors que les consommateurs veulent acheter des Kadjar dont on voit la publicité à la télévision tous les jours ! Le fait d'avoir changé récemment les modes d'étiquetage de la viande mise dans les rayons des magasins est cependant significatif de cette évolution qui se fait cependant beaucoup trop lentement.

La priorité numéro 4 est d'établir un pacte de confiance entre tous les acteurs de la filière. Dès lors que l'on identifie les segments de marchés porteurs ce qui nécessite de parfaitement connaître la demande, il est essentiel que tous les maillons de la filière puissent dialoguer et pourquoi pas s'entendre sur des stratégies communes. La stratégie actuelle de chacun pour soi est mortelle pour tout le monde. Quand un acheteur profite de la baisse du prix du lait aux producteurs pour augmenter sa marge sans répercuter à la baisse son prix de vente c'est intolérable; c'est suicidaire. Quand certains éleveurs revendent toujours plus alors que les entreprises d'aval font des efforts sur leurs prix d'achat dans un contexte difficile, c'est aussi insupportable. Il faut construire une vraie stratégie de filière pour notre région future orientée vers des marchés porteurs et il y en a beaucoup. En restauration collective les régions Auvergne et Rhône-Alpes s'engagent pour 75% d'approvisionnement de proximité en 2020 dans les lycées contre 40% actuellement.

L'exportation bien sûr, en maigre et en gras restera fondamentale, même si le marché du maigre, cela fait 10 ans que je le dis, ne sera plus un marché porteur tel qu'on l'a connu pour le bassin allaitant : il faut travailler l'engraissement, la vente directe, les labels de qualité certifiée, le bio, le très haut de gamme.

Deux exemples sont à méditer sur les opportunités de marché : l'exemple de l'Autriche, qui a 20 % de surface en bio. Auvergne-Rhône-Alpes, à la dimension de l'Autriche, et première région européenne de montagne devra s'inspirer de cet exemple ; Il faudrait organiser des voyages d'étude pour montrer voir comment les Autrichiens s'organisent pour la production de viande bio ;

L'exemple de l'Irlande qui s'est réorientée en viande bovine sur des marchés haut de gamme sur la base d'un élevage à l'herbe comme nous envisageons de le faire présente une autre similitude avec Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette réflexion est d'ailleurs portée dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de la région Auvergne. La question est la suivante : peut-on faire comme l'Irlande en Auvergne et en Auvergne-Rhône Alpes ? Je crois que oui.

La priorité numéro 5 est de ne pas compter tout le temps sur la puissance publique. Il faut responsabiliser les acteurs ! Les aides de la politique agricole commune sont légitimes, fondamentales pour le revenu des éleveurs. Et le

rééquilibrage qui a eu lieu en faveur de l'élevage est basé sur la justice entre les agriculteurs, c'est un juste retour des choses. Mais ce transfert de fonds publics ne doit pas euthanasier les initiatives du secteur. C'est pourtant ce qui s'est passé avec la prime à la vache allaitante qui a figé les troupeaux. L'ensemble des acteurs des filières doivent se prendre en main, rechercher de nouveaux marchés, innover. La puissance publique est là pour accompagner, mais ce n'est pas elle qui doit porter l'initiative. Par référence à la dernière table ronde je voudrais aussi rappeler que depuis 1er janvier 2016 seules les régions peuvent intervenir en matière économique par des aides directes aux entreprises, avec une toute petite exception pour les départements qui peuvent continuer à intervenir dans l'agriculture. Mais les aides directes aux entreprises, seules les régions peuvent les porter dans un cadre particulièrement contraint. Un exemple d'initiative intéressante que la région Auvergne a tout de suite accompagné, est celui qu'a décrit Monsieur Guillon tout à l'heure : pour sécuriser le revenu des éleveurs bovins la Chambre régionale d'agriculture COOP de France, avec le pilotage de l'URIAA, a réfléchi à la mise en place d'un dispositif de soutien d'une filière d'engraissement en Auvergne fondée sur la contractualisation, parce que la contractualisation aujourd'hui est l'une des seules solutions pour arriver à garantir un revenu aux agriculteurs. Ce mécanisme de contrat régional d'objectif de filière viande bovine existe déjà en Rhône-Alpes, je pense que Michel Grégoire pourra en parler.

En tous cas, et il va être étendu à l'Auvergne dès la fin de l'année, et la région a répondu présente : le Conseil Régional Auvergne est partenaire de ce projet à part entière dans le cadre de ses compétences et nous venons de voter 200 000 euros pour l'exercice 2015, simplement pour abonder cette formule de sécurisation.

La priorité numéro 6, ne plus considérer l'environnement comme une contrainte mais au contraire comme un atout. Pour l'instant c'est un peu difficile compte tenu du problème de revenus auquel est confronté l'élevage. Mais des opportunités dans le long terme vont se faire jour : la meilleure rémunération des éleveurs pour le stockage du carbone, la valorisation paysagère des prairies, la protection de l'eau sur les périmètres des captages, le développement de la

biodiversité, tout cela devra donner lieu à rémunération. Donc de toute façon, en réfléchissant à la future PAC, il faudra intégrer cette priorité.

Et puis je termine avec la priorité numéro 7 : innover. Je crois que ce point résume bien tout ce qui a pu être dit : in-no-ver. Il est urgent de changer, d'avancer et l'innovation peut se faire à tous les niveaux : innovations technologiques, et je rends hommage au travail de recherche formidable réalisé par l'INRA Auvergne Rhône Alpes. L'inauguration de « l'Herbipôle » en septembre dernier a démontré l'excellence de l'INRA dans le domaine de l'élevage de pointe avec l'utilisation des nouvelles technologies et de l'internet. Innovation également dans le mode d'organisation n de l'exploitation : le conseil, l'information, l'échange sont aujourd'hui essentiels et un agriculteur qui reste isolé sur son exploitation est appelé à disparaître.

Et puis je termine avec la priorité numéro 7 : innover. Je crois que ce point résume bien tout ce qui a pu être dit : in-no-ver. Il est urgent de changer, d'avancer et l'innovation peut se faire à tous les niveaux : innovations technologiques, et je rends hommage au travail de recherche formidable réalisé par l'INRA Auvergne Rhône Alpes. L'inauguration de « l'Herbipôle » en septembre dernier a démontré l'excellence de l'INRA dans le domaine de l'élevage de pointe avec l'utilisation des nouvelles technologies et de l'internet. Innovation également dans le mode d'organisation n de l'exploitation : le conseil, l'information, l'échange sont aujourd'hui essentiels et un agriculteur qui reste isolé sur son exploitation est appelé à disparaître. Innovation dans les modes de commercialisation également : par exemple plusieurs entreprises ont développés des concepts nouveaux qui marchent très bien le « parfait de charolais » de l'entreprise Conviviale à Vichy, la maturation de la viande en cave par l'entreprise à Montluçon en sont deux exemples. Sur cet aspect innovation, nous sommes par ailleurs en train de lancer un nouveau salon en Auvergne que la future région devra porter puisqu'il aura lieu un avril 2017 : il s'agit du salon « Agri 3i » qui se tiendra ici à la Grande Halle. Voilà je vous remercie tous et pardonnez- moi d'avoir été un peu long. Je passe donc moi- même la parole à Michel Grégoire.

Michel Grégoire Vice-président de la Région Rhône-Alpes

René, est-ce que je peux trahir un petit secret, mais qui a une très grande valeur : René Souchon garde toute sa grande fraîcheur et surtout l'expertise sur les sujets qui nous intéressent tout simplement parce qu'il se nourrit exclusivement d'huile d'olive de Nyons. Je dis cela parce que je suis des Baronnies et qu'on en produit nous aussi dans ma commune.

Quelques mots qui vont être brefs, parce que je crois qu'il est tard et puis l'objet n'est pas d'être redondant. Je ne reviendrai donc pas sur tout ce qui a été dit parce que on se rend compte qu'à travers les propos de René Souchon on commence déjà à travailler ensemble et à partager des stratégies.

Le premier point que je voudrais souligner est que nous allons avoir besoin très vite de souder nos deux régions encore existantes pour en faire une seule. C'est un vrai défi avec une vraie attente de la population, du monde professionnel et encore plus du monde agricole, et je salue le fait que les Chambres d'agriculture et les réseaux professionnels se soient d'ores et déjà très engagés dans le sujet; je sais que cela n'est pas simple mais tout le monde y va en même temps volontiers parce qu'il faut mettre la machine en ordre de marche.

Mon deuxième point qui touche toutes les filières, souligne que pour compenser nos handicaps sur certains sujets, entre autres la question du revenu de nos exploitations et notre retard en termes de compétitivité, nous devons être très vite plus performants sur les questions de l'innovation, de la recherche et de l'expérimentation. Il y a trois semaines lors du salon "Techni bio" nous avons fêté avec Joseph Giroud et le président Queyrane les 20 ans des pôles d'expérimentation et de progrès, le réseau de l'appareil de recherche et d'expérimentation des filières, des chambres d'agriculture et aussi de tous les acteurs professionnels ; ce réseau est un outil qui permet d'améliorer, souvent à moyen terme mais aussi à plus long terme, les différents aspects de notre façon de travailler puis de les vulgariser auprès de nos agriculteurs. Je prends l'exemple de la ferme de Mille Vouillon chez moi, que certains connaissent, pour les plantes aromatiques et à parfums et aussi sur des travaux

d'expérimentation sur les mélanges prairiaux pour la résistance à la sécheresse, dieu sait si c'est d'actualité. Ces initiatives peuvent être porteuses d'espoir et je pense que l'on aura besoin de les susciter de les activer plus que ce que nous le faisons aujourd'hui alors qu'il est plus difficile d'avoir de l'argent de l'Etat ; la Région avec le FEADER peut être plus présente sur ce sujet.

Troisième point, et c'est peut-être difficile à dire, mais nous devons avoir rapidement des résultats avec les moyens que nous avons. Pourquoi ? Parce que la crise de nos filières d'élevage est grave et qu'en conséquence la crise dans les territoires le devient aussi. Je dis cela au titre de maire d'une commune de 150 habitants parce que tout est lié, et quand il y a crise économique pour nos agriculteurs, cette crise devient latente dans nos communes avec des pics réguliers et ce depuis un certain nombre de décennies. Le schéma social et structurel de notre aménagement du territoire, notre schéma économique n'arrive pas encore à inverser cette tendance. C'est à dire qu'aujourd'hui on perd encore des exploitations, on perd de la compétitivité sur des filières et des capacités à exporter à un moment où la mondialisation est de plus en plus présente.

A ce titre nous avons là aussi à travailler parce que nous avons aussi des atouts. Notre image par exemple. Nous allons devenir avec la fusion des régions le plus grand massif montagneux, une image forte, et les gens quand ils achètent la qualité achètent aussi l'image. Nous allons avoir l'obligation d'obtenir des résultats palpables et il faudra aller vite, tout simplement parce que la situation est grave dans nombre d'exploitations et il est important que nous soyons très attentifs.

Quatrième point. Il ne faudra pas compter que sur les acteurs politiques comme c'est de longue date le cas quand il y a une crise économique. Cela vaut pour le secteur de l'agriculture mais aussi pour d'autres secteurs comme par exemple celui du transport aérien avec Air France : on va chercher le gouvernement qu'il soit de gauche ou de droite, c'est très français n'est-ce pas ? Non, il faudra aller chercher tous les acteurs. J'ai un bel exemple de cette démarche. J'ai rencontré il y a peu une délégation de l'entreprise SODIAL travaillant avec des

agriculteurs et des éleveurs à la conversion bio pour faire face à un besoin important de l'entreprise, en état aujourd'hui de carence devant une forte demande de lait bio. Car depuis la fin des quotas laitiers, le prix mondial d'achat du lait est très bas et satisfaire la demande bio par la qualité du lait peut être une réponse pour redonner de la durabilité à des exploitations en difficultés, avec comme enjeu la conversion de deux cents exploitations à l'échéance de trois ans pour la région Auvergne Rhône Alpes. Donc là aussi il faut aller chercher toutes les pistes, puis bâtir très vite un plan d'action global. Dans ce plan global, l'eau par exemple est aussi un aspect important, car il y a urgence à faire comprendre à nos concitoyens que si on veut de l'agriculture il faut de l'eau et il faut donc en concilier les différents usages. Mais l'argent pour indemniser les victimes de la sécheresse, comme celle de cet été, par les dispositifs calamités mis en place par la région et les départements, représente très vite des sommes colossales. Et ce sont des sommes passives qui ne servent pas le développement : ainsi pour la région Rhône-Alpes cette somme va représenter aux alentours du 8,5 à 9,5 millions d'euros. Ces sommes permettent de donner un coup de main d'urgence, quoique modeste, individuellement aux agriculteurs sous forme d'argent cash; mais c'est de l'argent passif qui ne génère aucun effet levier et cela doit s'arrêter. Et pour cela il faut que chacun se réconcilie avec certaines pratiques : car on ne peut pas être considéré comme bon citoyen quand on économise l'eau de sa baignoire ou de sa piscine et être considéré comme un mauvais citoyen quand on stocke de l'eau en période hors sécheresse pour pouvoir arroser des légumes, mais avec une gestion très raisonné de la ressource qu'on a capté. La question de l'eau est un vrai sujet de développement pour notre région car elle peut être un levier aussi pour notre compétitivité. La restauration hors domicile (RHD) est un autre levier. On en parle souvent à propos des cantines des écoles, des lycées parce que les régions on en charge les lycées, les départements les collèges et les communes les écoles primaires. Mais la RHD c'est nous tous! En 20 ans les repas pris hors domicile sont devenus un marché énorme marché à la recherche lui aussi de la qualité.

Je me réjouis que le président Souchon ait terminé sur la proposition d'élargir une des plus belles politique régionale qui fonctionne, celle des CROFs

les « contrats régionaux d'objectifs de filières ». Nous en avons signé dans toutes les filières et tout le monde en redemande. Cet outil permet de créer un vrai partenariat avec le monde agricole en l'accompagnant sur des moyens que lui-même, ne peut pas mobiliser. IL faut qu'on étende ces contrats CROFs à l'échelle de l'ensemble du territoire Rhônealpin. Nous avons fait en sorte en région Rhône Alpes que tous les CROFs soient renouvelés avant la fusion de manière à ce que la période transitoire ne crée pas de rupture parce qu'en termes de moyens on peut être vite en rupture. Je crois qu'il faut vraiment soutenir nos filières agricoles et agroalimentaires pour renforcer le lien entre l'amont et l'aval. Ceci me paraît essentiel car un des grands paradoxes du moment qu'il faut savoir c'est qu'aujourd'hui nos exploitations disparaissent et on prend le risque de perdre de la matière première. Et en même temps l'industrie agroalimentaire dans notre région est en essor, elle crée de l'emploi et donc a besoin de matière première. On veut de la proximité et des circuits courts même à l'échelle industrielle. Mais un chef d'entreprise qui ne trouve pas cette matière première en Rhône Alpes ou en Auvergne, voire en Bourgogne, ira la chercher en Ukraine par exemple et une fois que les marchés sont signés, il n'est pas facile de les faire revenir.

Dernier point pour conclure, l'installation. Il faut des personnes engagées, il faut "des bras", des gens qui travaillent. La clé de voûte c'est d'engager nos jeunes et de les aider. On a beaucoup travaillé en Rhône Alpes sur l'installation, en Auvergne aussi. Nous allons faire en sorte quelle que soit la future majorité, que la question de l'installation et de la transmission soit le premier acte d'une nouvelle politique agricole pour cette grande région. Merci à tous et excusez-moi d'avoir été aussi un peu long.

Le mot de la fin, Jean-Baptiste Coulon

Merci beaucoup à René Souchon et à Michel Grégoire d'avoir conclu ce colloque. Je veux exprimer mes très sincères remerciements à l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs exposés, pour le respect du timing. Je remercie aussi l'Académie d'agriculture de nous avoir proposé le thème de ce colloque et Jean Paul Renard pour l'avoir animé de brillante façon. Je remercie enfin le service de communication du centre INRA qui a permis l'organisation de cette manifestation. Je vous propose maintenant de continuer les échanges et le débat autour d'un buffet qu'on vous a préparé au fond de la salle. Et encore une fois, merci à tous.

TERRITOIRES ET ELEVAGES

**Perspectives de développement des élevages :
un enjeu majeur de la dynamique des
nouveaux territoires français.**



Trois rencontres régionales:

- **Rennes** le 17 septembre 2015, lors du Space
- **Clermont** le 9 octobre 2015, lors du Sommet de l'Elevage
- **Metz** le 16 octobre 2015, lors d'AgriMax

Un colloque national à Paris le 13 novembre 2015, au Palais du Luxembourg

Organisé par

